BnF Gallica

Mémoires du comte Belliard : lieutenant-général, pair de France. Tome 2 / écrits par lui-même ; recueillis et mis en [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Belliard, Auguste-Daniel (1769-1832 ; comte). Auteur du texte. Mémoires du comte Belliard : lieutenant-général, pair de France. Tome 2 / écrits par lui-même ; recueillis et mis en ordre par M. Vinet,.... 1842.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

MÉMOIRES

DU COMTE

BELLIARD.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

PARIS. — IMPRIMERIE DE TEZZUOLO, RUE MADAME, 30.

MÉMOIRES

DU COMTE

BELLIARD,

LIEUTENANT-GÉNÉRAL, PAIR DE FRANCE,

ÉCRITS PAR LUI-MÉME,

Recueillis et mis en ordre

PAR M. VINET,

L'UN DE SES AIDES-DE CAMP,

Chef de Bataillon en retraite,

Officier de la Légion-d'Honneur, Chevalier de l'Ordre des Deux-Siciles.

II

PARIS.

BERQUET ET PÉTION, ÉDITEURS,

Libraires-Commissionnaires,

11, RUE DU JARDINET.

—

1842

BELIEVED

MÉMOIRES

DU

GÉNÉRAL BELLIARD,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME.

AFFAIRES DE BELGIQUE.

De nouvelles complications étaient venues surgir pour la France : la Belgique, armée du glaive de la liberté, avait secoué le joug de la Hollande et refoulé dans leurs marais les pâles soldats de Guillaume. Mais c'était peu pour elle d'avoir brisé ses fers, il fallait constituer un gouvernement, asseoir sur des bases durables les lois de l'état et la fortune publique. La Hollande était restée menaçante, la Russie faisait marcher ses esclaves, la Prusse s'était émue, l'Angleterre avait jeté un coup d'œil de convoitise sur cette terre promise, et la France, en

battant des mains, appelait à elle ses anciens frères qui venaient de se montrer si dignes de faire partie d'une grande nation . Dans une pareille conjoncture, un accord parfait entre les Belges aurait pu les sauver en centuplant leurs forces; mais, comme partout, il y avait parmi eux des brouillons, des ambitieux et des intrigants, mêlés aux gens de bien, aux vrais patriotes. Des clubs s'étaient formés: on y discutait les intérêts du monde ; on accaparait les passions, on formait les projets les plus imprudents et l'on entravait les mesures les plussages; enfin les Belges marchaient en aveugles vers un abime, qui la bouche béante, allait les dévorer en ébranlant le monde. Le Palais-Royal, effrayé des suites d'une pareille catastrophe, tremblant devant un fantôme de république, se détermina à tenter, par la persuasion, de ramener dans les sentiers d'une saine politique, cette nation toute naissante. Pour arriver à un but aussi désirable, elle envoya à Bruxelles le général Belliard qui, pendant qu'il avait été gouverneur de la 24^{me} division militaire, y avait laissé de longs souvenirs de justice et de capacité.

Tout dévoué à ce beau pays qu'il aimait presque

autant que la France, le général Belliard, dont les hautes qualités étaient connues et appréciées, n'eut pas de peine à se concilier la confiance d'un peuple généreux auquel il ne manquait que l'expérience, et qui pouvait, s'il eût été prudent autant qu'il s'était montré brave, arriver à une indépendance complète et nationale. Mais l'Angleterre y semant l'or et l'intrigue, ne tarda pas à y faire naître la division : les meilleurs conseils furent négligés; on ne voulut rien faire de ce qui était utile; les forces s'épuisèrent, les menaces arrivèrent de toutes parts, et bientôt il fallut se soumettre en acceptant un roi anglo-allemand, arrivant avec des conditions qui devaient à jamais le déconsidérer aux yeux de cette population si fière de sa révolution. Quelques hommes courageux plus qu'expérimentés, voulurent encore essayer la résistance, mais toujours avec la même incurie. Pour les effrayer, on fit marcher le prince d'Orange, et ils allaient succomber, quand la France accourut à leur secours.

De ce moment, la Belgique ouvrit les yeux, mais il était trop tard; les temps étaient bien changés; sa force morale était détruite, sa volonté fut comp-

tée pour rien; ce n'était plus qu'une petite nation vaincue; on la dépouilla, on l'humilia, et en la mutilant on lui légua, avec un roi impopulaire, les éléments d'un nouveau bouleversement.

Comme nous, elle apprit à ses dépens que toutes les révolutions se ressemblent. Appuyées d'abord sur de grands et sublimes principes, elles paraissent dirigées vers un but noble et utile; mais bientôt ce n'est plus qu'une large curée ou quelques intrigants, avant-garde et cortége obligé des mouvements populaires, viennent se gorger d'or et d'honneurs, ne laissant aux honnêtes gens qu'un recueil de phrases sonores et des impôts toujourrs croissants.

Comme nous, elle n'avait pas assez médité cette haute leçon du Pindare français :

Pauvres moutons, ah! vous aurez beau faire,
Toujours on vous tondra.

Cependant le général Belliard n'avait pas cessé de lutter, au nom de la France, contre le mauvais vouloir de l'étranger; mais que faire avec un levier sans point d'appui? on l'écoutait, on convenait même qu'il avait raison, mais on agissait en sens contraire. A propos du déplorable traité des

fortifications, il fit des efforts inouïs pour obtenir du gouvernement français une déclaration forte et convenable, avec l'intention de la soutenir; mais le ministère était à genoux devant nos ennemis irréconciliables, et tout ce qu'il osa fut de dire bien bas : *Je proteste*.

Tant de travaux et de contrariétés achevèrent d'user les forces du général Belliard, qui, à l'âge de 63 ans, termina à Bruxelles une vie remplie tout entière par de hauts faits d'armes et de bonnes actions.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DEUXIÈME DIVISION.

INSTRUCTIONS,

Paris, le mars 1831.

A MONSIEUR LE COMTE BELLIARD, LIEUTENANT-GÉNÉRAL PAIR DE FRANCE.

Monsieur le Comte,

L'intention du roi est que vous vous rendiez immédiatement à Bruxelles pour y remplir la mission dont il vous a chargé auprès du gouvernement belge. Sa Majesté place en vous une entière confiance, et vous serez autorisé à faire de sa part à ce gouvernement toutes les communications nécessaires au succès de votre mission. Elle a pour objet

le maintien de la paix, si essentielle dans l'intérêt de la Belgique comme dans celui de toute l'Europe. Il ne doute pas que vous ne trouviez le gouvernement belge disposé à écouter favorablement les conseils que vous lui donnerez dans ce but. Déjà il a pu apprécier les sentiments de désintéressement et d'amitié qui ont dicté ceux que nous lui avons fait entendre jusqu'à présent. Vous vous attacherez à le bien convaincre que son admission dans la grande famille des états européens, si elle lui a créé des droits dont il peut à juste titre se montrer jaloux, lui a en même temps imposé des obligations qu'il ne saurait méconnaître sans injustice ni sans danger. Il lui importe d'apporter une égale modération, un même esprit d'équité, dans la poursuite de ses prétentions et dans l'examen de celles de ses adversaires. Les discussions entre peuples indépendants ne sauraient guères se terminer heureusement que par des concessions mutuelles, par voie de transactions, et la Belgique d'ailleurs doit se montrer d'autant plus conciliante qu'elle est à son début dans la carrière politique, et que les autres états sont par cela même moins disposés à

lui reconnaître le droit de manifester des volontés trop prononcées, trop exclusives. C'est, au surplus, ce que le bon esprit des Belges leur fera aisément comprendre. Les preuves de sagesse et de prudence qu'ils ont données, dans plusieurs occasions, en sont un sûr garant. Vous n'aurez donc pas de peine à obtenir d'eux qu'ils achèvent de lever, complètement et sans aucune restriction, le blocus de Maëstrich. Cette mesure, prise d'une manière franche et nette, produira un effet moral très utile au gouvernement belge, et donnera beaucoup de force aux démarches que nous continuerons de faire en sa faveur auprès des principaux cabinets, tandis qu'ils nous serait absolument impossible d'appuyer la prétention contraire, qui serait une violation expresse de l'armistice. Vous voudrez bien, monsieur le Comte, vous occuper spécialement de cette affaire, dès votre arrivée à Bruxelles.

Agréez, Monsieur le Comte,

l'assurance de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

P. S. Maëstrich ne saurait être débloqué trop promptement : il ne suffit pas de donner des ordres, il faut s'assurer de leur exécution. Aussitôt que vous serez certain que ses communications sont entièrement libres avec Aix-la-Chapelle et avec la Hollande, vous m'en informerez par un courrier.

Paris, le 7 mars 1831.

A MONSIEUR LE COMTE BELEIARD.

Monsieur le Comte,

C'est avec autant de peine que d'étonnement que nous avons appris la détermination par suite de laquelle M. de Celles doit être remplacé dans la mission dont il était chargé près du roi. Les Belges ne pouvaient avoir ici un envoyé plus digne de confiance, ni plus capable de bien comprendre leurs vrais intérêts et la politique si franchement amicale que nous suivons à leur égard. M. le comte

de Celles a loyalement rempli, j'aime à le dire, son importante mission, et laissera de justes regrets chez tous ceux qui ont pu apprécier son caractère et ses qualités. Je viens, par ordre du roi, de lui en écrire, et de lui exprimer les sentiments de bienveillance et d'estime que sa Majesté a conçus pour lui. Quant à moi personnellement, monsieur le Comte, je vois avec peine le rappel de M. de Celles, et je souhaite vivement, dans son successeur, le même esprit de sagesse et de conciliation, la même entente des intérêts de son pays et des rapports qui doivent exister entre la Belgique et la France. Vous pourrez en parler dans ce sens à M. de Chokier, ainsi qu'aux ministres belges.

Recevez, monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

Paris, le 8 mars 1831.

Monsieur le Comte,

Je ne doute pas que le gouvernement belge et le congrès n'adhèrent aux dispositions du protocole du 20 janvier, et n'imposent silence aux brouillons qui voudraient compromettre la paix de l'Europe et l'indépendance de leur patrie. L'Europe est décidée à demeurer unie pour écarter, par des mesures sages et fermes, tout ce qui pourrait troubler son repos. Vos conseils, pleins de prudence et de sagesse, préserveront la Belgique des malheurs que quelques hommes, animés de perfides intentions, voudraient attirer sur elle.

Votre réserve sur les candidats qui se présentent pour le trône belge est approuvée par le gouvernement du roi, et je vous engage à y persévérer.

Je vous répondrai incessamment sur les questions de dépenses que vous êtes dans le cas de faire. Continuez à faire entendre la voix de la raison; le roi compte sur l'efficacité de vos efforts pour assurer la paix.

Agréez, monsieur le Comte, la nouvelle assurance de ma haute considération,

HORACE SEBASTIANI.

EXTRAIT

DU PROTOCOLE N° 11 DE LA CONFÉRENCE TENUE AU

FOREIGN-OFFICE.

le 20 janvier 1831.

Présents: les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie ont pris connaissance de la lettre ci-jointe, adressée à leurs commissaires à Bruxelles, au nom du gouvernement provisoire de la Belgique, lettre qui porte, conformément à la teneur du protocole du 9 janvier 1831, que les troupes belges

qui s'étaient avancées aux environs de Maëstrich avaient reçu l'ordre de se retirer immédiatement, et d'éviter à l'avenir les causes d'hostilités.

Ayant eu lieu de se convaincre, par les explications de leurs commissaires, que cette retraite des troupes belges aura pour effet d'assurer à la place de Maëstrich l'entière liberté de communication dont elle doit jouir; ne pouvant douter que de son côté, S. M. le roi des Pays-Bas n'ait pourvu à l'accomplissement du protocole du 9 janvier; ayant du reste arrêté les déterminations nécessaires pour le cas dans lequel les dispositions de ce protocole seraient soit rejrtées, soit enfreintes, et étant parvenus au jour où doit se trouver complétement établie la cessation d'hostilités que les cinq puissances ont eu à cœur d'amener, les P. P. ont procédé à l'examen des questions qu'ils avaient â résoudre pour réaliser l'objet de leur protocole du 20 décembre 1830, pour faire une utile application des principes fondamentaux auxquels cet acte a rattaché l'indépendance future de la Belgique, et pour affermir ainsi la paix générale dont le maintien constitue le premier intérêt, comme il forme

le premier vœu des puissances réunies en conférence à Londres.

Dans ce but, les PP. ont jugé indispensable de poser avant tout des bases quant aux limites qui doivent séparer désormais le territoire hollandais du territoire belge.

Des propositions leur avaient été remises de part et d'autre sous ce dernier rapport. Après les avoir mûrement discutées, ils ont concerté entre eux les bases suivantes :

ART. Ier.

Les limites de la Hollande comprennent tous les territoires, places, villes et lieux qui appartenaient à la ci-devant république des Provinces-Unies des Pays-Bas, en l'année 1790.

ART. II.

La Belgique sera formée de tout le reste des territoires qui avaient reçu la dénomination de royaume des Pays-Bas, dans le traité de l'année 1815, sauf le grand-duché de Luxembourg, qui,

possédé à un titre différent par les princes de la maison de Nassau, fait et continuera à faire partie de la confédération germanique.

ART. III.

Il est entendu que les dispositions des art. 108 jusqu'à 117 inclusivement de l'acte général du congrès de Vienne, relatives à la libre navigation des fleuves et rivières navigables, seront appliquées aux rivières et aux fleuves qui traversent le territoire hollandais et le territoire belge.

ART. IV.

Comme il résulterait néanmoins des bases posées dans les art. 1 et 2, que la Hollande et la Belgique posséderaient des enclaves sur leurs territoires respectifs, il sera effectué, par les soins des cinq cours, tels échanges et arrangements entre les deux pays qui leur assureraient l'avantage réciproque d'une entière contiguité de possession; et d'une libre communication entre les villes et fleuves compris dans leurs frontières.

Ces premiers articles convenus, les PP. ont porté leur attention sur les moyens de consolider l'œuvre de paix auquel les cinq puissances ont voué une active sollicitude, et de placer dans leur vrai jour les principes qui dirigent leur commune politique.

Ils sont unanimement d'avis que les cinq puissances devaient à leur intérêt bien compris, à leur union, à la tranquillité de l'Europe et à l'accomplissement des vues enseignées dans leur protocole du 20 décembre, une manifestation solennelle, une preuve éclatante de la ferme détermination où elles sont, de ne rechercher dans les arrangements relatifs à la Belgique, comme dans toutes les circonstances qui pourront se présenter encore, aucune augmentation de territoire, aucune influence exclusive, aucun avantage isolé, et de donner à ce pays lui-même, ainsi qu'à tous les états qui l'environnent, les meilleures garanties de repos et de sécurité. C'est par suite de ces maximes, c'est dansces intentions salutaires, que les PP. ont résolu d'ajouter aux articles précédents ceux qui se trouvent ci-dessus.

ART. V.

La Belgique, dans les limites telles qu'elles seront arrêtées et tracées conformément aux bases posées dans les art. 1 , 2 et 4 du présent protocole , formera un état perpétuellement neutre. Les cinq puissances lui garantissent cette neutralité perpétuelle , ainsi que l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire dans les limites mentionnées ci-dessus.

ART. VI.

Par une juste réciprocité, la Belgique sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres états , et de ne porter aucune atteinte à leur tranquillité intérieure ni extérieure.

Pour copie conforme,

Signé : PONSONBY.

PROTOCOLE N° 24

DE LA CONFÉRENCE TENUE AU FOREING-OFFICE, LE 21 MAI 1831.

Présents : les Plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Lord Ponsonby ayant, après la réception du protocole n° 23, jugé de son devoir d'exposer en personne, à la conférence, l'état des choses en Belgique, a été entendu par les PP. des cinq cours.

Considérant qu'il résulte des renseignements donnés par lord Ponsonby :

1° Que l'adhésion du congrès belge aux bases de séparation de la Belgique d'avec la Hollande

serait essentiellement facilitée, si les cinq cours consentaient à appuyer la Belgique dans son désir d'obtenir, à titre onéreux, l'acquisition du grand-duché de Luxembourg;

2° Que le choix d'un souverain étant devenu indispensable pour arriver à des arrangements définitifs, le meilleur moyen d'atteindre le but proposé serait d'applanir les difficultés qui entraveraient l'acceptation de la souveraineté de la Belgique, par le prince Léopold de Saxe-Cobourg, dans le cas où, comme tout autorise à le croire, cette souveraineté lui serait offerte.

Les PP. sont convenus d'inviter lord Ponsonby à retourner à Bruxelles, et de l'autoriser à y déclarer :

1° Que les cinq puissances ne sauraient tarder plus longtemps à demander au gouvernement belge son adhésion aux bases destinées à établir la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, bases auxquelles sa Majesté le roi des Pays-Bas a déjà adhéré;

2° Qu'ayant égard au vœu énoncé par le gouvernement belge, de faire, à titre onéreux, l'ac-

quisition du grand-duché de Luxembourg, les cinq puissances promettent d'entamer avec le roi des Pays-Bas une négociation dont le but sera d'assurer, s'il est possible, à la Belgique, moyennant de justes compensations, la possession de ce pays, qui conserverait ses rapports actuels avec la Confédération germanique;

3° Qu'aussitôt après avoir obtenu l'adhésion du gouvernement belge aux bases de séparation, les cinq puissances porteraient à la connaissance de la Confédération germanique cette adhésion, ainsi que l'engagement pris de leur part d'ouvrir une négociation à l'effet d'assurer à la Belgique, s'il est possible, moyennant de justes compensations, la possession du grand-duché de Luxembourg. Les cinq puissances inviteraient en même temps la Confédération germanique à suspendre, pendant le cours de cette négociation, la mise à exécution des mesures arrêtées pour l'occupation militaire du grand-duché;

4° Que lorsque le gouvernement belge aurait donné son adhésion aux bases de séparation, et que les difficultés relatives à la souveraineté de la Bel-

gique se trouveraient aplanies, les négociations nécessaires pour mettre ces bases à exécution seraient aussitôt ouvertes avec le souverain de la Belgique et sous les auspices des cinq puissances;

5° Enfin que, si cette adhésion n'était pas donnée au premier juin, lord Ponsonby, de concert avec le général Belliard, aurait à exécuter les instructions consignées dans le protocole N° 23 du 10 mai, et à faire connaître les déterminations que les cinq cours ont arrêtées pour ce cas par ledit protocole.

Signé: Estherazy, Wessenberg, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Lieven, Matuszewic.

Paris, le 14 mars 1831.

A MONSIEUR LE COMTE BELLIARD, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE A BRUXELLES.

Monsieur le Comte,

Le roi, par diverses ordonnances en date d'hier, a cru devoir modifier la composition de son ministère : M. Casimir Perier est nommé président du conseil.

Ces changements dans le personnel de la haute administration n'en apporteront aucun dans le système de notre politique extérieure. Ce système trouvera au contraire un nouveau gage de force et de durée dans l'homogénéité du ministère actuel, dans la parfaite unanimité de vues qui existe entre tous ses membres. Nous continuons, monsieur le Comte, d'attacher le plus grand prix au maintien de nos relations de bonne harmonie avec les autres états. Nous voulons sincèrement la paix :

seulement nous la voulons digne et honorable pour l'Europe entière, au surplus, comme pour nous-mêmes; car la dignité et l'honneur ne sont pas des biens moins précieux que la paix; les gouvernements ainsi que les peuples ne sauraient y renoncer sans compromettre leurs intérêts les plus chers, et nous sommes aussi loyalement disposés à respecter les droits des autres, que nous sommes fermement résolus à ne pas souffrir qu'on porte atteinte aux nôtres.

Telles sont, monsieur le Comte, les courtes explications qu'il m'a paru nécessaire de vous adresser, pour vous mettre en mesure de rectifier les idées inexactes qu'on pourrait se former, dans le pays que vous habitez, sur les changements qui viennent de s'opérer dans notre administration.

Agréez, monsieur le Comte,

l'assurance de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

Paris, le 15 mars 1831.

A Monsieur le comte Belliard.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire depuis votre arrivée à Bruxelles, notamment celles des 6, 9, 10, 11 et 12 de ce mois.

Nous avons appris avec plaisir la stricte et complète exécution des ordres donnés pour la levée du blocus de Maëstricht. La conduite du gouvernement belge en cette occasion ne pouvait manquer de produire une heureuse impression, et surtout d'être appréciée par la conférence de Londres. C'est par de tels actes de loyauté, de prudence et de modération que les Belges pourront se concilier la bienveillance des grandes puissances, et mériter, à leur début dans la carrière des états indépendants, l'estime et la confiance auxquelles les nations ne sauraient attacher moins de prix que les simples

individus. Vous leur avez déjà donné, monsieur le Comte, de sages et salutaires conseils, et le crédi dont vous jouissez à Bruxelles aura, je l'espère, une heureuse influence sur le succès de votre mission. Continuez donc à parler au gouvernement belge, un langage si conforme à ses vrais intérêts, et n'oubliez rien pour le tenir en garde contre toute démarche qui serait à la fois de nature à le compromettre vis-à-vis des cabinets, et à nous ôter à nous-mêmes les moyens de le servir aussi utilement que nous le souhaitons.

Il eût été vraiment à désirer, monsieur le Comte, que de plus mûres réflexions eussent détourné le Régent de publier la proclamation qu'il vient d'adresser aux habitants du grand-duché de Luxembourg.

Le roi n'a pas été moins surpris qu'affligé d'une mesure si imprudente, je dirai même si inconvenante, tant pour le fond que pour la forme. Le gouvernement belge, en affectant un tel caractère de prépotence au sujet du duché de Luxembourg, a tout à fait oublié que la question relative à ce pays n'a rien de commun avec la question belge,

qu'elle en est même entièrement distincte et sépa-rée. Il n'a pas réfléchi qu'en la tranchant ainsi, de sa seule autorité, il se mettait en opposition avec l'Europe entière, ou du moins avec toute la Confédération germanique. Enfin, il est inconcevable que le gouvernement belge n'ait pas compris qu'en repoussant les actes de la conférence de Londres aussi légèrement, et lorsque ses motifs pour le faire ne sont pas d'une justice évidente, il porte lui-même une grave atteinte à l'autorité de ceux de ces actes qui lui sont le plus favorables, et notamment de ceux qui ont reconnu son indépendance.

Au surplus, monsieur le Comte, la proclamation dont il s'agit ici n'est pas seulement un acte impolitique et dangereux, elle est encore un véritable manque d'égards envers la France, et, certes, nous avons lieu d'être étonnés qu'avant de prendre une semblable détermination, le gouvernement belge n'ait pas cru devoir nous en prévenir et nous demander des avis qui ne lui ont jamais manqué. On doit savoir à Bruxelles combien l'appui de la France est nécessaire à la Belgique, et que cet appui, auquel elle est redevable de son indépendance, peut

seul le lui conserver. Mais nous ne saurions continuer de soutenir les Belges qu'autant qu'ils ne se jeteront pas sans aucun motif dans des voies susceptibles de compromettre la paix de l'Europe. Nous ne voulons faire la guerre qu'autant qu'elle sera juste et inévitable. Or, je le répète, la proclamation du Régent n'est propre qu'à attirer gratuitement à la Belgique les plus graves et les plus sérieuses complications. C'est une sorte de défi porté à la Confédération germanique, ou, pour mieux dire, à une armée de trois cent mille hommes! Or, si les Belges veulent affronter de telles forces sans en avoir éprouvé aucune attaque, ni même aucune provocation, ils en sont bien libres assurément; mais alors ils ne doivent compter que sur eux seuls pour soutenir la lutte.

C'est en ce sens, monsieur le Comte, que vous devez entretenir le Régent et les ministres belges de la proclamation du... de ce mois. Vous ajouterez, que nous avons appris cette mesure avec d'autant plus de regret que, jusqu'ici, tous nos efforts dans la question du duché de Luxembourg ont eu pour but de la faire décider avec une sage lenteur, par voie de conciliation, et que nous étions

parvenus à inspirer, tant à la conférence de Londres qu'à la Diète de Francfort, des idées de temporisation et de modération tout à fait conformes aux nôtres. Il est à craindre maintenant que ces dispositions ne viennent à changer, et que le gouvernement belge lui-même n'ait ainsi contribué à détruire tout l'effet de nos démarches.

J'approuve entièrement, monsieur le Comte, votre langage au sujet du prince d'Orange et sur toutes les considérations qui doivent à jamais l'écarter du gouvernement de la Belgique. Vous ne sauriez donc mettre trop de soin à combattre les insinuations contraires de lord Ponsonby et les menées qu'il paraît continuer de suivre dans l'intérêt de ce prince.

Recevez, monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

Paris, 24 mars 1831.

A monsieur le général Belliard, ministre a Bruxelles.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu cette nuit le courrier que vous m'avez expédié. La résolution que vous avez prise de renoncer, pour le moment, à votre voyage à Paris et de rester à Bruxelles, est une nouvelle preuve de votre dévouement et de votre zèle pour le service du roi. Vous ne pouvez pas quitter Bruxelles dans ce moment: votre présence y est indispensable. M. Lehon, qui sort de chez moi, dans cet instant, m'assure n'avoir jamais écrit à son gouvernement que je l'eusse prévenu que les Hollandais devaient attaquer la Belgique. Comment aurait-il pu écrire ce que je ne lui ai jamais dit? Je l'ai bien entretenu des forces con-

sidérables que le roi de Hollande avait réunies, du besoin d'y faire une sérieuse attention, de prendre des précautions, d'agir avec prudence, d'éviter avec un soin scrupuleux toute provocation, toute hostilité; mais je n'ai aucun avis que les Hollandais veuillent tenter la conquête de la Belgique. Si les Belges ne prennent pas l'initiative de l'attaque, il est presque certain qu'on les laissera en repos.

Aucun bâtiment anglais n'est destiné pour l'Escaut: nous en avons l'assurance la plus positive. La Prusse ne veut pas la guerre: nous en sommes tout aussi certains. La Russie est occupée en Pologne; l'Autriche, en Italie. Ainsi les terreurs des Belges, sur la marche prochaine d'une coalition nouvelle, sont de véritables fantômes produits par leur imagination : votre esprit calme et réfléchi ne saurait en être ébranlé. Le véritable danger de la Belgique est dans un manque total d'organisation intérieure. Elle a des ressources, des richesses, du patriotisme: qu'elle prenne de la confiance en elle-même. Ne sait-elle pas aussi que nous sommes ses amis, que nous ne l'abandonnerons point, pourvu qu'elle ne fasse pas de folies? Les Belges souffrent:

mais qui ne souffre pas en Europe aujourd'hui? Ne savent-ils pas qu'on souffre à Paris plus qu'à Bruxelles; dans nos départements, plus que dans les provinces belges? Ils s'effraient sur leur avenir: mais il n'a rien que de rassurant. Ils sont et resteront indépendants et libres : c'est à eux de faire un bon usage et de leur indépendance et de leur liberté.

Recevez, monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

Paris, 26 mars 1831.

A Monsieur le général Belliard.

Monsieur le Comte,

Il est hors de mon pouvoir de remédier aux souffrances matérielles de la Belgique ; et, comme je vous l'ai déjà mandé, la situation sous ce rapport est la même que celle de la France. Jamais amitié ne fut plus sincère, jamais appui ne fut plus efficace que celui de la France. Nous avons reconnu l'indépendance de la Belgique de la manière la plus formelle, en recevant son ministre ; la question de la dette vient d'être tranchée en sa faveur ; nous sommes décidés à la défendre contre tous ceux qui voudraient l'attaquer : que pouvons-nous faire de plus ? Si le prince d'Orange veut, par la guerre civile, arriver jusqu'au trône de Belgique, nous nous y opposerons. Le congrès choisira librement son souverain. Mais si la Belgique prend

l'initiative de la guerre, nous ne la suivrons pas dans une carrière où elle s'engagerait malgré nous. Il faut qu'elle sache bien qu'elle sera seule responsable de toute aggression contre ses voisins. Votre rôle est beau à jouer, parce qu'il est celui du représentant d'un souverain puissant, et ami de la nation chez laquelle vous résidez. Parlez le langage de la vérité et de la franchise, continuez à donner de sages conseils, et vous obtiendrez d'heureux résultats. Ne donnez jamais au gouvernement belge copie de mes lettres; ne les lui confiez pas de manière à ce qu'il puisse leur donner une publicité contraire à tous les usages, et qui nous susciterait de véritables embarras. Je suis plein de confiance en votre sagesse, en votre prudence. Le roi est entièrement satisfait des services que vous lui rendez.

Agréez, monsieur le Comte, les nouvelles assurances de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

Paris, 30 mars 1831.

A MONSIEUR LE LIEUTENANT-GÉNÉR. COMTE BELLIARD.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, en date du 27, et je me suis empressé de les mettre sous les yeux du roi, qui n'a vu qu'avec peine à quel point l'ordre était encore chancelant en Belgique, et combien de tentatives, toujours funestes, malgré leur peu de succès, étaient sans cesse dirigées contre le repos de ce malheureux pays. Le roi vous sait bon gré, monsieur le Comte, de vos constants efforts pour maintenir les esprits dans les dispositions pacifiques. Il voit avec plaisir que vous usez dans toutes les occasions de l'influence qui vous est acquise pour ramener vers des idées d'ordre et de paix des hommes naturellement irritables et soupçonneux, mais prêts, en toute circonstance, à

céder à la confiance que vous leur inspirez. C'est là, en effet, un digne et noble rôle; et celui qui, au milieu de tant d'écueils, de complications, de difficultés de toute espèce, saura préserver cet état naissant de cet esprit de guerre et d'anarchie, toujours prêt à compromettre sa cause, aura bien mérité de la Belgique, de la France et de l'Europe entière. Mais, tout en cherchant à faire prévaloir un système de modération aussi fructueux qu'honorable, le gouvernement du roi pense, monsieur le Comte, que vous ne sauriez éviter avec trop de soins de vous ingérer ouvertement d'une manière quelconque dans les affaires intérieures du pays. Nous nous en rapportons sur ce point à votre extrême prudence. L'Angleterre est prompte à s'inquiéter de toute démarche entreprise dans l'intérêt exclusif de notre prépondérance; et il nous convient sans doute de nous abstenir de tout ce qui pourrait à cet égard éveiller sa susceptibilité. C'est avec regret que le roi a cru remarquer dans votre correspondance les indices d'un état d'hostilité ouverte entre vous et lord Ponsonby. Nous sommes loin, certes, d'ignorer toutes ses manœuvres; nous

savons que, trop souvent, ses intrigues ont seules produit cet état d'irritation et de violence si funeste pour la Belgique, si menaçant pour ses voisins; mais nous devons croire que la conduite de cet agent de l'Angleterre est entièrement indépendante des instructions et des vues de sa cour; il suffit, d'ailleurs, que nous soyons instruits de ses démarches; et peut-être la prudence exige-t-elle, monsieur le Comte, que vous paraissiez ignorer tout ce qu'elles ont d'hostile pour la France. Le roi compte sur votre sagesse et votre habileté, pour éviter tous les embarras d'une position aussi délicate. Vous vivez, ne l'oubliez pas, au milieu d'hommes indiscrets et dangereux, qui saisiraient, par inexpérience ou perfidie, toutes les occasions de vous commettre, et de donner les interprétations les plus fausses à vos discours et à vos démarches.

Vous connaissez, au reste, mieux que je ne saurais vous les retracer, monsieur le Comte, toutes les difficultés d'une situation que votre prudence envisage avec tant de justesse. Je ne puis que me reposer sur vous du soin de les surmonter.

Cette dépêche est pour vous seul.

Agréez, monsieur le Comte, les nouvelles assurances de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

Paris, 30 mars 1831.

A Monsieur le comte Belliard.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu et lu avec beaucoup d'attention les différentes lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Dans une affaire aussi grave, aussi décisive que celle de l'élection d'un souverain, les Belges doivent se défendre de toute précipitation, et peser leur détermination avec d'autant plus de soin et de maturité, qu'il s'agit pour eux de passer d'un état de choses précaire à une situation fixe et définitive. Ils comprendront d'ailleurs facilement qu'il ne peut plus être question aujourd'hui du duc de Leuchtenberg; l'exclusion qui lui a été donnée par les grandes puissances ne permet plus de revenir à cette combinaison, moins encore pourrait-il être question du duc de Nemours. La résolution du roi en ce qui le concerne est suffisamment connue; le refus de sa Majesté est irrévocable, et nous désirons même vivement qu'aucune tentative ne se

renouvelle en faveur du prince. Quant au choix de tout autre candidat, vous n'avez pas pour le moment à vous en occuper, et vous devez même observer sur ce point la plus complète neutralité. Sous peu de jours, les intentions du gouvernement du roi vous seront connues ; jusque là, je ne saurais vous recommander trop de réserve.

D'un autre côté, vous devez vous garder d'accorder trop de confiance aux bruits de guerre qui circulent autour de vous. L'Europe n'est nullement disposée à rompre l'état de paix dont elle jouit; et, pour notre compte, nous sommes loin, vous le savez, de désirer la guerre. C'est ce dont vous voudrez bien vous attacher à convaincre les Belges, en leur faisant sentir en même temps que notre appui, avec lequel ils n'ont à craindre aucun danger sérieux, leur est toujours assuré, mais autant qu'ils porteront dans leur conduite l'esprit de sagesse et de modération dont il leur est nécessaire de ne pas s'écarter.

Recevez, monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

Paris, le 1er Avril 1831.

A MONSIEUR LE COMTE BELLIARD, MINISTRE

A BRUXELLES.

Monsieur le Comte,

Dès l'origine de l'insurrection qui a éclaté dans les états du Saint-Siége, le gouvernement du roi, fidèle aux principes de paix et de modération qui l'ont toujours guidé, crut devoir proposer à la cour de Vienne de s'entendre avec nous pour apaiser ces troubles par voie de bons offices et de conciliation. M. de Metternich parut accueillir cette proposition avec empressement, et déclara même ensuite à M. le maréchal Maison qu'il avait adressé au comte de Lutzow des instructions qui prescrivaient à cet envoyé de s'entendre avec M. le comte de Sainte-Aulaire pour obtenir un résultat si salutaire. Nous étions donc fondés à croire que l'Autriche avait entièrement renoncé à l'idée d'une intervention armée. M. de Metternich avait d'ail-

leurs annoncé à M. le maréchal Maison que le général Frimont n'avait reçu aucun ordre de faire avancer de troupes au-delà de Ferrare. Vous jugerez, dès-lors, monsieur le Comte, quelle a dû être notre surprise en apprenant que les troupes autrichiennes étaient entrées à Bologne, et s'étaient même répandues dans les légations.

Le gouvernement a jugé indispensable d'entretenir immédiatement, par l'organe de M. le président du conseil, la Chambre des Députés d'un incident aussi grave, et, le lendemain de cette communication, M. le ministre des finances a proposé à la Chambre l'allocation d'un nouveau crédit de cent millions : ce crédit ne sera que facultatif et éventuel ; la demande que nous en faisons n'annonce de notre part aucun désir de rompre l'état de paix dont jouit l'Europe. Vous pouvez, au contraire, répéter hautement et en toute occasion, que nous n'avons cessé et que nous ne cesserons pas de vouloir sincèrement la paix. Je viens d'adresser à M. le comte d'Appony une note dans laquelle, faisant un nouvel appel aux sentiments de conciliation que le cabinet de Vienne avait d'abord mani-

festés, j'exprime l'espérance qu'en retirant les troupes impériales des États romains, il facilitera l'ouverture immédiate des négociations qui avaient été convenues. Nous aimons à croire que ce langage, dicté par un sentiment de haute prévoyance et de conciliation, sera entendu, et que des explications si loyalement énoncées produiront l'effet qu'on doit en attendre.

Recevez, monsieur le Comte, les assurances de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

Paris, le 4 avril 1831.

A MONSIEUR LE COMTE BELLIARD.

Mon cher Général,

L'état de crise où se trouve la Belgique ne saurait se prolonger, et l'Europe est d'accord sur les moyens de terminer les questions difficiles et délicates qui nous occupent depuis longtemps. On veut affermir la paix, et le seul moyen d'y parvenir est de décider le gouvernement belge et le congrès à accepter, sans restriction, les dispositions du protocole du 20 janvier. La souveraineté du grand-duché de Luxembourg, moins le duché de Bouillon, appartient à la Maison de Nassau, en vertu de l'acte du congrès de Vienne et des traités subséquents, et cet état fait partie de la Confédération germanique. La Belgique aurait à combattre plus de trois cent mille hommes, si elle continuait à vouloir en disputer la possession. La France ne saurait, pour

un aussi faible intérêt que celui d'un territoire pauvre, placé à l'extrémité de la Belgique, soutenir des prétentions non moins contraires aux traités qu'aux actes constitutifs de la Confédération germanique. Ce qui importe à la Belgique, c'est son indépendance; c'est sa séparation de la Hollande; c'est l'exclusion de la Maison de Nassau. Tout cela est assuré, est consacré par le protocole du 20 janvier, qui n'accorde à la Hollande que ce qu'elle possédait en 1790, et qui garantit à la Belgique tout le reste des possessions du royaume des Pays-Bas, moins le grand-duché de Luxembourg. Faites entendre la voix de la raison, et que les hommes sages réunis à Bruxelles ne compromettent pas l'avenir de leur patrie. Ils savent combien ils peuvent compter sur la France qui, la première, a reconnu leur gouvernement; qui les a appuyés dans toutes les circonstances, mais qui est décidée à ne pas faire la guerre pour le Luxembourg. Qu'ils ne s'abusent donc pas, et qu'ils réfléchissent qu'une puissance qui ne revendique pour elle ni Bouillon, ni Marienbourg, ni Philippeville; qui préfère la paix et ses avantages au rétablissement de ses an-

ciennes frontières et à toutes les chances d'agrandissement que la guerre pourrait lui offrir, ne consentira pas à sortir du système pacifique qu'elle a adopté, pour soutenir les prétentions injustes d'un état voisin, et se laisser entraîner par lui dans une lutte dont il serait impossible de prévoir le terme.

Je viens de parler dans le même sens à M. Lehon, qui doit s'empresser de rendre compte à son gouvernement de nos intentions immuables.

Recevez, monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération.

HORACE SEBASTIANI.

P.S. Vous avez montré prudence et habileté dans l'affaire du fort Saint-Pierre, comme dans toutes celles que vous vous êtes chargé de conduire. Le gouvernement français veut assurer le maintien de la paix, et ne se laissera pas entraîner à la guerre malgré lui. La Belgique a, plus que toute autre puissance, besoin de repos et de tranquillité;

la Hollande ne veut pas l'attaquer ; mais l'Europe est constituée sur des traités qui forment son droit public, elle veut les faire respecter. Le véritable intérêt de la Belgique n'est pas de posséder un peu plus ou un peu moins de territoire, mais d'entrer dans la grande famille européenne avec l'estime et l'amitié des puissances qui en dirigent la politique. La susceptibilité, l'irritation, la violence pourraient compromettre même son indépendance. Un pays de quatre millions d'habitants riches et éclairés peut, en écoutant la voix de la raison et de la modération, assurer le bonheur de ses peuples.

HORACE SÉBASTIANI.

Paris, le 16 avril 1831.

A Monsieur le comte Belliard.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de la note que je viens d'adresser à M. Lehon, en réponse à celle que j'ai reçue et dans laquelle il demandait des explications sur l'adhésion donnée par le gouvernement du roi au protocole de la conférence de Londres, en date du 20 janvier dernier.

Recevez, monsieur le Comte, les assurances de ma haute considération,

Horace SEBASTIANI.

Paris, 15 avril 1831.

Reponse a une note de M. Lehon.

(*Copie*).

Le soussigné, ministre secrétaire-d'état au département des affaires étrangères, a reçu la note que M. Lehon lui a fait l'honneur de lui adresser le 11 de ce mois.

Le gouvernement français a donné son adhésion au protocole de la conférence de Londres sous la date du 20 janvier dernier, et il croit qu'il est dans l'intérêt général des Belges d'y adhérer eux-mêmes; car cet acte a consacré le principe de l'indépendance de la Belgique et de son admission dans la grande famille des états européens, et il doit ainsi lui assurer, sans aucune contestation possible à l'avenir, la jouissance de tous les droits qui résultent de cette position; il a, en outre, établi sa neutralité, et par cela même il lui garantira une paix durable, à la faveur de laquelle la Belgique pourra dévelop-

per, en toute sécurité, les nombreux éléments de richesse et de prospérité qu'elle doit à la rare fécondité de son sol et au génie industrieux de ses habitants. Le gouvernement français, dont les sentiments de bienveillance et d'amitié pour les Belges ne sauraient être révoqués en doute, appelle de tous ses vœux un avenir si heureux, et il croit leur donner une preuve nouvelle de ces sentiments en leur conseillant d'adhérer, sans restriction et sans délai, au protocole du 20 janvier dernier.

Le soussigné prie monsieur Lehon d'agréer l'assurance de sa haute considération,

Signé, HORACE SEBASTIANI.

Paris, le 25 avril 1831.

A MONSIEUR LE COMTE BELLIARD, A PARIS.

Monsieur le Comte,

L'intention du roi est que vous quittiez immédiatement Paris pour vous rendre à Bruxelles, afin d'y suivre les négociations que vous avez entamées.

La ligne de conduite que vous avez à suivre vous est connue d'avance. Notre union avec les grandes puissances est indissoluble, nous sommes décidés à leur prêter un concours direct, positif et efficace, pour faire adopter, par le gouvernement belge, le congrès et la nation, le protocole du 20 janvier. Il vous appartient d'accomplir en cela la mission si honorable et si importante d'épargner à la Belgique tous les malheurs qu'entraînerait pour elle sa persistance à repousser cet

acte. L'adhésion qu'elle y donnerait lui assurerait, au contraire, les avantages les plus précieux, en consacrant à jamais sa séparation de la Hollande et son indépendance, et en lui conciliant l'estime et la bienveillance de l'Europe entière. Aussi, le gouvernement du roi a-t-il la conviction qu'il donne aux Belges une preuve nouvelle et frappante de son amitié et de son intérêt pour eux, en leur conseillant d'accepter, sans restriction comme sans délai, le protocole du 20 janvier. Dès lors, la libre navigation de l'Escaut et de la Meuse se trouvera assurée, la citadelle d'Anvers évacuée en même temps que celle de Venloo, et la solution des questions d'échange de territoires deviendra facile. Vous savez, par exemple, monsieur le Comte, que le protocole du 20 janvier établit un principe de contiguité favorable à l'échange de la Flandre hollandaise contre des portions du territoire belge d'une égale importance en population et en revenus; la France appuiera cet échange de toute son influence et avec toute la force que lui donnera la justice d'un semblable arrangement. Enfin, par l'acceptation du protocole du 20 janvier, l'ordre et la tran-

quillité renaîtront en Belgique, et y faciliteront le développement des nombreux éléments de prospérité que ce pays renferme en lui-même. Vous mettrez tous vos soins, monsieur le Comte, à prémunir le Régent contre ces esprits ardents et irréfléchis qui voudraient sacrifier le repos et le bonheur de leur patrie au triomphe de leur doctrine, et peut-être à des vues intéressées et coupables. Vous lui ferez sentir que l'évacuation du duché de Luxembourg par les troupes belges ne saurait éprouver de plus longs retards, sans compromettre la situation présente et l'avenir même de la Belgique. Vous vous attacherez surtout à dissiper les folles illusions de ceux qui espéreraient nous entraîner à la guerre. Lorsque nous avons accepté tous les traités existants pour assurer le maintien de la paix, lorsque nous n'avons réclamé ni Landau, ni Sarrelouis, ni Marienbourg, ni Philippeville, ni, en un mot, aucune partie de nos anciennes frontières, comment les Belges pourraient-ils croire que nous consentirions à soutenir la guerre pour leur faire acquérir le grand-duché de Luxembourg? La possession de ce pays n'intéresse, au

surplus, ni leur sûreté, ni leur prospérité. Placé à l'extrémité de la Belgique dans une position excentrique, pauvre et sans industrie, aucune raison politique ne peut conduire les Belges à tout exposer pour se l'approprier. Ils s'en font, dit-on, un point d'honneur ; mais l'amour-propre et la vanité sont de mauvais conseillers pour les peuples comme pour les simples individus.

La France ne prendra aucune part active au choix du prince qui doit régner en Belgique. Une liberté entière doit être laissée au congrès pour ce choix qui ne saurait être trop indépendant. Entre les deux candidats qui paraissent avoir le plus de chances, le prince de Naples et le prince de Saxe-Cobourg, la France veut demeurer complètement neutre, et elle est prête à reconnaître celui qui sera élu.

Bientôt, monsieur le Comte, vous serez appelé à faire au gouvernement belge des communications secrètes et catégoriques, pour demander son adhésion au protocole du 20 janvier. Vous vous entendrez avec lord Ponsonby pour ces communications; vous agirez, en tout, de concert avec lui, et ce con-

cert devra être franc et net. Jusque là, monsieur le Comte, il importe que vous prépariez le gouvernement, et en général tous les esprits en Belgique, à ces communications, de manière à ce qu'elles soient convenablement accueillies. Lord Ponsonby doit recevoir pour instruction d'agir, dès à présent, d'accord avec vous, dans le sens de ces premières démarches.

Agréez, monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération,

HORACE SEBASTIANI.

P. S. Je joins ici la réponse du roi à la lettre que M. Surlet Chokier lui avait écrite à l'occasion de son avénement à la régence. Je vous prie de la lui remettre.

H. S.

Paris, le 2 mai 1831.

A Monsieur le général comte Belliard,

Monsieur le Comte,

Je réponds aux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 et le 30 du mois dernier.

J'approuve complètement les observations que vous avez présentées aux Belges, sur la nécessité, ou plutôt sur l'urgence d'adhérer sans restriction au protocole du 20 janvier. C'est en effet la première mesure qu'ils doivent prendre, s'ils veulent se mettre en position de faire écouter avec bienveillance leurs propres demandes. De cette adhésion dépend, comme je l'ai déjà dit, la solution des questions qui intéressent le plus la Belgique; et ce n'est qu'alors, entre autres questions de cette nature, qu'il sera possible de traiter avec succès celle d'un échange de la Flandre hollandaise contre une por-

tion équivalente du territoire belge. En un mot, avec l'acceptation du protocole du 20 janvier, tout devient facile et praticable, tandis que, au contraire, le refus d'adhérer à cet acte tend à compliquer encore plus et même à rendre insolubles toutes les difficultés du moment.

Vous savez, monsieur le Comte, quelle est notre opinion formelle sur l'affaire du grand-duché de Luxembourg. Vous ne sauriez donc trop répéter aux Belges que nous ne pouvons, en aucune manière, les appuyer dans leurs prétentions sur ce pays, et qu'une aveugle persistance à s'y maintenir par la force les exposerait à d'incalculables dangers. Certes, lorsque, pour conserver à la France et à l'Europe le bienfait de la paix, nous nous sommes abstenus de revendiquer d'anciens territoires, des places de guerre détachées de notre frontière en 1815, il serait absurde de supposer que nous pourrions nous décider à faire la guerre dans le but unique de procurer à la Belgique un territoire sur lequel elle n'a aucun droit. Voilà, monsieur le Comte, une de ces vérités en présence desquelles vous ne sauriez trop mettre les Belges, afin de les

en convaincre pleinement, et surtout de dissiper les illusions de ceux qui poussent imprudemment à la guerre.

Il est une autre considération sur laquelle vous devez insister dans vos entretiens avec le Régent, les ministres et les personnages influents : c'est qu'en fait de territoire, les Belges doivent s'attacher à ne former que des prétentions d'une nature incontestable. Ils s'exposent, sans cela, à se voir contester, par leurs adversaires, jusqu'au droit de s'attribuer un territoire quelconque; et en effet, les provinces belges, qui jusqn'ici ont successivement passé sous différentes dominations étrangères, n'ont pas encore eu d'existence par elles-mêmes, n'ont point encore formé un état séparé, et c'est la première fois que les Belges se présentent à l'Europe comme une nation indépendante. La possibilité même de ces objections devient donc une nécessité de plus pour les Belges de se mettre en mesure d'entrer, sans contestation possible à l'avenir, dans la grande famille européenne, pour y prendre rang parmi les peuples qui la composent. A ce titre, la Belgique est assurée de tout notre

appui; nous ne souffrirons pas que l'on porte atteinte au principe de sa séparation de la Hollande, non plus qu'à celui de son indépendance; mais, je le répète, la possession du Luxembourg est tout à fait en dehors de ces questions, car elle n'est évidemment la conséquence nécessaire ni de la séparation de la Belgique avec la Hollande, ni de son indépendance.

Vous avez très bien fait, monsieur le Comte, de garder le silence sur la question du prince de Naples, puisqu'on ne vous en a rien dit. Vous devez garder la même réserve au sujet du prince de Saxe-Cobourg, qui paraît au surplus, d'après ce que vous me mandez et ce que me disent tous les Belges qui sont à Paris, réunir beaucoup de chances en sa faveur; en un mot, vous ne chercherez à influer en rien sur la nomination du candidat qui peut convenir aux Belges. Nous voulons leur laisser, à cet égard, non seulement la plus complète indépendance, mais encore l'initiative du choix. Quant aux dispositions qui, comme on vous l'a dit, commenceraient à se manifester en faveur du duc de Reichstadt, c'est un incident sur lequel je ne

crois pas devoir m'arrêter. Il est trop évident que ni la France ni l'Europe ne pourraient reconnaître un pareil choix, et d'ailleurs, l'idée de cette élection ne serait probablement, si elle existe, qu'une de ces inspirations passagères et sans consistance qui prouvent seulement la mobilité de quelques esprits.

En résumé, vous voyez, monsieur le Comte, que les instructions qui vous ont été données à votre départ n'ont nullement changé. Vous continuerez d'y trouver la règle du langage que vous devez tenir aux Belges, et dans lequel vous ne sauriez mettre trop de fermeté et de précision, afin de les convaincre enfin que nos intentions sont positives et invariables.

Agréez, monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération,

HORACE SEBASTIANI.

P. S. Un menuisier français, le sieur Becker, qu'on me représente comme un homme de mœurs douces, mais d'un caractère confiant, qui peut ai-

sément se rendre le jouet d'intrigans, a été arrêté en Belgique et se trouve actuellement détenu à Hasselt, sous la prévention d'un délit politique. Comme Français cet individu mérite votre protection. Je vous prie, monsieur le Comte, de demander que l'affaire qui le concerne soit examinée le plus tôt possible avec impartialité; et si l'accusation intentée contre lui était fondée, de faire tout ce qui dépendra de vous pour obtenir un adoucissement à la peine à laquelle il aurait été condamné. Dans le cas contraire, vous voudrez bien insister sur sa mise immédiate en liberté.

Paris, le 5 mai 1831.

A MONSIEUR LE COMTE BELLIARD.

Monsieur le Comte,

Vous étiez fort inexactement informé quant aux intentions du prince de Saxe-Cobourg. Il est décidé à accepter la couronne de Belgique, mais après que les Belges auront adhéré sans restriction au protocole du 20 janvier. Cette condition est irrévocable de sa part et n'a d'ailleurs rien que de naturel; car il est tout simple que M. le prince de Cobourg ne veuille pas se séparer des grandes puissances, et qu'il lui répugne de monter sur le trône d'un pays qui ne serait pas avec elles dans des rapports aussi satisfaisants qu'il doit le désirer. Telle serait, sans aucun doute, la condition que le prince de Naples mettrait aussi à son acceptation, si le suffrage du congrès venait à se fixer sur lui. Quoi qu'il en soit, vous ne devez pas plus vous opposer au choix de

l'un que favoriser celui de l'autre, et notre intention, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, est que cette élection d'un souverain de la Belgique soit parfaitement libre et indépendante.

Recevez, monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

P. S. On a publié à Bruxelles un rapport de M. Van de Weyer au congrès, sur l'état des négociations relatives à la Belgique. Je vous prie de vouloir bien profiter de la première occasion pour m'en envoyer un certain nombre d'exemplaires.

Paris, le 8 mai 1831.

A MONSIEUR LE COMTE BELLIARD.

Monsieur le Comte,

La dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 6 de ce mois, contient des détails affligeants sur la situation de la Belgique, sur l'anarchie à laquelle ce pays est en proie et sur l'audace des partisans de la guerre. Un tel état de choses démontrerait plus que jamais, s'il en était besoin, la nécessité pour le gouvernement belge d'adhérer complètement au protocole du 20 janvier. Je vois, qu'en effet, vous mettez tous vos soins à le convaincre de cette vérité, et je vous engage vivement à continuer d'insister près de lui sur un point aussi important. Cette marche vous est formellement tracée par vos instructions, et sous ce rapport, je n'ai absolument rien à y changer. Veuillez donc, monsieur le Comte, vous at-

tacher de nouveau à faire comprendre aux Belges tout ce qu'il y a d'impolitique et de contraire à leurs vrais intérêts, dans le refus d'accepter un acte qui, en consacrant le principe de leur indépendance, tend à leur assurer tous les droits et tous les avantages de cette indépendance. N'oubliez rien pour leur faire sentir que l'acceptation de cet acte est l'unique moyen de mettre un terme à la situation précaire et critique de la Belgique, de réduire à l'impuissance les partis qui l'agitent, de l'élever au rang qu'elle doit occuper dans la grande famille des états européens, et de hâter enfin la solution des questions auxquelles elle attache, avec raison, le plus d'importance.

Avec l'adhésion des Belges au protocole du 20 janvier, tout, je le répète encore, devient facile : l'évacuation de la citadelle d'Anvers, les arrangements relatifs à la délimitation, les échanges de territoire, et, avant tout, la grave question de l'élection du souverain. En effet, quel prince voudrait accepter la couronne de la Belgique, avant que l'existence politique de ce pays n'eût été fixée sur des bases convenables, avant que ses rapports

avec les puissances étrangères ne fussent établis d'une manière satisfaisante, et, par conséquent, avant de connaître lui-même les devoirs qu'il aurait à remplir, tant envers l'état sur lequel il serait appelé à régner qu'envers l'Europe? Aussi l'accession des Belges au protocole du 20 janvier est-elle la condition préalable, et même indispensable, que le prince Léopold de Saxe-Cobourg met à son acceptation du trône de la Belgique.

Vous voudrez bien, monsieur le Comte, insister près des Belges sur ces importantes considérations. Le roi rend justice à vos efforts pour éclairer le gouvernement belge, et soutenir son courage au milieu des embarras qui l'entourent. Avec de la sagesse et de la fermeté, ces obstacles peuvent être surmontés, et l'activité qu'il déploiera pour déjouer des projets tels que ceux qui devaient éclater à Gand prouvera sans doute qu'il apprécie, pour la Belgique comme pour l'Europe, les bienfaits du maintien de la paix. La guerre, et surtout une guerre provoquée par les Belges, remettrait tout en question, et pourrait amener des complications dont il est impossible de calculer les consé-

quences. Les Belges, comme je l'ai déjà dit tant de fois, peuvent compter sur notre appui pour protéger leur indépendance; mais il est essentiel qu'ils ne la compromettent pas eux-mêmes, et la France a donné, pour ce qui la concerne, trop de gages de désintéressement et de modération, pour qu'elle puisse être disposée à les soutenir dans d'injustes agressions et dans des mesures qui mettraient en danger la tranquillité de l'Europe.

Recevez, monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

Paris, le 14 mai 1831.

A Monsieur le comte Belliard, a Bruxelles

Monsieur le Comte,

J'ai peine à m'expliquer que vous ayez cru voir pour la première fois les protocoles n° 21 et 22, lorsque tout récemment ils vous ont été communiqués à Bruxelles; car il vous en a été donné lecture chez M. le président du conseil pendant votre dernier séjour à Paris.

Au surplus, nous souhaitons vivement que la démarche entreprise par lord Ponsonby, auprès de la conférence de Londres, ait des résultats favorables aux prétentions des Belges, et, je viens d'inviter M. le prince de Talleyrand à la seconder. Bien que vous ne me fassiez pas connaître les propositions que doit présenter lord Ponsonby, il suffit que vous les croyiez dans l'intérêt de la Bel-

gique, pour que nous nous empressions de les appuyer. Mais nous espérons peu qu'elles aient du succès.

Si les menaces que font les Belges de se constituer en république, de recourir à la voie des armes, peuvent à Bruxelles sembler fort redoutables, elles ne sauraient paraître telles ici ni à Londres. Leur réalisation amènerait certainement de grands malheurs, mais uniquement pour la Belgique. L'Europe est décidée à rester en paix, et elle y restera. Il ne saurait suffire à un état quelconque, pour faire admettre ses prétentions, d'y persister avec obstination, et de se précipiter, plutôt que d'écouter les conseils de la raison, dans les excès les plus condamnables. Sans cela, le sort du monde entier dépendrait des caprices de quelques brouillons; et ce n'est pas à une époque où tous les gouvernements, et la masse des peuples à la tête desquels ils sont placés, savent si bien apprécier les règles de la justice et les avantages de la paix, qu'on peut craindre des résultats aussi déplorables. Que les Belges soient donc bien certains qu'en entrant dans les voies déraisonnables et violentes

où ils menacent de s'engager, ils ne feront de mal qu'à eux-mêmes. Soyez-en bien persuadé de votre côté, monsieur le Comte; car pour convaincre les autres, il importe que vous commenciez par être convaincu; et c'est avec peine que le gouvernement du roi a cru remarquer dans votre correspondance des doutes et de l'inquiétude sur l'influence que la conduite des Belges pourrait exercer sur celle des grandes puissances. Toutes ont pris de concert la résolution de préserver l'Europe du fléau de la guerre, en abjurant toute vue d'ambition personnelle. Cette résolution est sincère et inébranlable de notre part, comme de celle de tous les autres cabinets. C'est ce que vous ne sauriez répéter trop souvent et avec trop de netteté.

Agréez, monsieur le Comte, les assurances de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

P. S. J'étais loin de m'attendre à votre dépêche télégraphique que je viens de recevoir. Le prince Léopold de Saxe-Cobourg n'a point refusé la couronne

de Belgique. Mais il a dit qu'il ne pouvait l'accepter qu'après que les Belges auraient adhéré aux bases du protocole du 20 janvier. Cette réponse est sage, prudente, et conforme aux intérêts bien entendus de la Belgique. La lettre de M. le prince de Talleyrand, que je viens de recevoir, et dont je joins ici copie, vous fera connaître ce qu'il est possible d'obtenir à Londres, ce que le gouvernement belge devrait se borner à demander. Je ne saurais assez vous répéter que les arrangements les plus favorables aux Belges deviendront faciles après leur adhésion au principe de leur séparation de la Belgique posé par la conférence de Londres, principe duquel découlent naturellement, inévitablement, des conséquences propres à satisfaire les intérêts réels et raisonnables de la Belgique. Votre langage doit être celui d'un ami des Belges; mais d'un ami ferme qui donne des conseils propres à assurer l'indépendance et la prospérité d'un pays auquel nous avons donné des preuves non équivoques d'amitié. Les menaces de guerre, l'investissement de Maëstricht sont des fautes, et ce qui est pis encore, des puérilités. L'Europe ne s'émeut point d'un pareil

langage, ni de semblables mesures. Je ne saurais croire que la Belgique n'écoute pas la voix de la raison. C'est à vous de la lui faire entendre constamment, comme vous l'avez fait jusqu'à ce jour.

H. S.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

DE PARIS,

15 mai 1831, arrivée à Lille, à 4 heures 30'.

Le ministre des affaires étrangères, à monsieur le lieutenant-général comte Belliard, à Bruxelles.

Général,

La nouvelle du refus du prince de Saxe-Cobourg est fausse, l'ambassadeur de France à Londres m'écrit le contraire en date du 12, prévenez-en le Régent, et faites révoquer les ordres relatifs à l'investissement de Maëstricht, qui serait dans tous les cas abusif et une insigne folie.

Je vous envoie un courrier avec des instructions, et la copie de la lettre du prince de Talleyrand.

La dépêche est sortie de chez moi à 3 heures 30 minutes.

Pour copie,

CHAVIALE.

Londres, le 12 mai 1831.

A Monsieur le comte Sébastiani.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 10 de ce mois. Elle peint l'état actuel de la Belgique tel qu'il est, et que le font connaître les informations parvenues ici. Je vous ai mandé, par ma lettre du 9, combien les membres de la conférence étaient pressés de finir, mais ils ont voulu vous donner une marque de condescendance, en reculant au 1er juin, ainsi que vous l'avez désiré, le dernier délai accordé aux Belges.

La députation belge vient de s'augmenter d'un membre. M. Devaux, qui fait partie du congrès et du conseil des ministres, est arrivé ici; mais il n'a pas plus de pouvoir que ceux qui l'ont précédé.

Le prince Léopold a vu M. Devaux et lui a dit, ainsi qu'à ses collègues, qu'il était toujours disposé

à accepter leurs offres, mais qu'il ne donnerait pas cette acceptation tant que l'état belge serait vague, incertain, et surtout tant que les Belges ne seraient pas dans des rapports de bonne harmonie avec les principales puissances de l'Europe.

Le prince a terminé son dernier entretien avec ces députés, par leur conseiller de donner leur adhésion au protocole du 20 janvier, en exprimant dans cette adhésion le désir qu'il pût s'opérer, relativement à la partie territoriale du grand-duché de Luxembourg, des arrangements à la convenance réciproque des Belges et du roi de Hollande, et qui auraient pour résultat d'effectuer plus tard une réunion, qui maintenant ne pourrait avoir lieu.

Je crois qu'il serait utile, monsieur le Comte, que vous fissiez connaître au général Belliard l'état où se trouvent en ce moment les choses ici, afin qu'il use de son influence pour amener les Belges à déférer aux moyens conciliatoires qui leur sont proposés.

Je pense que la présence de M. Devaux à Londres n'avancera pas les affaires; mais du moins il

aura recueilli de la bouche même du prince Léopold, des conseils qui pourront peut-être produire un peu plus d'effet à Bruxelles, surtout quand on y connaîtra bien le système auquel le prince est invariablement arrêté.

Agréez, etc., etc.

Signé : LE PRINCE DE TALLEYRAND.

Paris le 21 mai 1831.

A Monsieur le comte Belliard,

Monsieur le Comte,

Vous avez vu par ma lettre du 14 l'empressement avec lequel, d'après l'opinion seule où vous étiez que les propositions dont lord Ponsonby devait entretenir la conférence étaient dans l'intérêt de la paix et par conséquent dans celui de la Belgique, nous avions invité M. le prince de Telleyrand à les appuyer de son crédit et de son influence. Je ne saurais, toutefois, vous laisser ignorer que nous avons éprouvé le regret d'avoir à lui adresser cette recommandation, sans connaître positivement les propositions de lord Ponsonby. Nous nous sommes étonnés de n'en pas trouver l'indication précise et détaillée dans votre correspondance, surtout, lorsque sans autorisation préa-

lable, vous aviez cru pouvoir vous y associer et en écrire au prince de Talleyrand. Un gouvernement ne doit pas être ainsi laissé dans l'incertitude et exposé à être pris au dépourvu, au sujet d'une démarche à laquelle un de ses agens prend une part quelconque. Au reste, M. le prince de Talleyrand m'annonce, par une lettre du 18, que les propositions de lord Ponsonby ont été accueillies par la conférence, qui va ouvrir une négociation pour faire obtenir aux Belges la cession du duché de Luxembourg, moyennant une indemnité à la Hollande. Nous n'avons pas besoin de dire avec quel plaisir nous avons appris un semblable résultat des démarches de lord Ponsonby. L'invitation que nous avions faite à M. de Talleyrand de concourir à leurs succès, avant même d'en connaître l'objet, témoigne assez de nos dispositions à cet égard.

Nous aimons, au surplus, à penser que, de leur côté, les Belges voyant dans cette résolution de la conférence une nouvelle preuve des dispositions bienveillantes des grandes puissances à leur égard, s'empresseront d'y répondre en faisant connaître promptement leurs intentions relativement à l'in-

demnité, au moyen de laquelle ils doivent désirer de s'assurer la possession du Luxembourg, et qu'ils s'énonceront sur ce point d'une manière aussi nette que conciliante. Vous ne devez rien négliger pour leur en faire sentir la convenance et l'avantage, ni pour les engager à saisir sans délai une occasion aussi favorable que celle qui se présente, d'aplanir par une transaction utile à la Belgique une des questions les plus graves et les plus embarrassantes de toutes celles qui se rattachent à la situation de ce pays.

J'ai reçu, monsieur le Comte, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 17 au 19 de ce mois. En lisant les détails de votre entretien avec M. Rodenbach, sur la question du souverain, j'ai vu avec surprise la réponse que vous lui avez faite sur la manière dont nous envisagerions l'élection du Régent au trône de Belgique, dans l'hypothèse où elle aurait lieu. Vous aviez dit d'abord avec raison que c'était un point sur lequel vous ne pouviez pas répondre, mais vous ne vous en êtes pas malheureusement tenu là, et, en faisant part de vos conjectures sur l'opinion du gouvernement du roi,

vous avez totalement dépassé, je dois le dire, la mesure que vous prescrivent à cet égard vos instructions, ainsi que la réserve généralement recommandée à tout agent diplomatique sur les questions au sujet desquelles il n'est point autorisé par son gouvernement à s'expliquer. Cette réserve ne saurait jamais être abandonnée sans inconvénient; de simples paroles (et l'observation devient plus grave encore lorsqu'il s'agit d'affaires aussi délicates que celles de la Belgique) ont souvent plus de portée qu'on ne voudrait leur en donner.

Je ne saurais trop vous recommander, monsieur le Comte, d'avoir toujours présent à l'esprit l'entretien qui a eu lieu, avant votre départ, entre M. le président du conseil, vous et moi. Vous y devez constamment puiser la règle de toutes nos démarches et de toutes nos paroles.

J'ai encore à regretter qu'après le discours prononcé par M. de Rondenbach, à l'ouverture de la session du congrès, vous ayez cru devoir maintenir l'invitation à dîner que vous lui aviez adressée. Il fallait, au contraire, retirer avec éclat cette invitation comme une marque d'égards dont M. de Ro-

denbach venait de se rendre indigne, par son langage inconvenant envers la France. Nous n'avons pour les Belges que des sentimens de bienveillance et d'amitié, et c'est avec plaisir que nous saisirons toujours l'occasion de leur en renouveler les témoignages. Mais il ne faut pas que les Belges puissent jamais perdre de vue ce qu'ils doivent à la France; et lorsqu'ils semblent l'oublier, votre attitude et vos paroles, sans cesser d'être amicales et conciliantes, ne sauraient être trop fermes et trop propres à rappeler au juste sentiment de convenances ceux qui viennent à s'en écarter.

C'est d'ailleurs avec plaisir que je m'empresse de vous exprimer la satisfaction qu'ont fait éprouver au gouvernement du roi vos démarches conciliantes, pour empêcher à Anvers le renouvellement des hostilités. Ces nobles efforts ont complètement réussi et nous espérons la continuation d'un succès aussi important. En agissant ainsi, monsieur le Comte, vous serez toujours sûr d'entrer dans les intentions du roi, et vous pourrez vous féliciter d'avoir dignement concouru au maintien d'une paix si précieuse à l'humanité, si conforme au vœu de

tous les gouvernements et à celui de tous les peuples.

Agréez, monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

Paris, 21 mai 1831.

A Monsieur le comte Belliard.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la copie d'une note qui a été communiquée à Francfort par l'agent belge envoyé auprès de la Diète. Vous concevrez sans peine la surprise et le mécontentement qu'un tel document nous a fait éprouver. Aussitôt après en avoir pris lecture, vous vous présenterez chez le Régent, et vous lui demanderez si c'est par de pareils procédés que les Belges prétendent reconnaître les services que la France n'a cessé de leur rendre. Dans le cas où, comme nous aimons à le croire, les intentions du Régent auraient été méconnues, vous ne vous retirerez qu'après avoir acquis la certitude que les ordres sont déjà donnés pour le rappel de l'agent et pour le désaveu de l'étrange démarche à laquelle il s'est porté. S'il en était autrement, vous ne perdriez pas un mo-

ment pour me faire connaître l'état des choses, et je prendrais immédiatement les ordres du roi sur les mesures que nous aurions à adopter en conséquence.

Agréez, monsieur le Comte, les assurances de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

COPIE DE LA NOTE DE L'ENVOYÈ BELGE

PRÈS DE LA DIÈTE.

La révolution belge, entendue dans le sens national, c'est-à-dire dans le sens de l'immense majorité des Belges, n'a rien d'hostile ni au système de l'équilibre européen en général, ni au système germanique en particulier.

Cette révolution ne serait contraire à l'équilibre européen qu'autant qu'elle aurait pour but nécessaire et direct de réunir la Belgique à la France, ou de la placer sous le patronage et le protectorat de cette dernière puissance.

Si, à l'issue des journées de septembre, la Belgique a d'abord et exclusivement recherché l'appui de la France, c'était par une nécessité momentanée de position.

Aujourd'hui la Belgique, indépendante et comptant six mois d'existence, est plus éclairée sur sa véritable position; elle désire entrer dans un sys-

tème de politique plus large, plus européen , et elle entendrait, en effet, bien mal ses intérêts, si elle ne se croyait qu'un seul allié possible en Europe.

La prise de possession du Luxembourg, comme province belge , est loin d'être un acte d'hostilité, le congrès ayant expressément maintenu toutes les relations de cette province avec la Confédération. Si la Belgique avait entendu entrer dans un système hostile à l'Allemagne, elle aurait repoussé le Luxembourg à cause de scs relations avec l'Allemagne, c'est-à-dire avec la Confédération germanique, ou bien elle en aurait pris possession, en méconnaissant toutes les relations et en les déclarant non avenues. Si le Luxembourg reste à la Belgique, moins la forteresse dont la Confédération pourrait mêmc, pour quelque temps, augmenter la garnison, la France sera sans prétexte pour faire la guerre , et le nouveau chef dc la Belgique, admis dans l'union germanique à cause du Luxembourg, éleverait par là même une barrière entre la France et la Belgique, en rapprochant celle-ci de l'Allemagne.

La Belgiqne n'a pas oublié que son origine, que son existence a été longtemps plus allemande que

française ; que, comme cercle de Bourgogne, elle a fait partie de l'Empire.

Aussi la Belgique est si peu hostile à l'Allemagne, que l'auteur de la présente notice, qui est Belge, et croit connaître parfaitement la situation de son pays, est disposé à croire qu'il ne serait pas impossible dans quelque temps, et en témoignant à la Belgique des dispositions amicales, de la porter à étendre ses relations avec la Confédération et à ne pas les limiter à la seule province de Luxembourg; il pourrait, selon lui, n'être contraire ni à l'indépendance, ni aux intérêts commerciaux de la Belgique, d'entrer, au moyen de stipulations nouvelles, dans l'union germanique.

La Belgique ne peut s'unir à la France qu'en abdiquant son indépendance; elle peut s'unir à l'Allemagne en la conservant et même en la fortifiant, et certes, le royaume de la Belgique, compris dans la Confédération germanique, offrirait plus de garanties que le royaume des Pays-Bas mis en dehors du système germanique.

En envisageant la question sous un autre point de vue, il est incontestable que les intérêts com-

merciaux rapprochent naturellement la Belgique de l'Allemagne; la navigation du Rhin est une cause qui leur est commune. La Hollande a eu pendant longtemps le monopole de ce commerce, au préjudice non-seulement de la Belgique, mais de l'Allemagne entière. Si, pour la Belgique, elle fermait l'Escaut, en Allemagne, elle entraverait la navigation du Rhin; et tous ses efforts tendent en ce moment à faire revivre ces combinaisons contre nature, sur lesquelles reposait son ancienne suprématie commerciale.

Sous le rapport du commerce, la Belgique offre à l'Allemagne des avantages que la Hollande ne peut lui accorder, qu'elle doit même refuser par la nature de sa position et de ses précédents commerciaux.

La Belgiqeu, maîtresse de l'Escaut, peut rendre l'Allemagne maîtresse du Rhin; la jonction de ces deux beaux fleuves et de la Meuse, par un canal ou une route en fer qui traverserait les territoires belge et prussien, peut s'effectuer facilement. C'est une grande idée que la Belgique et l'Allemagne sont appelées à réaliser, et qui affranchirait à

jamais les deux pays du monopole hollandais, en les mettant à même de jouir de tous les avantages de leur position géographique.

Quant aux droits très contestés de la maison de Nassau, il ne serait pas difficile de leur trouver des compensations, et il est certain que la Belgique serait très disposée à faire tous les sacrifices demandés par la stricte équité.

Paris, le 23 Mai 1831.

A M. LE COMTE BELLIARD, MINISTRE, A BRUXELLES.

Monsieur le Comte,

La conduite honorable et habile que vous avez tenue à Anvers, l'heureux mélange de prudence et de fermeté dont vous avez fait preuve dans une circonstance si délicate, ont été dignement appréciés à Londres. Je dois d'autant plus m'empresser de vous l'annoncer, qu'ainsi que je vous l'ai mandé par ma lettre d'avant-hier, vos démarches conciliantes avaient déjà complètement obtenu l'approbation du gouvernement du roi, et, c'est d'ailleurs avec plaisir que je vous renouvelle à ce sujet, une assurance qu'il m'a été personnellement agréable de vous transmettre. En consacrant ainsi vos efforts au maintien de la paix, vous avez cédé tout à la fois à de généreuses inspirations, et judicieusement compris le but important de la mission qui vous est confiée.

Nous voyons du reste avec plaisir qu'à Bruxelles la vérité commence à pénétrer dans les esprits, qu'ils deviennent plus accessibles à la voix de la raison et que le nombre des amis de la paix augmente dans le congrès. C'est aussi vers le maintien de la tranquillité générale que tendent tous nos efforts; et les Belges qui exercent quelque influence sur leurs concitoyens sentiront tous bientôt, j'aime à le croire, qu'au moment même où les circonstances leur deviennent aussi favorables, ce serait en compromettre gratuitement les avantages que de ne pas apporter dans leur langage et dans leurs actes tout l'esprit de sagesse et de modération nécessaire. Vous n'oublierez rien, monsieur le Comte, pour les en convaincre, et vos conseils en cette occasion, ne pourront qu'emprunter plus d'autorité des services que vous avez déjà rendus à la Belgique. Je n'ai rien, au surplus, à ajouter, sous ce rapport, aux instructions que contient ma correspondance avec vous.

Recevez, monsieur le Comte, les assurances de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

P. S. Je vois avec grand plaisir votre parfaite union et intelligence avec lord Ponsnoby : vous ne sauriez les rendre trop intimes pour l'intérêt de la Belgique. Nous sommes dans un si parfait accord avec le cabinet britannique et avec les grandes puissances, que vos relations avec leurs représentants doivent être pleines de confiance.

A MONSIEUR LE COMTE BELLIARD, MINISTRE DE FRANCE, A BRUXELLES.

Monsieur le Comte,

Le gouvernement du roi continue d'être satisfait du zèle avec lequel vous secondez ses vues, en travaillant au maintien de la paix et en vous efforçant d'inspirer aux Belges des idées de modération si conformes à leurs véritables intérêts. Quelque difficile qu'il soit de faire prévaloir les conseils de la prudence au milieu des passions qui sont en mouvement, et d'engager à prendre des mesures à la fois sages et énergiques un gouvernement dénué de force et de prudence, nous remarquons avec plaisir que vous avez cependant obtenu tout ce que, dans un pareil état de choses, il était possible d'obtenir. Aujourd'hui que les circonstances prennent un cours si favorable à la Belgique, cette tâche, nous aimons à le croire, va devenir plus facile, et les Belges sentiront sans doute que l'unique moyen de recueillir les avantages de leur nouvelle situation est de répondre dignement et

par une conduite conciliante, aux dispositions amicales dont les grandes puissances viennent encore de leur donner des preuves.

En effet, monsieur le Comte, un nouveau protocole arrêté à Londres, le 21 de ce mois, a consacré d'importantes résolutions sur les deux points dont la décision intéresse le plus la Belgique. En premier lieu, la conférence est convenue d'aplanir, par tous les moyens qui dépendent d'elle, les difficultés qui s'opposeraient, tant à l'élection du prince de Cobourg au trône de Belgique, qu'à l'acceptation de la couronne par ce prince. En second lieu, la conférence promet d'entamer avec le roi de Hollande une négociation, tendant à faire obtenir aux Belges la cession du Luxembourg, moyennant de justes compensations à la Hollande. Elle se propose en outre de faire suspendre, pendant le cours de cette négociation, l'exécution des mesures que la Confédération germanique avait ordonnées à l'égard du Luxembourg.

Mais, en échange de ces dispositions si bienveillantes et comme une condition préalable et nécessaire des démarches qui doivent en être la suite,

la conférence demande que les Belges adhèrent complétement au protocole du 10 mai. C'est à vous et à lord Ponsonby qu'il appartient de les y déterminer, et de seconder à cet égard, de tous vos efforts, les intentions de la conférence, qui sont aussi les nôtres. De cette adhésion dépend plus que jamais pour les Belges l'heureuse solution des difficultés qui compliquent encore leur position, et, sous ce rapport, on peut dire avec vérité qu'il ne tient qu'à eux-mêmes de fixer sur des bases aussi avantageuses qu'honorables cette situation si précaire et si embarrassante. C'est donc au nom de leurs plus chers intérêts, comme au nom de la paix, que vous devez les adjurer d'accéder franchement aux résolutions de la conférence. Le gouvernement du roi est persuadé, monsieur le Comte, que vous n'omettrez rien pour leur en démontrer l'urgence, et pour en porter la conviction dans tous les esprits. Vos démarches à ce sujet devront être dirigées dans un parfait accord de vues et de langage avec lord Ponsonby, et tous les Belges, sincèrement amis de leur pays, s'empresseront, je n'en doute pas, d'en appeler le succès

de tous leurs vœux, ou de vous prêter, dans cette grave conjoncture, l'appui de leur influence.

La correspondance que vous proposez d'entretenir avec M. le prince de Talleyrand ne pouvant qu'être utile au service du roi, j'approuve, monsieur le Comte, que vous y donniez cours, et vous pourrez même à cet effet vous servir des courriers de lord Ponsonby. Seulement, je crois devoir vous prier de me donner exactement communication des lettres que vous adresserez à M. de Talleyrand et des réponses que vous en recevrez.

Agréez, monsieur le Comte, les assurances de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

Paris, le 27 mai 1831.

A Monsieur le comte Belliard.

Monsieur le Comte,

Je ne vous envoie point le protocole du 21 mai, parce qu'il est probable que lord Ponsonby vous l'aura communiqué à son retour de Londres. Vous y aurez remarqué que l'accomplissement des dernières résolutions de la conférence en faveur des Belges est subordonné à leur adhésion aux bases de séparation de la Belgique et de la Hollande, telles qu'elles résultent des protocoles du 20 et du 28 janvier. et que cette adhésion doit être donnée avant le 1er juin. Je ne doute point que vous ne fassiez, de concert avec lord Ponsonby, tous vos efforts pour amener les Belges à y accéder et à profiter ainsi des nouvelles facilités que leur offre la bienveillance des cabinets. J'ai suffisamment développé dans mes précédentes dépêches les motifs qui doivent leur dicter une semblable détermination.

Le gouvernement du roi se plait de nouveau, monsieur le Comte, à rendre la plus entière justice au zèle dont vous faites preuve. Votre courage et votre persévérance finiront, je l'espère, par l'emporter sur les efforts des intrigants et des brouillons ; car il suffit partout d'une volonté ferme, énergique et soutenue, pour triompher de l'esprit de désordre et déjouer ses projets. Tous les Belges que leur position met à même d'exercer une sage influence, vous seconderont, j'aime à le croire, dans cette tâche aussi noble qu'importante. Ils sentiront que le moment est venu de fixer la situation de la Belgique, et de présenter à l'Europe des garanties d'ordre et de stabilité. Les hommes éclairés du congrès ne sauraient mettre trop de soin à en démontrer à la fois les avantages et la nécessité. C'est à eux surtout qu'il appartient de faire prévaloir dans cette assemblée les principes, en même temps que le langage de la prudence et de la modération. Sous ce rapport, nous avons dû regretter, je l'avoue, que le président du congrès n'ait pas cru devoir rappeler à l'ordre M. Pirson, lorsqu'en parlant du système adopté par le roi, ce député s'est si scan-

daleusement écarté de ce que lui prescrivaient les convenances. Le langage de M. de Gerlache lui-même, au surplus, avait pu nous préparer à cette conduite de sa part.

Agréez, monsieur le Comte, les assurances de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

Paris, le 28 mai 1831.

A MONSIEUR LE GÉNÉRAL COMTE BELLIARD, MINISTRE DE FRANCE A BRUXELLES.

Monsieur le Comte,

La dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26, à onze heures et demie du soir, en quittant lord Ponsonby, me paraît rédigée sur une impression à laquelle le gouvernement du roi était loin de s'attendre. Si les Belges avaient pensé que leurs désirs, que ce qu'ils croient leurs intérêts, devaient servir de règle à l'Europe, ils ont pu trouver quelque mécompte dans le protocole du 21 mai. Mais si quelque sagesse préside à leurs délibérations, ils devaient naturellement accueillir ce nouvel acte de la conférence de Londres avec empressement et reconnaissance. Malheureusement il ne paraît pas en avoir été ainsi, et les intentions généreuses des grandes puissances semblent loin d'avoir été appréciées comme elles auraient dû l'être.

En effet, monsieur le Comte, le grand-duché de Luxembourg avait été donné à la maison de Nassau en échange des principautés qu'elle possédait sur la rive droite du Rhin. Les Belges désirent le conserver et l'incorporer à leur territoire : la conférence de Londres, déférant à ce vœu, promet d'ouvrir une négociation avec le roi de Hollande pour leur faire obtenir le Luxembourg ; cette négociation aura l'appui des cinq grandes puissances de l'Europe, elles en faciliteront le succès de toute leur influence. Le même protocole assure de leur part la reconnaissance du prince de Saxe-Cobourg comme roi de Belgique, s'il est élu par le congrès: ce protocole est signé par les plénipotentiaires russes qui, jusqu'ici, avaient repoussé tout candidat étranger à la maison de Nassau ; et toutes ces concessions, tous ces avantages ne satisfont pas les Belges ! En vérité, on ne peut que s'étonner tous les jours de tant d'exigence et de déraison.

Cependant, monsieur le Comte, nous ne saurions penser qu'il ne se trouvera pas au sein du congrès une majorité dont les sages résolutions l'emporteront sur la turbulence et les projets insensés des

ennemis de l'ordre et de la paix. Nous croyons fermement que les Belges accepteront sans hésitation des conditions aussi favorables à leurs intérêts, et qu'ils s'empresseront ainsi de faire entrer la Belgique, avec tous les avantages qu'elle pouvait raisonnablement désirer, dans la grande famille des états européens. C'est à vous, comme je l'ai déjà dit tant de fois, qu'il appartient de les y déterminer. Continuez à leur parler un langage ferme et sévère, celui de la vérité; unissez tous vos efforts à ceux de lord Ponsonby : agissez avec lui dans le plus intime accord, et que les conseils de la raison triomphent enfin, à Bruxelles, des coupables instigations des ennemis du repos de l'Europe. C'est en vain, au surplus, qu'ils se flatteraient d'en troubler la paix : cette paix sera maintenue; et quant à ce qui regarde la France, elle est fermement décidée, après avoir tout fait pour servir les véritables intérêts de la Belgique, à ne point se séparer des grandes puissances, si la Belgique était assez aveugle pour n'écouter que ceux qui voudraient la conduire à sa perte. Voilà, monsieur le Comte, ce que vous ne dissimulerez point aux Belges, et je ne

doute pas que vos efforts pour les amener à de prudentes déterminations ne soient puissamment secondées par M. Lehon, en qui nous nous plaisons à reconnaître un homme aussi sainement éclairé que sincèrement ami de son pays.

Agréez, monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

Paris, le 30 mai 1831.

A MONSIEUR LE COMTE BELLIARD, MINISTRE A BRUXELLES.

Monsieur le Comte,

En vous chargeant de faire entendre à Bruxelles, dans des circonstances aussi compliquées, le langage à la fois ferme et conciliant que la France ne doit cesser de tenir à un peuple dont elle comprend et dont elle veut servir les véritables intérêts, le roi n'ignorait point qu'il allait mettre votre zèle et votre dévouement à une épreuve longue et sérieuse. Il espère que les difficultés dont vous vous voyez entouré ne vous effraieront point; il ne doute pas qu'elles ne cèdent bientôt à vos efforts; et si, pour en triompher, vous aviez besoin de forces nouvelles, vous les puiseriez, j'en suis convaincu, dans les témoignages de satisfaction qu'il me charge de vous transmettre. Pour arriver au résultat que nous attendons de votre constance, des instructions doivent vous suffire; et les lettres

de créance dont vous me parlez ne vous sont point nécessaires. La légation de Bruxelles n'est point organisée; votre titre même, vous le savez, n'est pas fixé d'une manière officielle: ce sont là, toutefois, des conditions indispensables à la confection des lettres de créance. Mais le but de votre mission n'est point secret; vous êtes reconnu à Bruxelles: le gouvernement et la nation belge honorent votre caractère et apprécient vos intentions; vos conseils sont toujours, sinon suivis, du moins accueillis avec respect; le roi vous accorde ici la confiance la plus entière, et vous avez la certitude de n'être point désavoué dans tout ce que vous ferez pour maintenir la paix en Belgique. Avec de telles conditions, votre position est complète: elle vous donne tous les moyens dont un ministre régulièrement accrédité pourrait disposer. Vous vous en êtes servi jusqu'ici pour la dignité de la France et le bien-être de la Belgique: persévérez, monsieur le Comte, dans cette voie, où vous mit l'approbation du roi et de son gouvernement. Je ne saurais trop vous recommander d'apporter une réserve extrême dans toutes vos explications; évitez sur-

tout de répondre à tout ce qui concerne les places fortes. Craignez généralement de vous engager sans nécessité : assez de difficultés existent, sans les compliquer encore en soulevant des questions nouvelles. Unissez vos efforts à ceux de lord Ponsonby : ils ne sauraient longtemps encore rester sans un succès dont votre persévérance pourra revendiquer le principal mérite.

Veuillez bien agréer, monsieur le Comte, les nouvelles assurances de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

Paris, 31 mai 1831.

A MONSIEUR LE COMTE BELLIARD, MINISTRE DE FRANCE, A BRUXELLES.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29, et j'y ai vu avec plaisir que les affaires commençaient à prendre en Belgique une direction plus satisfaisante. Monsieur le prince de Talleyrand m'a envoyé copie de la lettre qu'il vous a adressée le jour même où vous me rendiez compte de cette heureuse amélioration. Elle renferme des considérations qu'il vous appartient de développer, et que vous saurez présenter, je n'en doute pas, de manière à convaincre les Belges de l'urgente nécessité d'adhérer au protocole du 20 janvier. Au surplus, monsieur le Comte, si leur refus de prendre une si sage détermination

mettait lord Ponsonby dans le cas de quitter Bruxelles, le gouvernement du roi renouvelle expressément l'ordre que je vous ai déjà transmis de quitter cette ville en même temps que lui.

Nous avons vu avec quelque étonnement que lord Ponsonby ne vous ait pas communiqué, avant de l'adresser à M. Lebeau, la lettre qu'il lui a écrite à son retour à Londres. Cependant vous n'aurez à faire de cet incident l'objet d'aucune observation, et l'intention du gouvernement du roi est que vous continuiez d'entretenir avec lord Ponsonby les mêmes rapports de bonne intelligence et d'intimité. Nous n'en désirons pas moins, et nous sommes certainement en droit de demander qu'il vous soit donné communication des actes relatifs aux affaires que nous sommes également appelés à traiter, et dont la solution est pour nous d'un si vif intérêt. Lord Ponsonby lui-même en sentirait sans doute aussi la convenance, et reconnaîtrait, au besoin, combien un tel système d'accord et d'entente est conforme aux relations amicales si heureusement établies entre la France et

l'Angleterre. J'espère, monsieur le Comte, que vos efforts, unis aux siens, auront un favorable résultat, et que vos premières dépêches vous donneront, à cet égard, des nouvelles aussi satisfaisantes que nous pouvons le désirer.

Agréez, monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération,

HORACE SEBASTIANI.

Paris, ce 8 juin 1831.

Monsieur,

Lord Ponsonby a reçu de la conférence l'ordre de quitter immédiatement Bruxelles; je pense que vous vous serez mis en route en même temps, pour retourner à Paris. Dans le cas où vous seriez encore à Bruxelles au moment où cette dépêche vous parviendra, vous voudrez bien le quitter sans aucun délai.

Agréez, monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

Londres, 6 juin 1831.

A LORD PONSONBY.

Milord,

En réponse aux informations que vous nous avez transmises, nous avons l'honneur de vous prévenir que vous aurez à quitter Bruxelles immédiatement après la réception de la présente. Vous aurez soin de communiquer cette détermination à monsieur le général Belliard.

Agréez, Milord, l'assurance de notre considération la plus distinguée,

Signé : ESTHERAZY, WESSENBERG, TALLEYRAND, PALMERSTON, BULOW, LIEVEN, MATUSZEWIC.

Pour copie conforme,

PONSONBY.

Paris, 2 juin 1831.

A Monsieur le comte Belliard.

Monsieur le Comte,

J'apprends avec la plus vive surprise que vous avez cru pouvoir prendre sur vous de prolonger de dix jours le délai que la conférence avait accordé aux Belges, pour adhérer à ses résolutions, qu'elle avait fixé au 1er de ce mois. Cette démarche m'a paru d'autant plus extraordinaire, que vos instructions, souvent renouvelées, vous prescrivent d'appuyer les démarches du représentant de la conférence. Ma lettre du 31 mai vous prescrit de quitter Bruxelles en même temps que lord Ponsonby, si le refus des Belges d'adhérer aux décisions de la conférence lui en imposait la nécessité. Je m'empresse, monsieur le Comte, de vous renouveler cet ordre de la manière la plus positive; et si, lorsque cette dépêche vous parviendra, l'obstination des Belges

avait obligé lord Ponsonby à se retirer, vous devriez quitter aussi Bruxelles immédiatement, et sans adresser au gouvernement belge aucune espèce de communication écrite.

Recevez, monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

Monsieur le Comte,

Je m'empresse d'ajouter, comme post-scriptum à ma dépêche de ce jour, que si lord Ponsonby n'avait point quitté Bruxelles, vous devez vous entendre avec lui pour lier toutes vos démarches avec les siennes, et prendre en commun les résolutions les plus propres à atteindre le but que la conférence s'est proposé ; mais s'il était parti, vous quitteriez Bruxelles sans délai.

Veuillez agréer, monsieur le Comte, les nouvelles assurances de ma haute considération,

HORACE SÉBASTIANI.

PROTOCOLE N° 20,

DE LA CONFÉRENCE TENUE AU FOREING-OFFICE, LE 17 MARS 1831.

Présents: les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Les plénipotentiaires des cinq cours se sont réunis pour prendre en considération la communication qui a été faite à la Conférence par le plénipotentiaire de France, et qui se trouve ci-jointe *sub litt.* A.

Les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie ont cru devoir faire à cette communication la réponse également jointe au présent protocole *sub. litt.* B.

Signé: ESTERHAZY, WESSENBERG, TALLEYRAND, PALMERSTON, BULOW, LIÉVEN.

ANNEXE A,

AU PROTOCOLE N° 20.

Communication faite à la Conférence par le plénipotentiaire de France.

—

COPIE D'UNE DÉPÊCHE DE M. LE COMTE SÉBASTIANI A M. LE PRINCE DE TALLEYRAND, EN DATE DE PARIS, 1er MARS 1831.

Monsieur l'Ambassadeur,

Le roi m'a ordonné de vous adresser, sur le protocole du 19 février, des explications qu'il vous charge de communiquer officiellement à la conférence de Londres. Il ne saurait admettre ce protocole sans repousser certaines conséquences qui pourraient être déduites des principes qu'il renferme. Le roi a l'intentien et le désir sincère de conserver l'accord si heureusement établi entre

les cinq cours, de faciliter la conclusion de la paix entre la Belgique et la Hollande, et d'affermir l'équilibre de l'Europe. Il croit en avoir donné des preuves incontestables, et il pense que les explications actuelles, loin d'entraver la marche de la conférence vers ces résultats désirables, pourront l'y conduire d'une manière plus sûre et plus prompte.

Le gouvernement français ne se propose point de discuter les principes de droit public et de droit des gens qui sont exposés dans le protocole du 19 février. Au nombre de ces principes, il en est qui ont obtenu le juste assentiment des nations civilisées, sur lesquels repose l'ordre régulier et pacifique de l'Europe, et que la France se plaît à reconnaître dans toute leur étendue. Mais il en est d'autres qui sont susceptibles d'être contestés, et dont il serait trop facile d'abuser. Sans entrer dans une controverse inutile au but qu'il veut atteindre, le gouvernement français se borne à protester contre tout principe qui consacrerait un droit d'intervention armée dans les affaires intérieures des différents états de l'Europe.

En limitant son adhésion au protocole du 20 janvier, le gouvernement français n'a point méconnu l'esprit d'équité avec lequel la conférence a fixé les limites de la Belgique et de la Hollande. Il a admis comme juste la règle d'après laquelle a été distribué entre ces deux états le territoire du royaume des Pays-Bas. Il reconnaît que la Hollande devait reprendre les limites qu'elle possédait en 1790, comme république des Provinces-Unies. Il reconnaît également que la Belgique devait obtenir toute la partie du royaume des Pays-Bas placée en dehors des anciennes possessions hollandaises. Il reconnaît enfin que le grand-duché de Luxembourg, sous la souveraineté de la maison de Nassau, reste compris dans la Confédération germanique.

Mais la délimitation de la Hollande, de la Belgique, du grand-duché de Luxembourg, telle qu'elle résulte des protocoles, restait encore trop vague pour que le gouvernement du roi pût y adhérer pleinement. Il était nécessaire de la rendre plus nette, plus précise, par des explications ultérieures. Il convenait d'abord de déterminer ce qui formerait

définitivement le grand-duché de Luxembourg.

Il a toujours paru au gouvernement français qu'on ne devait pas attribuer à ce grand-duché tout le territoire que le roi des Pays-Bas y a ajouté lorsqu'il en a formé une province de son royaume, et qu'il en a appelé les députés dans la seconde chambre des états-généraux, au lieu de le soumettre à un régime spécial et de le gouverner comme un état séparé, ainsi que les traités de 1815 semblaient le prescrire. Le gouvernement français croit donc que, pour se conformer à ces traités, on doit distraire le duché de Bouillon du grand-duché de Luxembourg. Il nous paraît évident que le duché de Bouillon a été donné au royaume des Pays-Bas, et non à la maison de Nassau, qui n'a reçu en compensation de ses anciennes possessions de la rive droite du Rhin que l'ancien duché de Luxembourg autrichien. Ces territoires ne sauraient donc rester annexés au nouveau duché ; ils doivent, au contraire, être réunis à la Belgique.

Mais pour en opérer la réunion de manière à donner aux deux états, conformément à l'article 4 de l'annexe A du protocole N° 12, une juste con-

tiguité de territoire, il est indispensable de régler préalablement des échanges. Cette contiguité, dont la conférence a senti les avantages et la nécessité sur toutes les frontières de la Hollande et de la Belgique, a aussi besoin d'être établie entre Maëstricht et Stephanswerd, et entre Stephanswerd et l'ancienne limite hollandaise où elle n'a jamais existé. Il faut, pour y parvenir, que la Belgique renonce à des portions du territoire qui lui est assigné, et qu'elle en soit indemnisée par des portions équivalentes prises sur l'ancien territoire hollandais ou sur l'ancien duché de Luxembourg. Avant qu'on se soit expliqué et entendu sur ces points importants, le gouvernement français ne peut pas adhérer complètement à la délimitation fixée par le protocole du 20 janvier.

Quant au protocole du 27 (même mois) qui règle la répartition de la dette entre la Hollande et la Belgique, le gouvernement du roi n'en a pas trouvé les bases assez équitables pour les admettre. Il est satisfait de voir, par le protocole du 19 février, que la conférence n'a pas eu d'autre but que d'adresser des *propositions* aux parties intéressées.

Il regrette toutefois que des commissaires belges et hollandais n'aient point été admis à discuter contradictoirement une question d'intérêt privé, plus que d'intérêt européen, et pour la solution de laquelle la conférence était à la fois moins compétente et moins éclairée que pour la solution des autres. Il le regrette d'autant plus, que la conférence est tombée dans une erreur évidente, en prenant pour base de la répartition qu'elle a proposée, les budgets publics du royaume des Pays-Bas. Ces budgets distribuaient les charges du royaume entre ce qu'on appelait les *provinces méridionales* et les *provinces septentrionales*. Le grand-duché de Luxembourg étant compris dans les *provinces méridionales*, l'équité exigeait au moins qu'on défalquât de la partie de la dette laissée à la charge de la Belgique une portion correspondante au territoire qu'on détachait des *provinces méridionales*, en n'attribuant pas le grand-duché de Luxembourg à la Belgique.

Mais cette défalcation eût été encore insuffisante, à cause de la disproportion énorme qui existe entre la dette hollandaise et la dette belge; la justice prescrivait donc de résoudre cette question après

un plus mûr examen, et la prudence conseille de l'ajourner jusqu'à ce que la délimitation respective des deux états ait été fixée d'un commun accord. Il deviendra même indispensable alors d'admettre dans cette discussion des commissaires belges et hollandais.

Tels sont les motifs qui ont porté le gouvernement du roi à désirer la modification du protocole du 20, et à ne point adhérer à celui du 27 janvier, et que sa Majesté vous charge, monsieur l'ambassadeur, de faire connaître à la conférence, tout en admettant comme juste, comme conforme à l'ancien état de possession et à l'esprit des traités, la base d'après laquelle les limites de la Hollande et de la Belgique ont été indiquées par la conférence. Le gouvernement français ne peut souscrire à la fixation de ces limites avant que l'étendue du grand-duché de Luxembourg soit décidée avec précision. Comme ses principes politiques sont connus de l'Europe entière, il ne saurait penser que dans les moyens d'exécution indiqués par le pro-

tocole n° 19, la conférence pût avoir compris l'intervention armée, et l'emploi de la force.

Agréez, etc.,

Signé : HORACE SÉBASTIANI.

ANNEXE B,

AU PROTOCOLE N° 20.

Réponse des plénipotentiaires d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse, et de Russie, à la communication du plénipotentiaire de France.

Les plénipotentiaires d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie ont donné toute leur attention aux observations dont le gouvernement français a cru devoir accompagner son adhésion au protocole du 19 février.

C'est avec une vive satisfaction qu'ils y ont trouvé l'assurance que sa Majesté le roi des Fran-

çais était constamment animé du désir sincère de conserver l'accord si heureusement établi entre les cinq cours, de faciliter la conclusion de la paix entre la Belgique et la Hollande, et d'affermir l'équilibre de l'Europe. Comme les pr tocoles constatent que la conférence a eu tous ces objets en vue, elle ne peut que s'applaudir de voir que la première et seule communication qui lui ait été faite par le gouvernement français au sujet de ces protocoles commence par approuver celui qui les consacre tous. Les plénipotentiaires des quatre cours aiment à accueillir ce fait comme un heureux présage du succès de leurs efforts, et cela d'autant plus qu'ils sont persuadés que les doutes que le gouvernement français semble élever sur quelques unes des conséquences du protocole en question peuvent être dissipés sans difficulté.

Les observations du gouvernement français portent en premier lieu sur les principes énoncés dans le protocole du 19 février, dont il admet plusieurs sans réserve, en regardant d'autres comme susceptibles d'être contestés et dont il serait facile d'abuser, et il proteste contre tout principe qui

consacrerait un droit d'intervention armée dans les affaires intérieures des états de l'Europe. Si les passages du protocole auxquels les observations du gouvernement français se rapportent avaient été indiqués, les plénipotentiaires des quatre cours ne doutent point qu'il ne leur eût été facile de prouver que le sens de ces passages n'a pas été bien saisi. Aucun des protocoles de la conférence ne donne lieu à l'application d'une intervention armée dans les affaires intérieures de la Belgique, pas même dans le cas d'une guerre civile, cas que le gouvernement français semblait cependant envisager comme une circonstance qui l'autoriserait à une intervention armée de sa part dans les affaires intérieures de ce pays, et cette intervention, il a également manifesté vouloir l'exercer dans le cas de l'élection du duc de Leuchtenberg.

La conférence a déterminé, dans le protocole du 20 janvier, quelles devront être les limites de la Hollande et de la Belgique après leur séparation, en déclarant que la Hollande devait reprendre ses anciennes possessions dans toute l'étendue qu'elles avaient eues avant son union avec

la Belgique. Le protocole en question devait donc naturellement renfermer la détermination des puissances de maintenir l'intégrité de ces territoires contre toute agression de la part de la Belgique. Mais il serait impossible de soutenir que ceux qui, en conséquence des arrêtés du protocole en question, aideraient la Hollande à défendre son intégrité contre les Belges, exerceraient par ce fait une intervention armée dans les affaires intérieures de la Belgique.

D'un autre côté, nul état ne peut s'arroger le droit de fixer ses limites à lui seul, de comprendre dans ces prétendues limites le territoire de ses voisins, et de soutenir que quiconque voudrait l'empêcher de faire de pareils empiétements intervient dans ses affaires intérieures.

Le gouvernement français a reconnu l'esprit d'équité et de justice avec lequel la conférence a fixé les limites de la Hollande et de la Belgique. Il a admis que sa Majesté le roi des Pays-Bas avait plein droit à l'intégrité des anciennes possessions de la Hollande dans toute l'étendue qu'elles avaient eues avant l'union avec la Belgique, et que celle-ci de-

vait comprendre les autres pays qui avaient été attribués au royaume des Pays-Bas par les traités de 1815. Il reconnaît enfin que le grand-duché de Luxembourg, sous la souveraineté de la maison de Nassau, doit rester compris dans la Confédération germanique. Quant à ces points fondamentaux, l'adhésion du gouvernement français aux bases de séparation des deux pays est complète et sans réserve.

Il remarque à la vérité que l'art. IV de l'annexe A, au protocole N° 12, fait mention d'échanges qui devront se faire par les soins des cinq puissances, pour procurer, s'il est possible, à la Hollande comme à la Belgique, l'avantage d'une contiguité de possession, et qu'il ne saurait adhérer complètement à la délimitation fixée par le protocole du 20 janvier, tant que ces échanges n'auraient pas été effectués. Mais des échanges font supposer préalablement des droits de possession de part et d'autre. La Hollande et la Belgique ne sauraient entreprendre à faire des échanges, tant que l'état de possession de l'une et de l'autre n'est pas fixé. Il est, par conséquent, d'une né-

cessité absolue de faire adopter d'abord la délimitation fixée par le protocole en question du 20 janvier, et la conférence, ainsi que les deux parties intéressées, ne saurait convenir avant cette adoption des échanges qu'il serait possible de faire dans le but indiqué.

Le gouvernement français admet que le grand-duché de Luxembourg, sous la souveraineté de la maison de Nassau, doit continuer à faire partie de la Confédération germanique. Les rapports de ce grand-duché, quoique mentionnés dans le protocole du 19 février, ainsi qu'antérieurement dans celui du 17 novembre, n'ont point été et n'ont pu être déterminés par la conférence. Celle-ci n'a pu que rappeler les stipulations que renferment à cet égard les transactions auxquelles les principales puissances de l'Europe, et la France elle-même, ont pris part.

Cependant le gouvernement français élève des doutes sur les rapports du duché de Bouillon avec le grand-duché de Luxembourg et avec le royaume des Pays-Bas. Les rapports de ce duché ont été fixés par les traités, et nommément par l'acte du

congrès de Vienne; mais comme cette question regarde directement les droits du grand-duc de Luxembourg et de la Confédération germanique, il ne saurait appartenir à la conférence de la décider.

En tous cas, cette question est en dehors de la question principale de la séparation de la Hollande d'avec la Belgique, et a rapport tout au plus à des détails d'exécution.

La dernière partie de la dépêche communiquée par le plénipotentiaire de France contient quelques observations, qui portent sur un protocole antérieur au protocole N° 19, savoir sur celui du 27 janvier; et le gouvernement français se fonde sur elles pour ne pas donner son adhésion à ce protocole.

Les plénipotentiaires des quatre cours sont convaincus que ces observations ne reposent que sur une fausse interprétation du sens dans lequel ce protocole a été rédigé.

Ils ne remarqueront pas que la non-adhésion au protocole du 27 janvier ne leur est parvenue que par une dépêche datée du 1er mars, et que dans

cet intervalle se trouvent plusieurs protocoles auxquels la France elle-même a pris part; tel, par exemple, que celui du 7 février, qu'elle a paru désirer.

Il sort de là une confusion qui n'échappera pas au gouvernement français, et dont les plénipotentiaires des quatre cours se contentent de faire ici l'observation. Ils ne peuvent d'ailleurs s'empêcher de rappeler que le dernier des protocoles mentionnés ci-dessus renferme l'accession formelle du roi des Pays-Bas aux bases de séparation établies par les protocoles de la conférence.

Cependant la conférence se flatte qu'il lui sera facile de démontrer que les objections faites par le gouvernement français au protocole en question ne s'appliquent pas à la partie essentielle, et qu'elles ne sont pas de nature à l'invalider.

Le gouvernement français s'oppose à ce protocole, parce qu'il ne trouve pas la répartition de la dette qui y est proposée assez équitable. Il croit qu'avant d'en venir à un arrangement final, on eût dû écouter les propositions de part et d'autre, et qu'en calculant la proportion du partage sur l'échelle des impôts,

d'après les budgets publics du royaume des Pays-Bas, on aurait dû également comprendre dans la répartition le grand-duché de Luxembourg. Mais à l'égard de la dette, ainsi qu'à l'égard des limites, le gouvernement français semble n'avoir pas assez distingué entre les principes fondamentaux posés dans les protocoles et les arrangements à proposer aux deux parties, dans le but de faciliter la solution des difficultés.

Le principe posé dans le protocole N° 12, à l'égard de la dette, a été le suivant : lors de la formation du royaume des Pays-Bas, moyennant l'union de la Hollande avec la Belgique, les dettes de ces deux pays, telles qu'elles existaient alors, furent, par le traité de 1815, fondues ensemble en une même masse, et déclarées dette nationale du royaume-uni. Il est donc nécessaire et juste que lorsque la Hollande et la Belgique se séparent, chacune reprenne la dette dont elle était chargée avant leur union, et que ces dettes, qui furent réunies en même temps que les deux pays, soient séparées de même.

Subséquemment à l'union, le royaume-uni a con-

tracté une dette additionnelle, et à la séparation du royaume-uni cette dette devra être divisée entre les deux états dans *une juste proportion ;* mais le protocole ne détermine pas quelle doit être précisément cette juste proportion, et réserve cette question à un arrangement ultérieur.

C'est ainsi que la conférence posa le principe de la division de la dette, principe dont on ne saurait contester l'équité et la justice. Mais, après avoir posé le principe du partage, la conférence suggère, à la considération des deux parties, un arrangement, par le moyen duquel la Belgique pourrait obtenir de la Hollande le privilége du commerce de ses colonies, privilége qu'elle perdrait sans cela par suite de la séparation ; et à cet égard, la conférence a suivi pour la dette la même marche que pour les limites, en exposant d'abord ce qui concerne chacune des parties en particulier, et en proposant ensuite les échanges et les arrangements qui pourraient être d'une convenance réciproque.

L'arrangement contre lequel le gouvernement français croit devoir objecter n'est en effet qu'une proposition faite pour être discutée entre les par-

ties intéressées. La conférence juge, comme le gouvernement français, que la partie de la dette générale qui pesait jusqu'à présent sur le grand-duché de Luxembourg, administré en commun avec le royaume des Pays-Bas, doit, dans la répartition, être mise à sa charge. La conférence juge également que les détails des arrangements qui concernent la dette doivent être réglés par des commissaires nommés à cet effet, et que la médiation des puissances ne doit avoir lieu que dans le cas où les parties intéressées ne pourraient s'entendre. Au reste, cette marche se trouve distinctement tracée dans les articles 7, 8 et 9 du protocole en question.

Les plénipotentiaires des quatre cours, après avoir donné la plus scrupuleuse attention aux observations du gouvernement français sur le protocole du 27 janvier, ont acquis la conviction qu'elles ne dérogent en rien aux principes qui y sont posés, et qu'elles ne renferment aucun motif suffisant pour engager le gouvernement français à se séparer, dans cette question, des autres cours avec lesquelles il a agi jusqu'à présent dans un si parfait accord.

Dans le dernier passage de la dépêche communiquée par le plénipotentiaire de France, il est dit que le gouvernement français, vu que ses principes politiques sont connus de l'Europe entière, ne saurait penser que, dans les moyens d'exécution indiqués par le protocole N° 19, la conférence puisse avoir compris l'intervention armée et l'emploi de la force.

La conférence n'a admis, dans ses protocoles, l'emploi de la force de la part des cinq puissances, que pour faire cesser les hostilités et pour en empêcher la reprise, et le gouvernement français s'est offert de concourir par ses forces navales à l'accomplissement de cet objet.

D'après les principes qui ont invariablement guidé les cours dont les plénipotentiaires se trouvent réunis en conférence à Londres, tant dans leur politique particulière que dans leur marche commune, elles croiraient sans doute manquer à leur devoir, et compromettre leur dignité, ainsi que l'intérêt général de l'Europe, si elles ne s'opposaient de toutes leurs forces à tout empiètement de la part de la Belgique sur le territoire hollandais ; et les plénipotentiaires des quatre cours sont convaincus

que si la Belgique tentait une invasion en Hollande, ou des conquêtes sur elle, le gouvernement français jugerait comme eux que, dans un tel état de choses, les cinq puissances seraient appelées à donner à la Hollande toute l'assistance nécessaire pour maintenir son indépendance et défendre l'intégrité de son territoire.

Les plénipotentiaires des quatre cours se plaisent à regarder la France comme appelée à seconder utilement leurs efforts pour rétablir la paix entre la Hollande et la Belgique, sur les bases qu'elle déclare elle-même justes et équitables.

Signé : ESTERHAZY, WESSENBERG, PALMERSTON, BULOW, LIEVEN.

PROTOCOLE N° 21,

DE LA CONFÉRENCE TENUE AU FOREIGN-OFFICE, LE 17 AVRIL 1831.

Présens : Les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

A l'ouverture de la conférence, le plénipotentiaire français déclare officiellement, d'ordre exprès du roi son maître:

Que la France adhère au protocole du 20 janvier 1831 ; qu'elle approuve entièrement les limites indiquées dans cet acte pour la Belgique ; qu'elle admet la neutralité ainsi que l'inviolabilité du territoire belge ; qu'elle ne reconnaîtra de souverain

de la Belgique qu'autant que ce souverain lui-même aura pleinement accédé à toutes les conditions et clauses du protocole fondamental du 20 janvier 1831; et que, d'après ces principes, le gouvernement français considère le grand-duché de Luxembourg comme absolument séparé de la Belgique, et comme devant rester sous la souveraineté et dans les relations que lui ont assignées les traités de l'année 1815.

A cette déclaration, le plénipotentiaire français ajoute quelques observations sur la nature des échanges territoriaux, qui, aux termes de l'article IV du protocole du 20 janvier 1831, doivent s'effectuer par les soins des cinq cours entre la Hollande et la Belgique, pour leur offrir l'avantage réciproque d'une entière contiguité de possession, sur le régime constitutionnel que les traités de 1815 ont assuré au grand-duché de Luxembourg; sur les mesures qui peuvent être adoptées relativement à ce dernier pays; sur la position particulière du duché de Bouillon; et, en général, sur les détails d'exécution du protocole du 20 janvier 1831.

Le plénipotentiaire français finit par exprimer

de nouveau le vif et invariable désir qu'a toujours éprouvé son gouvernement de rester uni à ses alliés, et de coopérer avec eux au maintien de la paix générale et des traités qui en constituent la base. Reçue par les plénipotentiaires des quatre cours avec une satisfaction unanime et sincère, cette communication les engage à déclarer de leur côté qu'ils en apprécient hautement l'esprit, le but et la teneur. Ils la considèrent comme l'heureux effet des explications qu'ils ont consignées dans le protocole N° 20, du 17 mars, à la suite des premières remarques auxquelles le protocole N° 19, du 19 février, avait donné lieu de la part de la France. Autant les quatre cours regretteraient toute nuance d'opinion, même momentanée, entre elles et le gouvernement français, autant elles se félicitent de voir la France conserver aujourd'hui, par la déclaration de son plénipotentiaire, la place qu'elle occupe si utilement au milieu de ses alliés dans les conférences de Londres; ajouter le poids de son adhésion aux principes sur lesquels se fonde le 19me protocole, principes qui découlent tous du protocole du 20 janvier, compléter l'union des grandes

puissances, et donner, par la sécurité dont chaque état a le droit de jouir, la meilleure garantie de durée à la paix générale.

Quant aux observations de détail dont le plénipotentiaire français a accompagné la déclaration rapportée ci-dessus, la conférence, après les avoir pesées, est convenue d'un commun accord :

1° Que la discussion des échanges territoriaux à opérer entre la Hollande et la Belgique serait prématurée pour le moment, et qu'elle ne pourra avoir lieu avec fruit que quand les parties directement intéressées auront adhéré, l'une et l'autre, aux arrangements qui doivent effectuer la séparation de la Belgique d'avec la Hollande ; et quand les travaux des commissaires démarcateurs auront achevé d'éclaircir les questions d'échange dont les cinq cours peuvent avoir à faciliter la solution.

2° Que le principe fondamental de la politique des cinq cours étant le respect des traités, il s'entend que les stipulations de ces mêmes traités relatives aux institutions du grand-duché du Luxembourg doivent s'accomplir.

3° Que, par suite du même principe, les plénipo-

tentiaires des cinq cours, réunis en conférence à Londres, procéderont à un examen des traités existants en ce qui concerne le duché de Bouillon, dans le but de constater, d'après les observations faites par le plénipotentiaire de France, ce que la position de ce duché peut avoir de spécial, et afin que les plus justes égards soient conservés pour cette proposition, dans les mesures dont l'adoption deviendrait nécessaire dans le grand-duché de Luxembourg.

Signé: ESTERHAZY, WESSENBERG, TALLERYRAND, PALMERSTON, BULOW, LIEVEN, MATUSZEWIC.

PROTOCOLE N° 22,

DE LA CONFÉRENCE TENUE AU FOREING-OFFICE, LE 17 AVRIL 1831.

Présents : Les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Les plénipotentiaires des cinq cours se sont réunis, à l'effet d'aviser aux déterminations qui pourraient, en hâtant l'accomplissement des vues développées dans les protocoles des 20 et 27 janvier 1831, le mieux contribuer à cimenter entre la Belgique et la Hollande cette paix solide, qui forme l'objet de la sollicitude des cinq cours et de leurs constants efforts.

Ne pouvant trouver les éléments d'un résultat si

durable que dans *les bases destinées à établir la séparation de la Belgique d'avec la Hollande*, bases jointes au protocole du 27 janvier 1831, et auxquelles sa majesté le roi des Pays-Bas a pleinement adhéré, les plénipotentiaires sont convenus que leur commissaire à Bruxelles recevrait l'ordre de communiquer sans nul retard les bases en question au gouvernement belge, de faire sentir les avantages qu'elles offrent à la Belgique, et de l'engager à y accéder le plus tôt possible.

Il a été résolu, en outre, par les plénipotentiaires: que leur commissaire appellerait l'attention du gouvernement belge sur la distinction essentielle que les bases dont il s'agit consacrent entre les arrangements du territoire, qualifiés de fondamentaux, qui sont *irrévocables* et les arrangements relatifs au partage des dettes et au commerce des colonies hollandaises, lesquels forment une simple série de *propositions*; que, relativement au partage des dettes, lord Ponsonby ferait observer au gouvernement belge que, si une partie des dettes du royaume des Pays-Bas pesait sur le grand-duché de Luxembourg, cette charge devrait nécessairement retomber aujour-

d'hui encore dans une juste proportion sur le grand-duché, et alléger d'autant le fardeau de la Belgique; qu'enfin, si le gouvernement belge accédait aux bases mentionnées ci-dessus, les conséquences de cette accession devraient être :

La prompte retraite de toutes les troupes belges qui se trouveraient dans le grand-duché de Luxembourg ;

La cessation absolue de toute ingérence de la part des autorités belges dans les affaires intérieures de ce pays;

L'envoi immédiat de commissaires démarcateurs à Maëstricht, et de commissaires liquidateurs à La Haye.

L'expérience des négociations précédemment entamées à Bruxelles a néanmoins forcé les plénipotentiaires à discuter le cas où *les bases destinées à établir la séparation de la Belgique d'avec la Hollande* seraient rejetées par le gouvernement belge, et où ce gouvernement persisterait dans ses prétentions antérieures de guerre et de conquête.

Dans la prévoyance de ce cas, les plénipotentiaires ont résolu de faire déclarer de suite au gouvernement belge :

1° Que les arrangements appelés fondamentaux, compris dans les neuf premiers articles desdites bases, sont des arrangements irrévocables aux yeux des cinq puissances, d'après la teneur des protocoles du 20 janvier et du 19 février 1831;

2° Qu'aux termes du § 2 du protocole du 19 février, l'indépendance de la Belgique ne sera reconnue par les cinq puissances qu'aux conditions et dans les limites qui résultent du protocole du 20 janvier 1831;

3° Que si les propositions que lord Ponsonby est chargé de faire par le présent protocole ne sont pas acceptées, toute relation cessera entre les cinq puissances et les autorités belges; qu'en conséquence lord Ponsonby quittera aussitôt Bruxelles, et que l'envoyé belge qui se trouve à Paris sera engagé à partir sans nul retard;

4° Que dans le cas du rejet des propositions ci-dessus mentionnées, si les états lésés dans leurs possessions par le gouvernement de la Belgique prenaient les mesures nécessaires pour faire respecter ou pour rétablir leur autorité légitime dans tous les pays à eux appartenants, et qui sont situés hors du territoire belge déclaré neutre, les cinq puissances

ne pourraient, d'après le § 6e du protocole du 19 février, que reconnaître pleinement le droit en vertu duquel ces mesures seraient adoptées;

5° Que, dans ce même cas, toute entreprise des autorités ou des troupes belges sur le territoire que le protocole du 20 janvier a déclaré hollandais, et toute violation de l'armistice, tel qu'il résulte du protocole du 17 novembre 1830 et la lettre du gouvernement provisoire de la Belgique en date du 21 novembre de la même année, jointe au protocole N° 9, sera considérée comme un acte d'hostilité envers les cinq puissances, et suivie de leur part de toutes les mesures que, d'un commun accord, elles trouveront les plus propres au maintien de l'intégrité des états menacés, et à l'accomplissement des vues qu'elles ont consignées dans le protocole fondamental du 20 janvier 1831.

Signé: ESTERHAZY, WESSENBERG, TALLEYRAND, PALMERSTON, BULOW, LIEVEN, MATUSZEWIC.

Copie d'une lettre adressée par la conférence à lord Ponsonby, du Foreign-Office, le 17 avril 1831.

Milord,

Nous avons l'honneur de vous adresser la copie ci-jointe d'un protocole que nous venons de conclure, et qui vous charge de faire au gouvernement provisoire de la Belgique des propositions que les cinq cours envisagent comme finales et décisives.

Notre lettre du 29 janvier vous a transmis, avec le protocole du 27 du même mois, *les bases destinées à établir la séparation de la Belgique d'avec la Hollande*, et nous étions convenus que ces bases ne seraient portées formellement à la connaissance du gouvernement provisoire de la Belgique qu'au moment où une telle communication serait le plus opportune,

Aujourd'hui, elle nous paraît indispensable. Lorsque, malgré tous les soins des puissances, le

gouvernement provisoire de la Belgique annonce hautement des résolutions qui menacent de la placer en état d'hostilité avec les cinq cours, la conférence de Londres croit remplir un devoir en lui offrant une dernière occasion d'assurer à la Belgique la jouissance immédiate et paisible de son indépendance, de sa neutralité, et de tous les biens dont les arrangements des cinq cours lui présentent l'utile garantie.

Nous nous plaisons à espérer encore que les déterminations du gouvernement belge seront conformes à nos vœux, mais sa conduite nous imposait l'obligation de prévoir le cas où cet espoir serait trompé.

Vous verrez qu'alors la Belgique, loin de recueillir les fruits des stipulations qui n'ont eu pour objet que sa liberté et son bonheur, se trouvera en quelque sorte séparée du reste de l'association européenne, sans appui, sans relation, dans un complet isolement, et en hostilité avec les cinq puissances, si elle porte atteinte aux possessions et à la sûreté des autres états.

Quand on songe que nos arrangements répon-

dent à tous les vœux qu'elle pouvait former, et à ses intérêts nationaux les plus chers, on ne comprend pas que, dans l'alternative qui lui est offerte, elle puisse hésiter.

Nous n'avons que peu d'éclaircissements à joindre à notre protocole de ce jour.

Il nous semble que nos négociations seront facilitées par la communication d'un document qui prouve que sa majesté le roi des Pays-Bas a déjà donné sa pleine et entière adhésion aux bases dont nous avons parlé plus haut. Ce document est notre protocole N° 18, dont copie ci-jointe. Il vous aidera puissamment à démontrer que c'est des Belges seuls qu'il dépend d'assurer à leur patrie un avenir de paix et de prospérité.

Notre protocole de ce jour se réfère en plusieurs endroits à un protocole du 17 février. Vous trouverez ce dernier ci-joint, et vous y puiserez tous les moyens d'expliquer et de faire apprécier les résolutions des cinq cours. Ces mesures, que vous inviterez le gouvernement belge à prendre, sont aussi justes dans leurs principes que faciles dans leur exécution.

La retraite des troupes belges qui se trouvent dans le grand-duché de Luxembourg, la cessation de toute ingérence dans les affaires de ce pays, doivent avoir lieu, ou bien un déploiement de forces militaires de la part de la Confédération germanique ne pourra plus y être ajourné.

Une fois réunis à Maëstricht, les commissaires démarcateurs pourront procéder de suite à leurs travaux. Quant aux échanges de territoire qui pourront s'effectuer entre la Hollande et la Belgique, la conférence sera prête à écouter les propositions qui lui seront faites de part et d'autre, et à interposer ses bons offices, dans la vue d'assurer aux deux pays l'avantage réciproque d'une entière contiguité de possessions et de communications libres dans toute l'étendue de leurs limites.

Relativement au partage des dettes, les propositions faites par les cinq puissances n'ont d'autre but que de faciliter la solution de cette question si compliquée au premier abord. Les puissances devaient poser le principe que le partage aurait lieu dans une juste proportion, tant pour les dettes qu pesaient séparément sur chacun des pays avant leur union, que pour celles qui, plus tard, ont été con-

tractées en commun. Dans leur sollicitude pour les vrais intérêts de la Belgique, les cinq cours ont cherché en outre une combinaison qui lui assurât l'avantage essentiel du commerce des colonies hollandaises. C'est aux Belges à considérer le prix que cette combinaison peut avoir pour eux. Il est toutefois de notre devoir de vous engager, Milord, à appeler l'attention du gouvernement belge, s'il accepte nos propositions, sur ses moyens de pourvoir au paiement des intérêts de la dette générale du royaume des Pays-Bas, jusqu'à la conclusion des travaux des commissaires liquidateurs.

Il est incontestablement juste que la Belgique fournisse dans cet intervalle sa quote-part au service des rentes, sauf liquidation : le crédit des deux pays, et, jusqu'à un certain point, celui de l'Europe, y sont intéressés. Si, jusqu'à présent, une partie de la dette du royaume des Pays-Bas a pesé sur le grand-duché de Luxembourg, placé avec ce royaume sous une administration commune, rien de plus juste aussi que de faire également tomber à l'avenir sur le grand-duché une partie proportionnelle de cette charge. Notre protocole de ce jour établit expressément ce principe.

Il vous sera donc facile, Milord, de faire apprécier l'esprit d'équité qui caractérise tous les actes de la conférenee de Londres. Il vous sera facile de placer dans leur vrai jour les avantages qu'elle a eu en vue de garantir à la Belgique. S'ils venaient à être définitivement méconnus, les cinq puissances n'auraient plus de choix, et il vous suffira d'assurer le gouvernement belge qu'elles mettraient à exécution sans nul délai, et avec une parfaite unanimité, les résolutions arrêtées par notre protocole de ce jour.

Afin qu'il ne puisse s'élever à Bruxelles aucun doute sur cette unanimité si importante, vous attendrez, avant de faire les démarches qui vous sont prescrites par la présente dépêche, que lord Granville vous ait fait directement connaître les instructions dont M. le général Belliard sera muni par le gouvernement de sa majesté le roi des Français, dans le but de seconder vos soins et vos efforts.

Agréez, etc.

Signé : ESTERHAZY, WESSENBERG, TALLEYRAND, PALMERSTON, BULOW, LIEVEN, MATUSZEWIC.

Londres, 10 mai 1831.

Milord ,

Nous avons l'honneur de vous transmettre un protocole que vous trouverez ci-joint, et qui complète les instructions que vous avez reçues en date du 17 avril dernier.

Agréez, Milord, etc.

Signé : ESTERHAZY, WESSENBERG, TALLEYRAND, PALMERSTON, BULOW, LIEVEN, MATUSZEWIC.

PROTOCOLE N° 23.

Présents : Les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Le plénipotentiaire de France, après avoir fait connaître l'adhésion pleine et entière du gouvernement de sa majesté le roi des Français aux protocoles N^os^ 21 et 22 du 17 avril, appelle l'attention des plénipotentiaires d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie sur les moyens de combiner l'exécution et l'efficacité du dernier de ces actes avec les précautions les plus propres à faire disparaître jusqu'au prétexte de toute inquiétude relative au maintien de la paix générale.

La première des questions que la conférence a discutées dans ce but a porté sur le terme qui pourrait être accordé au gouvernement belge pour accéder aux propositions définitives consignées dans le protocole N° 22. Considérant que le commissaire des cinq cours à Bruxelles et le gouvernement de sa majesté le roi des Français sont d'opinion qu'un délai modéré offrirait les moyens de préparer les esprits en Belgique à cette communication importante, les plénipotentiaires ont décidé que lord Ponsonby serait autorisé à concerter avec le général Belliard les démarches préalables qui pourraient produire le plus d'effet sous ce rapport, et à ne communiquer officiellement le protocole N° 22 au gouvernement belge, qu'après avoir usé de toute leur influence afin de faire généralement sentir l'avantage que les Belges recueilleraient d'une acceptation immédiate et franche des *bases de séparation* auxquelles sa majesté le roi des Pays-Bas a déjà complètement adhéré.

Il a été convenu, d'autre part, que la communication officielle du protocole dont il s'agit aurait lieu en tout état de cause avant le 1^er^ du mois de

juin de la présente année, et qu'avec ce jour expirerait le terme accordé par la conférence de Londres au gouvernement belge pour se placer, d'après son évident intérêt, dans la position où se trouve sa majesté le roi des Pays-Bas envers les cinq puissances, par son acceptation des *bases de séparation* mentionnées ci-dessus.

Les plénipotentiaires ont arrêté, en outre, que si au jour marqué le gouvernement belge déclare, par sa réponse officielle, qu'il accède auxdites bases de séparation, alors il sera avisé aussitôt aux mesures nécessaires pour l'évacuation réciproque la plus prompte des places et territoires que les troupes respectives occupent au-delà des frontières assignées à la Belgique et à la Hollande. Dans cette supposition, le commun accord des deux parties directement intéressées, accord auquel les cinq cours se réservent de contribuer de leurs bons offices, déciderait ensuite des échanges de territoire et arrangements dont le principe a été posé dans l'article IV, des *bases de séparation*.

Si, au contraire, *ces mêmes bases* n'étaient pas acceptées par le gouvernement belge le 1^er^ juin,

les plénipotentiaires sont convenus pour ce cas :

1° Qu'aux termes du protocole N° 22, une rupture absolue de toute relation aurait lieu entre les cinq puissances et les autorités qui gouvernent la Belgique;

2° Que les cinq puissances, loin de s'interposer ultérieurement auprès de la Confédération germanique, comme elles l'ont fait jusqu'à présent, pour retarder l'adoption des mesures que la Confédération s'est décidée à prendre dans le grand-duché de Luxembourg, ne pourraient que reconnaître elles-mêmes la nécessité de ces mesures;

3° Que les cinq puissances, vu l'intimité des relations qui subsistent entre elles et la Confédération germanique, demanderaient à la diète de Francfort de leur donner un témoignage d'amitié, en faisant communiquer à la conférence de Londres des renseignements confidentiels sur les intentions de la Confédération relatives au nombre et à l'emploi des troupes qu'elle ferait entrer dans le grand-duché de Luxembourg. Les communications tout officieuses dont il s'agit n'auraient pour but que de mettre la conférence de Londres à même de

prévenir les inquiétudes que ces mouvements militaires pourraient exciter dans les pays limitrophes;

4°. Que si les Belges enfreignaient l'armistice qu'ils doivent observer à l'égard de la Hollande, et attaquaient son territoire, les cinq puissances, avec lesquelles ils se mettraient ainsi *ipso facto* en état d'hostilité par la violence des engagements qu'ils ont contractés envers elles dès le 21 novembre 1830, auraient à concerter les mesures qu'elles croiraient de leur devoir d'opposer à de telles attaques, et que la première de ces mesures consisterait dans la plus prompte exécution des déterminations qu'indique l'instruction dont les commissaires de la conférence ont été munis dès le 18 janvier de la présente année, instruction jointe au protocole N° 10;

5°. Enfin, que si ces déterminations se trouvaient insuffisantes, la conférence de Londres, agissant au nom des cinq cours, arrêterait d'un commun accord les mesures ultérieures que les circonstances pourraient exiger dans le même but.

Les plénipotentiaires sont convenus que le présent protocole, qui complète les dispositions de celui du 17 avril, N° 22, servirait à compléter aussi les

instructions de lord Ponsonby, et lui serait à cet effet immédiatement expédié.

Signé: ESTHERAZY, WESSENBERG, TALLEYRAND, PALMERSTON, BULOW, LIEVEN, MATUSZEWIC.

DÉPÊCHES

DU PRINCE DE TALLEYRAND,

DES 17, 19, 22 ET 29 MAI 1831.

PREMIÈRE DÉPÊCHE.

Londres, le 17 mai 1831.

A MONSIEUR LE GÉNÉRAL COMTE BELLIARD.

Monsieur le Comte,

Lord Ponsonby m'a remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 12 de ce mois. J'ai été extrêmement sensible à cette preuve d'attention et de confiance, et comme je pense que

des relations entre nous ne pourraient qu'être utiles au service du roi, j'attacherais beaucoup de prix à voir continuer habituellement celles que vous avez bien voulu ouvrir avec moi.

Lord Ponsonby s'est empressé de voir le prince Léopold et l'a fortement engagé à céder aux instances des Belges; mais ce prince s'est strictement renfermé dans les réponses qu'il a faites, à diverses reprises, aux députés qui sont venus dernièrement à Londres. Je crois superflu de vous indiquer ici le sens de ces réponses, parce que vous les connaîtrez nécessairement par les députés eux-mêmes, qui, ayant eu de fréquentes entrevues avec le prince Léopold, se sont bien pénétrés de sa pensée et de ses résolutions.

Cependant je désire, monsieur le Comte, que vous ne puissiez pas vous méprendre, non plus que le gouvernement belge, sur les déterminations du prince Léopold, et j'insiste sur ce point, afin qu'il soit bien éclairci. Ce prince n'a nullement repoussé les offres dont on est venu l'entretenir; mais je vous prie de bien remarquer et de faire comprendre autour de vous qu'on ne lui a pas fait d'offres, puis-

que le gouvernement de Bruxelles ne lui a rien écrit d'officiel, et que les diverses personnes qui sont venues à Londres n'avaient aucun caractère ni aucune autorisation régulière pour traiter un sujet si élevé. Ainsi, il est bien constaté qu'aucune offre n'a été repoussée, puisqu'aucune n'a été faite, et, qu'à vrai dire, il n'y a eu que des entretiens entre le prince et des personnes marquantes en Belgique.

Il était important d'éclaircir ce point, afin qu'on ne pensât pas à Bruxelles que les Belges sont tout-à-fait frustrés de l'espoir d'obtenir un souverain. Cette opinion serait d'autant plus inexacte, monsieur le Comte, que j'ai lieu de croire, d'après les entretiens que j'ai eus aujourd'hui, que plusieurs des difficultés qui, dans ce moment, pourraient entraver le choix d'un prince destiné au trône de Belgique, ou qui ne lui permettraient pas d'accepter cette élection, pourront, j'espère, s'aplanir.

Pour vous montrer ce qui donne de la consistance à cette opinion, je crois pouvoir vous annoncer que la conférence se déterminera à entamer dès à présent avec le roi de Hollande une négociation,

afin de voir s'il ne serait pas possible d'assurer à la Belgique la possession du Luxembourg, moyennant de justes compensations de gré à gré entre les parties intéressées ; mais vous sentez, monsieur le Comte, que pour ouvrir une négociation de cette nature, il est indispensable de connaître les compensations que les Belges pourraient proposer au roi de Hollande, et c'est un point essentiel que vous pouvez m'aider à éclaircir aussi ; nous comptons beaucoup sur les informations que vous pourrez, ainsi que lord Ponsonby, nous transmettre à cet égard ; vous voudrez bien remarquer que moins il y aura de vague dans les propositions des Belges, et plus il s'offrira de chances de succès pour une négociation si importante pour eux : ainsi, veuillez les engager à mettre dans cette affaire la plus grande netteté et la plus entière franchise.

Vous serez bien aise, je crois, monsieur le Comte, de pouvoir leur dire que les facilités dont on leur offre aujourd'hui l'expectative sont le résultat du séjour des députés belges à Londres, et du voyage que vient d'y faire lord Ponsonby, qui a rendu un compte exact de la situation du gouvernement de

Bruxelles ; messieurs les députés Belges se sont acquis ici de justes droits à l'estime de toutes les personnes qui ont eu des relations avec eux; et ils se sont montrés aussi zélés pour les intérêts de leur pays, qu'amis de l'ordre et de la paix : je me plais, en ce qui me concerne, à leur rendre un témoignage que je crois leur être dû.

Nous espérons, monsieur le Comte, que les intentions bienveillantes des grandes puissances, le patriotisme des Belges, vraiment dignes de leur intérêt, enfin vos efforts unis à ceux de lord Ponsonby, parviendront à amener les affaires de Belgique à un heureux et prompt résultat; si tant d'avis désintéressés, si les conseils de la raison ne prévalaient pas, si par exemple les Belges venaient à attaquer la Hollande, veuillez bien leur faire sentir que, dans ce cas, ils manqueraient à l'une des conditions auxquelles a été subordonnée l'indépendance de la Belgique, et qu'alors les puissances se verraient forcées à défendre le territoire hollandais par tous les moyens dont elles disposent.

J'aime à croire que les Belges sauront prévenir un si fâcheux résultat, et qu'ils préféreront, au con-

traire, entrer dans la société des puissances européennes, qui ne demandent qu'à les y admettre et à donner des preuves de leur bienveillant intérêt à un peuple qui sera animé comme elles de l'amour de l'ordre et de la paix.

Recevez, monsieur le Comte, les assurances de ma haute considération,

LE PRINCE DE TALLEYRAND.

DEUXIÈME DÉPÊCHE.

Londres, le 19 mai 1831,

A MONSIEUR LE GÉNÉRAL COMTE BELLIARD.

Mon cher Général,

J'ai eu l'honneur de vous écrire il y a deux jours, et ma lettre est depuis ce temps dans les mains de lord Ponsonby; son départ est encore retardé de 48 heures, à cause de l'arrivée à Londres de M. de Zuyler, qui paraît avoir la confiance particulière du roi de Hollande pour la question belge; ils auront plusieurs entrevues, et on espère qu'il pourra en résulter quelques facilités.

Recevez, mon cher Général, l'assurance de ma haute considération,

LE PRINCE DE TALLEYRAND.

P. S. Si ces conférences donnent lieu de changer quelque chose à ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire, vous recevrez une seconde lettre de moi.

L. P. D. T.

TROISIÈME DÉPÊCHE.

Londres, 22 mai 1831.

A MONSIEUR LE GÉNÉRAL COMTE BELLIARD.

Monsieur le Comte,

La lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, le 19, au moment où je croyais que lord Ponsonby allait partir, ne vous arrivera que bien tard, si elle vous parvient; mais je peux y suppléer, en vous envoyant une copie du protocole que nous avons arrêté hier, et dans lequel vous êtes nommé.

Je crois que vous trouverez que nous avons fait un grand pas en prononçant le nom du prince Léopold, et en facilitant son acceptation par les dispositions toutes bienveillantes qui sont prises en faveur des Belges.

C'est à vous, monsieur le Comte, et à lord Ponsonby qu'est remis, maintenant, le soin de leur faire apprécier tout l'avantage de ces dispo-

sitions, et de les amener à les approuver. L'influence que vous avez su acquérir dans plusieurs circonstances, notamment dans la dernière affaire d'Anvers, nous donne de justes espérances à cet égard. On parle ici, de la manière la plus flatteuse pour vous, de tout ce que vous avez fait dans une conjoncture si délicate, et je puis vous assurer qu'on se promet beaucoup de succès de vos soins et de vos démarches.

Les membres de la conférence, auprès desquels j'ai recueilli une partie des témoignages honorables que je me fais un plaisir de vous transmettre, ne doutent pas que leurs dispositions pour terminer les affaires de Belgique ne trouvent en vous un fidèle interprète, et ils désirent, monsieur le Comte, que vous leur donniez aussi l'assurance positive que toutes les demandes fondées en raison et en équité, qu'ils pourront faire parvenir aux puissances, seront examinées avec le plus grand soin.

Recevez, monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération,

LE PRINCE DE TALLEYRAND.

P. S. Je vous envoie, monsieur le Comte, ma lettre du 19, seulement afin que vous puissiez juger de la marche qu'ont suivie les choses.

Je vous prie de vouloir bien profiter des courriers que lord Ponsonby pourra expédier ici, afin de me donner de vos nouvelles et les informations que vous croiriez utiles de me communiquer.

QUATRIÈME DÉPÊCHE.

Londres, 29 mai 1831.

A Monsieur le général comte Belliard.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24, le 26 et le 27 de ce mois : celles du 26 m'ont été remises par M. le colonel Répecaud, qui va partir pour vous porter cette dépêche.

Votre lettre du 27, monsieur le Comte, annonce que vous aperceviez de l'amélioration dans la situation des affaires à Bruxelles, et que vous conceviez l'espérance de les voir heureusement termi-

nées; on compte ici beaucoup sur vos soins, sur l'influence de vos conseils, de vos démarches, et sur votre habileté.

Nous avons eu ce matin une conférence: j'y ai donné lecture de vos plus récentes informations; la dépêche de lord Ponsonby du 27 mars a également été communiquée; la conférence y a puisé des motifs pour espérer qu'on pourra arriver enfin à voir se terminer les affaires de Belgique. Elle a repassé tout ce qui avait été fait en faveur des Belges, et elle a reconnu que l'intervention amicale des puissances a assuré à la Belgique une indépendance entière, garantie par une neutralité politique dont elle doit apprécier les avantages incontestables. Les intérêts de son commerce ont été pris en grande considération, ainsi que la libre navigation des fleuves.

Les Belges ont reçu une extension de territoire qui ne doit pas non plus être oubliée, car ils ajoutent à leur pays la principauté de Liége qui en était entièrement distincte et séparée; plus, des districts qui avaient appartenu à la France et à la Prusse y sont appelés à élire librement leur souverain;

des négociations leur promettent l'acquisition du territoire du grand-duché de Luxembourg.

La conférence a jugé dès lors qu'elle avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour satisfaire les espérances des Belges, et qu'elle n'avait rien à ajouter aux propositions que lord Ponsonby a portées à Bruxelles; cette détermination m'a paru être prise d'une manière extrêmement fixe, et on a témoigné le désir que vous, monsieur le Comte, et lord Ponsonby, vous voulussiez bien la faire connaître aux Belges.

Quant aux demandes qu'ils voudraient faire prendre en considération, relativement à Maëstricht, le Limbourg et la Flandre hollandaise, il a paru impossible de s'y arrêter, parce qu'elles portent sur des territoires que les Belges n'ont jamais possédés, qu'ils ne possèdent même pas encore, et sur lesquels ils n'ont aucun titre à faire valoir.

Du reste, ils savent parfaitement que le prince Léopold, ni aucun autre prince, ne consentirait à accepter la souveraineté de la Belgique, si la Belgique n'adhérait pas aux bases du protocole du 20 janvier, parce qu'il ne voudrait pas se placer dans

une situation hostile vis-à-vis des puissances; mais cette vérité ne saurait être trop répétée à Bruxelles, surtout dans un moment où va s'effectuer l'élection du souverain. Les Belges ont donc, sous ce rapport, un intérêt pressant qui doit encore les conduire à adhérer aux bases fondamentales arrêtées par les puissances.

Les puissances ne peuvent pas croire que les résultats heureux obtenus par les Belges, qui leur promettent un si bel avenir et qui les appellent sans aucune obligation onéreuse à faire partie de la société européenne, ne soient pas appréciés par les hommes sages et influents de la Belgique, par ceux qui doivent avoir une grande part dans le réglement des hauts intérêts du pays. Si cependant les passions l'emportaient, si les Belges refusaient d'accéder aux bases du protocole du 20 janvier, je dois, monsieur le Comte, vous annoncer que les puissances sont parfaitement décidées, dans ce cas, à prendre toutes les mesures qu'exige la protection des états voisins de la Belgique, et toutes celles que leur commandent aussi leurs engagements et leur dignité.

Vous savez, monsieur le Comte, que pour donner plus de latitude aux délibérations des Belges, le délai dans lequel ils avaient à se prononcer a été prorogé au 1^er^ juin prochain. Ce terme ne peut plus être retardé, et la conférence a décidé de nouveau, aujourd'hui, que si à cette époque leur résolution n'était pas prise dans le sens des propositions des puissances, lord Ponsonby quitterait alors immédiatement Bruxelles, d'après les instructions qu'il a reçues.

Le gouvernement du roi ayant, sans doute, prévu aussi ce cas dans les instructions qu'il a eues à vous donner, je pense que vous jugerez convenable, monsieur le Comte, de les revoir, afin de décider des résolutions que vous aurez à prendre.

Je conserve l'espoir que nous n'aurons pas à regretter que tant de soins donnés aux affaires de Belgique n'aient pas amené les résultats qu'on devait s'en promettre, et je vous le répète, monsieur le Comte, cet espoir se fortifie par la confiance qu'on prend ici dans votre caractère et dans le zèle qui anime toutes vos démarches.

J'attendrai avec une vive impatience la réception

de la première lettre que vous voudrez bien me faire l'honneur de m'écrire, après l'arrivée à Bruxelles de M. le colonel Repécaud.

Recevez, monsieur le Comte, les assurances de ma haute considération,

L'ambassadeur de France, près S. M. Britannique,

LE PRINCE DE TALLEYRAND.

PROTOCOLE N° 24,

DE LA CONFÉRENCE TENUE AU FOREING-OFFICE, LE 21 MAI

1831.

Présents : les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Lord Ponsonby ayant, après la réception du protocole n° 23, jugé de son devoir d'exposer en personne à la conférence l'état des choses en Belgique, a été entendu par les plénipotentiaires des cinq cours.

Considérant qu'il résulte des renseignements donnés par lord Ponsonby :

1° Que l'adhésion du congrès belge aux bases de séparation de la Belgique d'avec la Hollande serait essentiellement facilitée, si les cinq cours consentaient à appuyer la Belgique dans son désir d'obtenir, à titre onéreux, l'acquisition du grand-duché de Luxembourg;

2° Que le choix d'un souverain étant devenu indispensable pour arriver à des arrangements définitifs, le meilleur moyen d'atteindre le but proposé serait d'aplanir les difficultés qui entraveraient l'acceptation de la souveraineté qui lui serait offerte;

Les plénipotentiaires sont convenus d'inviter lord Ponsonby à retourner à Bruxelles, et de l'autoriser à y déclarer :

1° Que les cinq puissances ne sauraient tarder plus longtemps à demander au gouvernement belge son adhésion aux bases destinées à établir la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, bases auxquelles S. M. le roi des Pays-Bas a déjà adhéré;

2° Qu'ayant égard au vœu énoncé par le gouvernement belge de faire, à titre onéreux, l'acquisition du grand-duché de Luxembourg, les cinq puissances promettent d'entamer, avec le roi des

Pays-Bas, une négociation dont le but sera d'assurer, s'il est possible, à la Belgique, moyennant de justes compensations, la possession d'un pays qui conserverait ses rapports actuels avec la Confédération germanique;

3° Qu'aussitôt après avoir obtenu l'adhésion du gouvernement belge aux bases de séparation, les cinq puissances porteraient à la connaissance de la Confédération germanique cette adhésion, ainsi que l'engagement pris de leur part, d'ouvrir une négociation à l'effet d'assurer à la Belgique, s'il est possible, moyennant de justes compensations, la possession du grand-duché de Luxembourg. Les cinq puissances inviteraient en même temps la Confédération germanique à suspendre, pendant le cours de cette négociation, la mise à exécution de mesures arrêtées pour l'occupation militaire du Grand-Duché;

4° Que lorsque le gouvernement belge aurait donné son adhésion aux bases de séparation, et que les difficultés relatives à la souveraineté se trouveraient aplanies, les négociations nécessaires pour mettre ces bases à exécution seraient aussitôt ouvertes avec le souverain de la Belgique, et sous les auspices des cinq puissances;

5° Enfin, que si cette adhésion n'était pas donnée au 1er juin, lord Ponsonby, de concert avec le général Belliard, aurait à exécuter les instructions consignées dans le protocole N° 23 du 10 mai, et à faire connaître au gouvernement belge les déterminations que les cinq cours ont arrêtées, pour ce cas, par ledit protocole.

Signé : ESTERHAZY, WESSENBERG, TALLEYRAND, PALMERSTON, BULOW, LIEVEN, MATUSZEWIC.

CORRESPONDANCE.

LETTRES DU GÉNÉRAL BELLIARD.

A M. SOL,

ATTACHÉ A L'AMBASSADE DE FRANCE, EN BELGIQUE.

Paris, le.... avril 1831.

Je croyais partir demain, mais les nouvelles arrivées aujourd'hui d'Angleterre font que, dans l'intérêt de la Belgique, je dois encore rester pour attendre la réponse du congrès de Londres aux différentes questions et modifications proposées par

la France, qui toujours s'occupe avec intérêt, de la Belgique, qui n'est pas toujours juste à notre égard. Ce matin, j'ai passé une heure aux affaires étrangères et à la présidence du conseil. J'éclaire tous les jours la question belge, heureux si je peux la mener à bien, comme je l'espère! Les nouvelles d'Autriche sont très-bonnes ; la paix ne sera donc pas troublée de ce côté-là, et dans toutes les autres parties du globe les assurances d'amour de la paix et de vivre avec nous en bonne intelligence sont données par tous les cabinets. Je n'ai point de vos nouvelles. Il faut tous les jours un rapport, autrement on apprend les nouvelles par les journaux, qui ne disent pas toujours la vérité. Engagez toutes les personnes influentes que vous verrez à faire tous leurs efforts pour maintenir la tranquillité : c'est de la plus haute importance pour les intérêts de la Belgique ; engagez-les de même à faire qu'on ne sorte pas des règles parlementaires, et que l'insulte ne soit jamais employée envers les souverains et leurs cabinets. Le parti foudroyant et turbulent, hier, n'a pas eu de succès ; le général Lamarque a fait un discours inconcevable, désapprouvé par

tout le monde. Le maréchal-ministre de .a guerre a écrasé Lamarque; vous verrez cela dans les journaux. La séance d'hier a été remarquable, à la chambre des députés. La France n'est pas reconnaissable, depuis quinze jours l'esprit est entièrement changé; partout la confiance renaît, le calme le plus parfait règne à Paris, comme dans toute la France. Je vous écris de la chambre, et au moment de fermer ma lettre le président du conseil monte à la tribune et confirme les nouvelles d'Autriche. Je vous envoie une note que je viens de dicter à Despruneaux; ainsi plus de guerre en Italie: les Autrichiens se sont retirés des États romains.

Adieu, monsieur Sol, recevez l'assurance de mes sentiments empressés,

AUGUSTE BELLIARD.

P.S. Je vous prie d'aller de suite chez le bon Régent, de lui faire mes amitiés et de lui donner cette bonne nouvelle; dites-lui qu'il me tarde de le revoir.

AU MÊME.

Paris, 11 avril 1831.

J'ai reçu ce matin, par le ministère, le paquet que vous m'avez expédié ; les bruits qu'on a répandus à Bruxelles sont d'autant plus extraordinaires, que jamais Paris n'a été plus tranquille, et que jamais on ne fut plus fortement prononcé pour la paix.

Ce matin, j'étais chez Sébastiani lorsque M. Lehon y est venu; nous avons tous les deux débattus les intérêts de son pays, qu'il défend très dignement. Ce soir, nous avions rendez-vous chez le même ministre, à huit heures; mais le conseil des ministres s'est prolongé jusqu'à dix heures et demie, et on

nous a remis à demain neuf heures du matin. On s'occupe ici sérieusement des affaires de la Belgique, et s'il dépendait de la France seule, elles seraient bientôt arrangées; mais il y a d'autres gouvernements avec lesquels il faut s'entendre, dont les intérêts sont si opposés, qu'il faut étudier la question et la présenter clairement: c'est ce qui a déjà été fait; on ne veut pas trop la comprendre à Londres. Ce congrès et les affaires ne marchent pas aussi vite qu'il le faudrait, à cause des entraves que quelques puissances cherchent à mettre, pour éloigner toute conclusion. La proclamation du Régent aux habitants du Luxembourg indisposé, a irrité même tous les cabinets, et ils ont regardé comme insulte, et aussi manque de forme et d'égards, les paroles de M. le ministre Lebeau, le jour de la fameuse séance; ce n'est pas sans peine qu'on corrige ici leurs incartades et les fautes qu'ils commettent.

J'ai vu aujourd'hui les quatre ministres influents. Le roi a bien voulu encore m'écouter pendant une heure. Je crois avoir bien présenté la question belge, de manière à la faire comprendre; on est de mon avis, mais il faut le concours des

quatre puissances avec la France. Demain, il y a conseil chez le roi ; j'ai ordre de Sa Majesté d'attendre, de sorte que je ne partirai sûrement que mercredi matin ; je serai donc jeudi à Bruxelles. Adieu, lisez-moi si vous pouvez ; donnez-moi de vos nouvelles.

AUGUSTE BELLIARD.

P. S. J'ai vu quelques ambassadeurs; ils sont bien indisposés contre la Belgique: je la défends partout de tous mes moyens, et je presse partout pour que les grands parents arrangent les affaires belges.

AU MÊME.

Paris, le 12 avril 1831.

Ne pouvant pas encore partir, j'envoie à Bruxelles M. Répécaud ; il est chargé avec ma lettre des dépêches de M. Lehon, ministre de Belgique.

Depuis mon arrivée, j'ai eu, ensemble avec M. le Lehon, une et deux conférences par jour avec le ministre Sébastiani : nous sommes toujours d'accord sur ce qui est dans les intérêts de la Belgique, dont je m'occupe tout entier; en outre, des conférences avec le ministre des affaires étrangères. Je vois tous les jours le roi, le président du conseil, le ministre de la guerre et leurs collègues ; j'ai vu

de même les ambassadeurs d'Angleterre, de Russie, de Prusse et d'Autriche. On écoute mes raisons, on voudrait adopter mon système, et tout serait déjà terminé si cela dépendait de la France seule; mais elle est essentiellement liée avec les autres puissances, et elle ne veut rien faire que d'un commun accord : alors les communications avec Londres doivent avoir lieu. Ce soir un courrier est parti pour porter des observations sur ce qui peut concilier les deux parties dans la Flandre hollandaise.

Me croyant plus utile à Paris qu'à Bruxelles, dans ce moment, pour suivre les intérêts des Belges, j'y reste; puis le roi m'a ordonné d'attendre jusqu'après le conseil qui aura lieu demain soir. Je ne crois donc pas pouvoir partir avant mercredi ou jeudi.

Je n'ai point de lettres de vous depuis le paquet que vous m'avez adressé par estafette ; il faut toujours écrire. Si je suis parti, les lettres reviendront à Bruxelles; s'il y avait quelque chose de pressant, il faut envoyer une estafette sous le couvert du ministre, et toujours écrire sur l'enveloppe de ma lettre : *Au général Belliard, ou, en son abscence, à M. le ministre des affaires étrangères.* Ce ne sont

donc que des rapports ou des nouvelles qui peuvent être connues du ministre, que doivent contenir les dépêches.

Ce matin et même hier soir, les spéculateurs à la Bourse, qui exploitent tout à leur bénéfice, ont prétendu et fait courir le bruit que, aussitôt mon départ de Bruxelles, mon hôtel avait été pillé et dévasté. Ils ignoraient que je suis logé à l'auberge. Vous voyez que, comme vous, nous faisons des nouvelles.

Agréez mes sentiments empressés,

AUGUSTE BELLIARD.

Mon voyage à Paris aura bien servi la cause des Belges, j'ai donné des explications et fourni des renseignements fort utiles et qui ont éclaircis beaucoup de points : puissent-ils aussi lever les difficultés!

J'aurais besoin d'avoir de suite la population de la Flandre hollandaise, et séparement et particulièrement celle de la partie de la Flandre contenue en-

tre l'Escaut et la ligne des limites de 90 ; puis aussi la population de la partie du Limbourg, depuis Maëstricht jusqu'à la frontière hollandaise, et séparément celle des deux rives de la Meuse, depuis Maëstricht avec la population de La Haye. Priez monsieur le Régent, monsieur le ministre de l'intérieur ou le ministre de la guerre, de vous procurer tout cela le plus tôt possible, et expédiez-le moi par estafette pressée. Je voudrais avoir de même, s'il est possible, la population du Luxembourg.

AUGUSTE BELLIARD.

M. Lehon fait connaître à son gouvernement tout ce que nous avons fait en commun, tout ce qui nous a été lu et répondu, des démarches faites par le cabinet français au congrès de Londres, le 4 avril, dans les intérêts de la Belgique. Je ne vous en dis rien, j'en ai causé avec M. Répécaud, qui vous le dira ; et, à mon retour à Bruxelles, j'en parlerai dans toute l'étendue possible à monsieur le Régent. J'ai offert d'aller à Londres, pour éclairer notre am-

basseur et le congrès, cela se décidera demain ; on a fort goûté ma proposition, je parle toujours les plans et cartes à la main. Dans touts les cas, j'irais toujours à Bruxelles avant, pour causer avec le Régent et son gouvernement, ainsi qu'avec les personnages dévoués et influents du système de la liberté.

A. B.

AU MÊME.

Vous pouvez communiquer ma lettre, toujours venant de vous, et comme preuve de confiance et en toute confidence, aux personnes que je connais. Après avoir été chez le Régent, voyez Jean de Bien, Vilain XIV, Wandeveyer et les autres connaissances influentes ; donnez-leur la nouvelle, lisez-leur ma lettre, toujours comme de vous; priez-les d'employer tous leurs moyens pour maintenir la tranquillité, c'est de la plus haute importance; dites-leur que je suis retenu pour les intérêts de leur pays, et que j'espère les voir biéntôt... Vous pouvez même voir M. Lebeau et lui donner la nouvelle de ma part.

Ecrivez donc tous les jours ; adressez, comme je

vous l'ai dit, ce rapport journalier au général Belliard, ou, en son absence, à Monsieur le ministre ; puis mettez le paquet sous le couvert du ministre des affaires étrangères.

AUGUSTE B...

AU MÊME.

Paris, le 13 avril 1831.

Le colonel Répécaud est parti ce matin, à deux heures; vous l'aurez vu sûrement quand vous recevrez cette lettre. Depuis, je n'ai rien de nouveau; toute ma journée a encore été employée pour la Belgique, et à prouver combien il est urgent et très urgent d'en fixer le sort d'une manière positive. Je soutiens toujours, et on finit par me croire, que les grandes puissances traitent leurs propres intérêts en traitant ceux de la Belgique. Ce soir, je vois encore le roi et le ministre des relations extérieures avant le conseil.

Les lettres et les journaux de Bruxelles, que j'ai vus ce matin, ne disent rien sur la tranquillité du pays.

Adieu ; demain je pense pouvoir vous faire connaître l'époque de mon départ, soit vendredi, soit samedi.

AUGUSTE BELLIARD.

AU MÊME.

Paris, le 15 avril 1831.

(*Lisez seul.*)

Je pense avoir demain matin le courrier que je vous ai dit de m'envoyer le jour même de l'arrivée du colonel Répécaud ; malgré son accident, il a dû être à Bruxelles hier matin à neuf heures.

Les nouvelles de Londres d'aujourd'hui sont bonnes, et donnent l'espérance d'obtenir, sinon la totalité, au moins une partie de mes propositions que vous connaissez. Je pense que le courrier de dimanche prochain apportera une solution du con-

grès; je l'attends avec impatience, il me tarde de retourner à mon poste.

Je sors du bal de l'ambassadeur d'Angleterre; là, j'ai eu avec lui, avec l'ambassadeur d'Autriche et celui de Prusse une très longue conversation sur la Belgique; j'ai renouvelé mes arguments, et ils sont tombés d'accord que j'avais raison. La difficulté est de faire comprendre à la conférence ce que l'on comprend bien maintenant à Paris.

A peine, hier, j'avais mis à la poste ma lettre du 14, qu'on vint m'annoncer un petit rassemblement sur la place du Châtelet; on y envoya des troupes, et bientôt tout fut dissipé. Aujourd'hui, on a recommencé, le rassemblement était plus nombreux; tout cela est pour le procès. Les jeunes gens acquittés ont été traînés en triomphe. Les journaux vous diront le reste; tout, ce soir, est rentré dans l'ordre partout.

Ne lisez ma lettre à personne, mais vous pouvez dire, en causeries, ce qu'elle contient aux 2me et 3me paragraphes au bon Régent, et aux autres personnes dont je vous ai parlé dans mes précédentes lettres, Jean de Bien, Wandeveyer et

Vilain XIV, et sous le secret le plus grand. Il faut attendre du plus positif, et je le porterai.

Dites au colonel Répécaud que j'ai reçu sa lettre de Tournai. Je lui écrirai demain.

Bonsoir.

AUGUSTE BELLIARD.

Pourrez-vous lire? je dors tout debout.

Vous pouvez au besoin, pour détruire les impressions causées par les rassemblements, vous servir de ce que je vous mande là-dessus; les journaux n'ont fait, aujourd'hui, que répéter le *Moniteur*.

A. B.

Demandez à Jean de Bien, à Wandeveyer, ou à Vilain XIV, s'il est bien vrai que M. Désiré de Behr ait été envoyé à Dresde et à Berlin pour faire des ouvertures à la Saxe et à la Prusse; il a dû partir dans la nuit du 5 au 6.

Vos lettres doivent être faites en rapport et lues par le ministre.

AU MÊME.

Paris, le 16 avril 1831.

Enfin, j'ai des nouvelles positives de la Belgique. Vos deux paquets me sont arrivés ce matin. Il y avait dans une des dépêches des relations extérieures une lettre pour lady Ponsonby et une pour vous, je les renvoie ; faites remettre celle de l'ambassadrice à son adresse.

Vous aurez trouvé dans le *Temps*, de vendredi, un article sur le Luxembourg, qui a dû faire plai-

sir ; n'en parlez pas. Il y en a un autre sur mon voyage, dans le *Courrier*, qui est bien fait. Je travaille sans relâche dans les intérêts des Belges. Si mon arrivée à Bruxelles a fait du bien au pays en repoussant le prince d'Orange, dont les amis sont très peu nombreux, et empêchant une guerre civile épouvantable, qu'eût amené à sa suite la restauration, mon voyage à Paris ne sera pas moins utile pour eux, et je m'applaudis, chaque jour, de l'avoir fait ; vous me devinerez.

Allez de suite chez le Régent ; faites-lui mes amitiés ; vous lui remettrez la lettre ci-jointe. Il est de la plus haute importance qu'on reste tranquille sur la frontière, et qu'on ne tire pas un coup de fusil ; en agir autrement, aurait les plus funestes conséquences : dites-le bien à Vilain, à Jean de Bien et à Wandeveyer. Allez aussi voir le ministre de la guerre ; priez-le instamment, de ma part, de renouveler les ordres sur toute la ligne, pour empêcher tout acte d'hostilité et de violation ; je lui écrirais si le temps ne me poussait pas à en finir pour ce soir. J'ignore toujours l'époque de mon départ ; j'ai encore ce soir travaillé au Palais-Royal.

De nouvelles communications ont été faites à la conférence de Londres; j'attends la solution. Je vous écrirai tous les jours.

Bonsoir.

AUGUSTE BELLIARD.

Toute réflexion faite, il vaut mieux que je n'écrive pas au Régent; allez toujours le voir, et dites-lui que je le prie en grâce de donner les ordres les plus sévères pour que les troupes restent dans leur position. Il faut éviter avec soin que, du côté de la Belgique, il n'y ait pas le plus petit acte d'hostilité.

Mille choses au colonel Répécaud.

Ecrivez tous les jours un rapport, comme je vous l'ai dit, pour le ministre, puis à moi des lettres à mon adresse, chez moi; elles me reviendront, si j'étais parti.

Plusieurs officiers excellents désirent venir en Belgique; le gendre de Mlle Siforet, dans l'artillerie, est du nombre. Priez le Régent de ne pas prendre sans consulter. Je sais que plusieurs intrigants doivent faire des demandes.

AU MÈME.

Paris, 18 avril 1831.

J'ai reçu hier matin votre rapport du 15, il est très bien; continuez à m'en expédier de même tous les jours.

Le ministre des relations extérieures s'est expliqué à la tribune, il a bien fait.

Je n'ai encore aucun ordre pour mon départ, il est subordonné à l'arrivage des réponses de la conférence de Londres, qu'on attend. Tout ce que vous me dites sur la tranquillité du pays me fait un bien

extrême; je voudrais bien qu'on donnât de la fixité à ce malheureux pays, et qu'il fût définitivement organisé.

Mardi aura lieu la séance royale pour la prorogation des chambres.

Ne demandez plus rien à Jean de Bien, donnez-lui seulement les nouvelles que vous savez et ne le questionnez pas. S'il le veut, il peut m'écrire

Adieu, portez-vous bien. A bientôt, j'espère.

AUGUSTE BELLIARD.

AU MÊME.

Paris, le 18 avril 1831.

J'ai reçu ce matin votre lettre du 16, et celle de M. La M.... Il n'a pas dépendu de moi qu'on ne fît pas ce dont il me parle; mais je pense que tout cela s'arrangera, avec un peu de patience et de raison de part et d'autre.

La tranquillité est parfaitement rétablie partout dans la capitale; les nouvelles de l'intérieur et de l'extérieur sont toujours satisfaisantes.

Il vient d'être question de la Belgique, de ses forces, de celles de la Hollande, des craintes, etc. Je voulais répondre à Montalembert sur tout cela, le ministre des relations extérieures s'est chargé de tout, et je lui ai, comme de droit, laissé la parole. Sa réponse a été peu étendue sur la Belgique; il a dû s'occuper de répondre à toutes les questions ou plutôt de répondre à toutes les extravagances de Montalembert, le braillard de notre chambre. J'aurais relevé les forces de la Belgique, son courage, son bon esprit, son union, et même son abandon et sa fidélité à remplir ses engagements, et à se tenir dans ses limites actuelles, jusqu'à ce qu'on lui ait fixé définitivement son territoire. Il est quatre heures, et je ferme ma lettre. Si la continuation de la discussion donne quelque chose d'important, je vous l'enverrai par la diligence, demain matin.

Bonjour.

AUGUSTE BELLIARD.

AU MÊME.

Paris, le 20 avril 1831.

J'ai reçu, ce matin, votre lettre du 18; les détails que vous me donnez sont fort intéressants, mais je crains bien que vous n'ayez donné au Régent des espérances trop grandes. Ce qu'a mandé M. Lehon est la vérité; on était furieux à Paris et même en France du discours de M. Robeaux, du silence du ministère et de la sortie inconvenante de M. Lebeau. J'avais bien prévu l'effet que cela produirait à ajouter à tout ce qui s'est fait dans différentes parties de la Belgique; aussi suis-je

parti de suite pour tâcher d'atténuer le mal, et de remettre lés esprits dans une bonne direction, en faisant connaître le véritable état du pays; j'y suis parvenu, et tout ce qu'on a fait dans l'intérêt de la Belgique, et qu'on ne peut pas encore faire connaître, en est la preuve. Un autre fait le consigne, et prouve tout l'intérêt que la France porte à la Belgique: c'est le discours du roi, ce matin, aux chambres en les prorogeant. Je vous l'envoie, portez-en de suite un exemplaire au Régent, de ma part, et faites-lui mes amitiés; dites-lui qu'on l'aime toujours à Paris et qu'on a pour lui toute l'estime qu'il mérite; j'espère le voir bientôt. Je crois que je serai en route dimanche pour le plus tard; je le désire bien, je suis impatient de retourner à Bruxelles.

Vous ne me parlez pas du départ de Vilain XIV (Hippolyte), de M. de Mérode et de M. Labbé, pour Londres. Que sont-ils allés faire? Tâchez de le savoir, et dites-le moi de suite. Continuez d'écrire tous les jours.

Agréez mes sentiments empressés,

AUGUSTE BELLIARD.

Mille bons souvenirs au colonel Répécaud ; qu'il prenne tacitement des renseignements, qu'il me communiquera à mon retour.

AU MÊME.

Paris, le 21 avril 1831.

J'ai reçu, ce matin, votre rapport du 19, votre lettre et celle du colonel Répécaud, même date. Les réflexions du colonel sont très justes, et quoique vous m'écriviez tous les jours, il pourrait aussi me faire part de ses idées et de sa manière de voir. Je vais chez le roi, et de là, chez le président du conseil parler de mes affaires; demain j'assisterai à une réunion ministérielle, et je crois que samedi, ou dimanche au plus tard, je serai en route pour Bruxel-

les, où j'arriverai sûrement lundi, à moins d'événements imprévus ; tout ceci pour vous. A moins que le Régent, Jean de Bien, le ministre de la guerre, n'aient nécessité de savoir au juste l'époque de mon retour, je désire arriver sans avis de départ.

Adieu ; recevez l'assurance de mes sentiments empressés.

AUGUSTE BELLIARD.

AU MÈME.

Paris, le 22 avril 1831.

(Pour vous seul.)

J'ai reçu, ce matin, votre rapport du 20. Je m'attendais à l'effet que produirait la note écrite sur le protocole du 20 ; on a eu tort de presser pour la voir. Nous sommes toujours occupés des intérêts de la Belgique. J'ai ce matin passé encore trois heures avec les ministres; demain, à onze heures, j'ai encore une conférence avec eux. On est bien disposé

ici, mais faire entendre raison aux autres puissances n'est pas chose facile; elles sont encore exaspérées de tout ce que le congrès fait et veut faire, et de la proclamation du Régent pour le Luxembourg, qu'on sera toujours forcé d'abandonner. Je ne peux pas vous dire encore le jour de mon départ, j'ignore si je pourrai finir demain ; je désire beaucoup pouvoir partir dimanche.

Bonjour.

AUGUSTE BELLIARD.

AU MÊME.

Paris, 23 avril 1831, une heure du matin.

Voyez, aussitôt ma lettre reçue, le Régent, le ministre de la guerre; vous pouvez, comme venant de vous et de toute confiance, leur lire ma lettre, en priant chacun d'eux de n'en parler à personne. Vous m'écrirez leurs expressions et leurs dispositions; conduisez M. Répécaud chez le Régent, chez le ministre de la guerre, pour le mettre en communication avec eux.

Le séance de la chambre des députés a été re-

marquable; le ministère a eu une immense majorité; la France veut la paix partout.

Il y a eu des explications données sur la Belgique par le général Sébastiani, qui ne seront pas sûrement du goût de tout le monde ; il aurait pu être moins aigre, ce n'est pas ainsi qu'on arrange les affaires. Je vous envoie le message de ce soir.

AUGUSTE BELLIARD.

P. S. Communiquez aussi ma lettre à Jean de Bien.... Vous pouvez m'expédier une estafette le jour de l'arrivée de M. Répécaud, qui sera sûrement jeudi matin ou dans la nuit ; le même jour on aura lu les journaux et la séance d'aujourd'hui. Vous aurez pu connaître tous deux, et par M. La Marche et M. Jean de Bien, l'impression produite par le discours de Sébastiani relativement à l'association belge.

L'estafette partant à quatre heures jeudi, et même à six heures, peut être vendredi à Paris à la même heure. Prévenez M. Lebeau du départ de l'estafette; prenez ses dépêches, s'il en a, ainsi que le Régent, mais que cela ne retarde pas le départ...

AU MÊME.

Paris le 23 avril 1831.

J'ai passé hier toute la journée à causer des affaires de la Belgique, et avec mon gouvernement et avec les ministres des grandes puissances. Hier, j'ai de nouveau débattu les intérêts de ce riche et intéressant pays; toutes mes raisons sont goûtées, mais il faut que le protocole soit accepté sans restriction; les affaires d'échange de territoire s'arrangeront après et convenablement. Le lendemain de l'acceptation, Anvers est évacué; le lendemain, on peut nommer le souverain, etc. etc. J'expliquerai tout

cela, aussitôt mon arrivée qui aura lieu mardi. Le Luxembourg sera détaché de la Hollande, et ne fera point partie de la Belgique; il sera régi par une constitution et des lois particulières. Je sors d'une conférence de deux heures avec les ministres du roi; je recevrai mes ordres demain, je pense, et lundi matin pour le plus tard, je serai en route. Il y a unanimité de sentiment et de résolution entre les cinq grandes puissances. Communiquez ma lettre au brave Régent et sous le plus grand secret; faites-lui mes amitiés. Ne m'écrivez plus à Paris.

Agréez, mes sentiments empressés.

AUGUSTE BELLIARD.

AU MÊME.

Paris, 24 avril 1831.

(*Pour vous:*)

Je n'ai point encore mes instructions nouvelles. D'après ce que l'on m'a dit ce matin, je ne crois pas pouvoir partir demain : ainsi ne m'attendez pas mardi ; ce ne serait donc que mercredi que j'arriverais. Demain je saurai au juste l'instant de mon départ ; je voudrais être déjà en route, je sens que ma présence à Bruxelles serait bien nécessaire. Ecrivez toujours jusqu'à l'époque de mon arrivée,

pour que le ministre ait tous les jours un rapport ; j'ai passé hier la soirée avec tous les ambassadeurs, et je suis content sous les rapports belges. Mais il faudra commencer pour arriver à la fin.

Bonjour.

AUGUSTE BELLIARD.

Mille souvenirs au colonel.

AU MÊME.

Dimanche soir.

J'ai employé toute ma journée à courir, à voir le roi et les ministres, dans les intérêts de la Belgique; le courrier partant le dimanche à deux heures, je n'ai pu en profiter. Je me suis convaincu que si les affaires de la Belgique ne vont pas comme on pourrait le désirer, ce n'est nullement la faute de la France, dont les démarches au congrès sont toujours bienveillantes... Je ne sais pas si je pourrai partir demain, peut-être devrai-je rester jusqu'à mardi soir après le conseil du roi; dans

tous les cas, je serai de retour à Bruxelles, au plus tard jeudi. Ainsi ne m'envoyez rien, à moins que ce ne soit des choses très pressées qu'il faudrait m'adresser, ou en mon absence sur l'enveloppe : *Au ministr dès relations extérieures*. J'expédie par la diligence.

Bonsoir.

AUGUSTE BELLIARD.

P. S. Les affaires d'Italie s'arrangent; les Autrichiens se retireront; tout est à la paix entre tout le monde : aussi depuis huit jours la confiance renaît, et les fonds ont haussé depuis deux ou trois jours de 15 pour 100. Vous avez appris la grande victoire des Polonais sur les Russes; ils ont fait six mille prisonniers.

A. B.

AU MÊME.

Paris, 15 juin 1831.

N'oubliez pas que vous devez être à Bruxelles comme un simple particulier occupé de son affaire; que vous n'avez aucun acte à faire ni à signer, aucune réclamation à recevoir et à transmettre; refusez tout, vous n'avez seulement à vous occuper que de me faire un rapport journalier de ce que vous apprendrez.

Rassurez tout le monde; dites bien que suis tout occupé des intérêts de la Belgique.

Adieu, bon voyage.

AUGUSTE BELLIARD.

AU MÊME.

Paris, 19 juin 1831.

Je vous écrivis hier par la poste, aujourd'hui c'est par un courrier qu'expédie M. Lehon. Les nouvelles de Londres sont toujours de l'espérance, dites-le au bon Régent. Sa lettre au prince de Cobourg a été trouvée très noble et très digne... un paragraphe d'une des lettres de M. de Talleyrand, du 14, fait croire au grand désir qu'a le prince de régner en Belgique, et même de ses espérances. « Les affaires de Belgique, dit M. de

« Talleyrand, me mettent dans le cas de voir sou-
« vent le prince Léopold, et comme votre nom a
« été plusieurs fois répété dans nos entretiens, je
« dois vous dire aussi que je l'ai mandé au général
« Se..., que si les affaires s'arrangent, le prince dé-
« sirerait que vous fussiez accrédité auprès de lui
« à Bruxelles. »

Le prince Léopold n'a pas encore reçu la députation belge, parce qu'il veut auparavant bien concerter la réponse qu'il aura à lui faire... Communiquez-la au Régent seul.

Je reçois votre rapport du 17, tous les détails que vous donnez sont intéressants; engagez tout le monde à patienter; l'époque n'est pas éloignée où les choses seront décidées d'une manière ou de l'autre; la Belgique doit toujours rester dans son droit.

M. Robeau m'en veut bien, car souvent il s'occupe de moi. Je faisais hier son éloge chez le ministre, lorsqu'on me fit voir le journal l'*Indépendant*. Cela ne m'a pas empêché de continuer, et d'assurer que j'avais été fort content des deux entretiens que j'ai eus avec lui.

Envoyez-moi vos rapports sous le couvert du ministre: si vous avez quelque chose de particulier, vous me l'adresserez directement en dehors du rapport.

Bonjour.

AUGUSTE **BELLIARD.**

AU MÊME.

Paris, 17 juin 1831.

A l'instant on me remet une lettre de Londres, du 14; on m'accuse réception de mes dernières dépenses, on me remercie de tous les renseignements que j'ai fournis, et des informations positives que j'ai données et qui servent beaucoup.

On me dit qu'on n'a pas encore atteint le but qu'on se propose, que néanmoins il y a quelque amélioration dans la situation de l'affaire, et que

s'il n'y a pas encore d'arrangement, il y a du moins de la disposition à s'entendre.

Communiquez cela au bon et brave Régent; dites bien qu'on ait patience, qu'on ne fasse rien qui puisse changer la bonne direction des affaires; assurez tous les amis que je suis tout occupé de leur pays et de ses intérêts, quoique absent de Bruxelles.

Comment la proposition n'a-t-elle pas été faite au congrès, ainsi que cela était convenu le jour de mon départ? On l'attendait à Londres; elle eût produit le meilleur effet au congrès, j'en ai l'assurance.

J'ai des inquiétudes pour Anvers.

Agréez mes bonjours empressés.

AUGUSTE BELLIARD.

P.S. Tâchez de vous procurer, soit par M. Lamarche, soit par M. Lamien, ancien ministre :

1° Le tarif de la solde des troupes belges: cela doit être imprimé depuis les officiers-généraux jusqu'aux soldats;

2° La position des troupes belges;

3° La position des troupes hollandaises.

Envoyez-moi cela le plus vite possible et sous le couvert du ministre.

AU MÊME.

Paris, 26 juin 1831.

Aujourd'hui en rentrant à Paris, j'ai reçu votre rapport du 24; le courrier partant plus tôt le dimanche, il était trop tard pour vous répondre.

Le peu de paroles que m'a dit ce soir une personne bien instruite de ce qui se passe à Londres me fait craindre que les choses ne soient pas aussi avancées qu'on pourrait le croire à Bruxelles; on dit que les Belges sont insatiables, et qu'aussitôt

qu'on leur a fait une concession, ils demandent d'autres choses. Demain je serai mieux instruit, je vous écrirai par le courrier; cette lettre part par la diligence demain matin.

Je crois qu'en Belgique on compte les jours; nous voilà bien rapprochés du 20. Chacun des partis se prépare, et croit toucher au moment de réaliser ses espérances. Je regrette bien qu'on m'ait fait partir ; peut-être aurais-je pu obtenir quelques concessions qui auraient aidé à applanir les difficultés. Faites mes amitiés au Régent ; communiquez-lui cette lettre pour ce qui vient de Londres, à lui seulement.

J'ai une lettre de M. Lamarche, je lui répondrai par le premier courrier.

Je crains bien de ne pas pouvoir sauver notre brave consul d'Anvers.

Adieu, agréez mes sentimens empressés.

AUGUSTE BELLIARD.

P. S. Je vous avais demandé un tarif de solde

pour l'armée belge : envoyez-le moi, avec les changements qui peuvent être survenus dans l'armée depuis mon départ. Conservez mes lettres, je n'en prends pas copie.

AU MÊME.

Paris, 27 juin 1831.

Ce matin, par la diligence, je vous ai annoncé mon retour à Paris; j'avais peu de nouvelles à vous donner, n'ayant encore vu personne.

Hier soir je fus à Saint-Cloud, où j'ai beaucoup parlé de la Belgique; on y prend grand intérêt. On voudrait me voir bien vite retourner à Bruxelles; je le désire beaucoup, mais il était plus facile de m'y laisser que de m'y renvoyer. Je crois, néan-

moins, que je ne tarderai pas à m'acheminer pour ce bon pays, que je désire voir heureux et au bonheur duquel je voudrais pouvoir contribuer.

Les affaires ne marchent pas vite à Londres; il paraît qu'on a changé la base des négociations, et que de nouvelles propositions, en dix articles, auraient été faites à la Belgique ou plutôt à la députation; deux des articles anraient été acceptés, et l'on n'était pas d'accord sur les huit autres. Ce-pendant le 27, avant-hier, les négociations n'étaient pas rompues et la députation restait. Ces nouvelles, ainsi que celles que je vais vous donner étaient consignées dans une lettre d'une personne qui vit dans l'intimité du prince de Talleyrand et de l'ambassadeur hollandais, et datée de samedi 25. D'après cette même lettre, le prince Léopold accepte la couronne de Belgique, et est prêt à jurer la constitution : il se chargerait ensuite de toutes les négociations et de tous les arrangements de territoire avec la Hollande, soit à l'amiable, soit par la force des armes, avec l'aide de ses deux alliées, la France et l'Angleterre; mais il veut d'abord être d'accord avec la Belgique comme avec ses deux alliées, sur la dette, sur

Venloo, sur Maëstricht et sur Anvers. Les fortifications de ces deux premières places seraient détruites. On n'est pas d'accord, dit la lettre, sur ces quatre points, surtout pour Venloo. Je n'ai pu avoir la désignation des dix articles; on doit les connaître en Belgique par la députation. La conférence est sans consistance; l'Autriche et la Russie paraissent peu et s'abstiennent même; la Prusse est en intermédiaire. La France et l'Angleterre agissent toujours de concert; ce sont elles qui traitent vraiment et qui finiront les affaires de la Belgique, mais je ne vois pas qu'on puisse avoir terminé pour le 1er juillet. Ce serait cependant une grande folie, si les avis de la députation sont favorables, de ne pas attendre huit ou dix jours encore s'ils sont nécessaires pour mener les choses à bien et faire obtenir d'heureux résultats. On attend ici un courrier ce matin ou demain.

Les nouvelles que j'ai eues ce matin de la source de hier soir confirment ce que je vous ai dit sur la résistance de la députation et ses exigences; je n'ai pu en savoir davantage que ce que je vous ai dit dans ma lettre partie ce matin. Engagez en-

core à attendre quelques jours : je pense que la députation fera comme moi, si elle entrevoit la possibilité de finir heureusement.

J'ai reçu, ce matin, votre lettre du 13, samedi. Je crois à ce que vous annoncez sur les mesures prises pour un mouvement général, le 1er juillet, dans toute la Belgique, si le rapport fait le 30 juin au congrès ne donne pas du positif.

N'ayez pas trop d'abandon avec V... ni avec les personnes qui passent à Bruxelles, et qui peuvent désirer de connaître votre opinion sur les affaires de la Belgique.

Lisez ma dépêche au bon et brave Régent, et pour lui seul; dites-lui que j'ai vu Lehon ce matin, mais que j'ignorais tout ce que je viens de vous écrire. Lehon m'a communiqué une lettre de notre ami; je le remercie de cette marque de confiance: dites-lui bien que je suis son ami pour toujours, comme je le suis de son pays. Gardez pour vous ce que je vous écris, et servez-vous-en pour votre gouverne.

Adieu; agréez mes sentiments empressés.

AUGUSTE BELLIARD.

AU MÈME.

Paris, le 28 juin 1831.

Nous n'avons point de vos nouvelles aujourd'hui: cela me paraît extraordinaire ; comment n'avez-vous pas fait de rapport le 26 ? Votre dernier est du 25. Le général Sébastiani a reçu une lettre d'une personne de l'opposition, qui m'a paru bien extraordinaire, et sur l'opposition elle-même, et sur le congrès et leur esprit.

Nous n'avons point de nouvelles de Londres ; je ne sais rien de plus que ce que je vous ai mandé hier.

Envoyez-moi directement votre correspondance, et s'il y avait quelque chose de haute importance à l'époque du dénouement, envoyez un courrier à Lille, avec une dépêche télégraphique au général Corbineau, avec prière d'expédier la dépêche écrite par une estafette et que vous mettrez sous le couvert du ministre.

Mille bonjours.

AUGUSTE BELLIARD.

AU MÊME.

Paris, le 29 juin 1831, à cinq heures du matin.

Les affaires de la Belgique sont arrangées, je l'espère; la députation doit être de retour. Vous savez maintenant tout ce qui s'est passé : les conditions sont d'accord avec la députation, la conférence avec le prince qui a accepté ; son discours est très bien. Les conditions sont telles, que je ne doute pas que la majorité du congrès, dont je connais les intentions, ne les accepte ; car enfin on en est venu à ce que nous demandons depuis trois mois, pour le territoire : il faut à présent hâter la décision du congrès.

Dites, je vous prie, au bon Régent que j'aime qu'il est très important que le congrès finisse le plus tôt possible. Je voulais partir hier soir, mais on a pensé qu'il vallait mieux attendre; dites tout cela au Régent et faites-lui bien mes amitiés.

Nous n'avons pas eu de rapport de vous hier; aujourd'hui je reçois à l'instant celui du 26 et les journaux. Lehon, avec lequel je viens de passer une heure et demie chez Sébastiani, expédie un courrier au Régent : il vous porte ma lettre.

Adieu.

AUGUSTE BELLIARD.

P. S. Je vous envoie une lettre à communiquer à M. de Gyon.

Je prends connaissance des articles du traité que portent les commissaires ; il y en a qui seront sujets à discussion, ceux des commissaires à Maëstricht, du roi des Pays-Bas, de la dette. Mais il faut cependant tacher de s'entendre et d'en finir; car, si on perd Venloo, on gagne Anvers, et c'est un immense

avantage. Enfin, je désire bien que vous m'annonciez bientôt de bonnes nouvelles; expédiez un courrier sur Lille, avec une dépêche télégraphique, aussitôt que le congrès se sera prononcé, de manière ou d'autre : j'espère que ce sera pour l'acceptation.

Je suis chez M. Lehon, et je me sers de son cachet de légation.

AU MÊME.

Paris, le 30 juin 1831, à cinq heures du soir.

Je n'ai point de lettre de vous du 28, jour de l'arrivée de la députation, ni par la poste ni par la diligence, et je n'y conçois rien. L'*Indépendant* parle de la séance du 28, et du rapport de M. de Guerlache au congrès. Je ne peux pas croire que vous ne m'ayez pas écrit le 28. A l'avenir, adressez-moi directement vos rapports, rue du faubourg St-Honoré, 33, et rien sous le couvert du ministre, à moins que vous ne croyiez devoir expédier un cour-

rier extraordinaire, comme je vous l'ai déjà écrit. S'il y a des choses importantes, et le moment doit être fertile en événements, envoyez une estafette à Lille au général Corbineau, avec une dépêche télégraphique, et priez le général de faire continuer la dépêche par une estafette: dans ce cas, il faut que vous mettiez sous le couvert du ministre, autrement il faudrait des pas et des démarches qu'il faut éviter.

Vous auriez dû aller dîner chez M. Lebeau, c'était bien à lui de vous avoir invité.

Evitez de voir M. West le plus que vous pourrez et sans affectation chez lui ; c'est un homme avec lequel il faut être en garde.

Faites mes amitiés au Régent.

Bonjour.

AUGUSTE BELLIARD.

P. S. Mettez toujours l'heure sur vos lettres, et ayez soin de m'accuser réception des miennes.

Écrivez par la poste, et par la diligence, si le cas est pressant.

AU MÊME.

Paris, le 1er juillet, à quatre heures sept minutes.

Votre rapport du 28, arrivé hier soir à cinq heures par la diligence, m'a dit le ministre, fut envoyé de suite au roi; je ne l'ai pas vu: j'ai eu ce matin celui du 29, qui aura été lu en conseil. Je suis très sensible au souvenir de tous mes amis: je voudrais bien être avec eux, je vous prie de le leur dire; je crois que dans cette circonstance j'aurais été fort utile. Je n'ai point d'ordre et je reste, tout

étant toujours prêt à partir. L'heure du courrier me presse et je vous écrirai demain par la diligence. Je m'en réfère à tout ce que vous ai dit dans mes précédentes lettres, pour me faire parvenir les nouvelles pressées, soit par le télégraphe, soit par le courrier extraordinaire.

AUGUSTE BELLIARD.

P. S. A l'instant arrive un courrier annonçant la protestation Robeau, etc. Des rassemblements et des craintes pour le congrès.

AU MÊME.

Paris, le 1er juillet 1831, à onze heures du soir.

Monsieur Lehon se rend à Bruxelles : voyez-le de suite, il vous donnera les nouvelles de Paris, et vous dira que j'étais prêt à monter en voiture pour aller vous joindre, et qu'au lieu de partir, je reste.

Agréez, mes sentiments empressés.

AUGUSTE BELLIARD.

P. S. Je ne vous écrirai pas par la diligence de demain.

AU MÊME.

Paris, le 2 juillet 1831.

J'ai reçu ce matin vos deux rapports du 30, l'un de 4 heures par la poste, et l'autre de 8 heures et demie par la diligence. Continuez de me tenir au courant de tout ce qui se passe, par la poste ou par la diligence, par le courrier extraordinaire, et par le télégraphe ; quand il y aura lieu, mettez sous le couvert du ministre les journaux ou autres grosses pièces.

Nous sommes à la paix, dites à nos amis d'être

sages et de se constituer ; j'espère qu'aujourd'hui le congrès aura adopté, je suis très pressé. Mes amitiés au bon Régent ; rappelez-moi au bon souvenir de tous ceux qui vous parlent de moi.

AUGUSTE BELLIARD.

AU MÊME.

Paris, le 3 juillet.

J'ai reçu ce matin votre rapport du 1er juillet, quatre heures du soir. N'ayant rien eu par la diligence, j'ai lieu de penser que les choses sont restées dans le même état; néanmoins l'horizon paraît se rembrunir. Quand il y aura de l'important et du positif, employez le télégraphe et les courriers.

Lorsqu'il y aura des articles comme ceux du journal Polé, faites un rapport séparé.

Nous sommes ici tranquilles; inquiets sur la

Belgique, on convient enfin qu'elle peut avoir de l'action sur la France.

Vous aurez vu M. Lehon, parti hier matin.

Mille bonjours.

AUGUSTE BELLIARD.

P. S. J'expédie votre rapport à Fontainebleau. Le roi rentre ce soir.

AU MÊME.

Paris, le 4 juillet.

J'avais ce matin, à dix heures, votre rapport de 4 heures par la poste, et celui de 8 heures par la diligence, tous deux de samedi 2. Vos affaires s'embrouillent, on les mène mal ; tout le temps qu'on perd en discussions oiseuses est au détriment de la majorité, que je vois s'affaiblir tous les jours ; et vraiment par vos derniers rapports, on ne peut pas assurer que le congrès adopte, ou s'il le fait, ce sera à une faible majorité. J'attends avec impatience les

nouvelles de demain. Aussitôt qu'il y aura décision prise pour ou contre l'acceptation, expédiez un courrier à Lille, avec une dépêche télégraphique, et un autre à Paris par Valenciennes, avec un rapport court. Ne perdez pas une minute. Vous enverrez les détails par le courrier ordinaire.

Nous sommes ici fort tranquilles; on attend avec anxieté les nouvelles de Bruxelles ; les yeux sont fixés sur la Belgique, c'est elle qui doit fixer les destinées de l'Europe. Les opinions sont partagées, et on s'en explique hautement dans la société ; on aura peut-être à se reprocher de n'avoir pas écouté mon avis.

Aimez-vous mieux un vice-consulat qu'une place d'attaché à une ambassade? répondez-moi de suite.

Lehon a dû arriver hier, il pourra être utile. Rappelez-moi au souvenir de tous mes amis, je voudrais bien être avec eux. Faites agréer mes amitiés au bon Régent, je m'occupe de vos intérêts.

Recevez mes sentiments empressés.

AUGUSTE BELLIARD.

AU MÊME

aris , e 6 juillet, à quatre heures du soir.

Votre rapport de huit heures arrive toujours le premier, vous pouvez donc les réunir tous les deux ou n'en faire qu'un de la journée. Vos nouvelles ne me rassurent pas, on a mal dirigé cette affaire, et maintenant je doute que le prince puisse régner en Belgique; d'ailleurs tout ce qui s'y passe ne doit pas l'engager à porter la couronne. Bien des gens veulent la guerre ; nous ne sommes pas moins toujours à la paix, en nous préparant à la guerre: c'est

ce qu'il faut faire en Belgique. La retraite de M. Lebeau ne peut être qu'avantageuse à la Belgique : c'est un présomptueux poltron, et qui gâte les affaires les plus claires et les meilleures. Ce que vous me dites de Brouckère ne me surprend pas...

Rappelez-moi au souvenir de tous les amis; faites mes amitiés au brave Régent, à Lehon. J'ai envoyé la lettre pour sa dame.

Adieu, agréez mes sentiments empressés.

AUGUSTE BELLIARD.

AU MÊME.

Paris, le 7 juillet 1831.

J'ai reçu ce matin vos deux dépêches du 5 : elles ont fait grand plaisir, et dans vingt-quatre heures les affaires ont bien changé de face. Tout porte à croire maintenant que l'acceptation s'est suivie des bonnes dispositions dont vous me parlez. J'attends la dépêche télégraphique et le courrier que vous aurez sûrement expédié. A deux heures, la première n'était pas encore parvenue.

J'ai lu à la reine et à Mademoiselle la proclamation du brave Régent. Je suis chargé de l'assurer

qu'on la trouve très bien et digne de lui; je lui en fais mon compliment et l'assure de mon amitié.

Agréez mes sentiments empressés,

AUGUSTE BELLIARD.

P. S. Dans le *Moniteur* vous verrez le programme des fêtes.

AU MÊME.

Paris, le 8 juillet 1831, à quatre heures du soir.

J'ai reçu ce matin vos trois rapports du 6, de quatre et huit heures du soir; ils sont fort intéressants, et je regarde les affaires comme terminées. La conspiration découverte, les chefs arrêtés, les mouvements comprimés dans différents pays, le passage des seize membres de l'opposition dans les rangs de la majorité, et la tranquillité de Bruxelles m'en donnent l'assurance.

Allez faire mon compliment à M. Lebeau; il a fait un discours remarquable et qui lui fait beaucoup d'honneur. Nous en avons parlé hier à Saint-Cloud, et ce matin aux affaires étrangères. Nous attendons avec impatience la solution par le télégraphe; ce sera demain de bonne heure, car vous aurez fini aujourd'hui.

Rappelez-moi au souvenir de tous les amis. J'ai fait parvenir les dépêches de Lehon.

Bonjour.

Mes amitiés au brave Régent.

AUGUSTE BELLIARD

AU MÊME.

Paris, le 10 juillet 1831, à six heures du matin.

(Pour vous.)

Avant-hier on a arrêté dans les environs de Paris beaucoup de Suisses qui voulaient passer dans la Vendée, et auxquels un maire donnait des passe-ports; on en a de même arrêté dans Paris. Le gouvernement, qui était à la suite d'un complot, a fait faire hier plusieurs arrestations; il y en avait beaucoup d'ordonnées, j'ignore si elles ont eu lieu. On

prétendait hier soir que M. de Grammont, deux généraux et trois autres personnages importants et marquants avaient été arrêtés, et que le matin quinze mandats d'arrêts avaient été lancés. J'en saurai d'avantage avant le départ du courrier, et vous le manderai, quoiqu'il parte à deux heures. Tâchez de répondre cela, sans que cela vienne de vous et avec beaucoup de précaution ; tout cela se rattache à un grand plan à ce qu'il paraît ; je ne suis pas encore assez bien informé pour que vous puissiez l'annoncer comme venant de moi. Cependant, hier soir à St-Cloud, un ministre que j'ai questionné sur tout cela est convenu que des ordres avaient effectivement été donnés pour arrêter différentes personnes, mais qu'il ne savait pas encore s'ils avaient été exécutés. Stephen ma apporté hier soir la même nouvelle. Vous pouvez lire ma lettre au Régent, dans lequel j'ai toute confiance et que j'aime, cela pourra lui servir pour sa gouverne. La poste vous portera une lettre de moi sur tout cela.

AUGUSTE BELLIARD.

AU MÊME.

Paris, le 10 juillet 1831, à une heure après midi.

J'ai reçu par la diligence votre rapport du 8, à huit heures du soir, avec les journaux et une lettre pour Mme Lehon que j'ai envoyée de suite chez elle.

Vous marchez lentement, vous n'aviez pas encore fini hier, puisque le télégraphe ne nous a rien appris ce matin.

Van de Weyer a fait un discours supérieur: nous le félicitons tous, et moi particulièrement ; je vous

prie de le lui dire, nous en parlions ce matin chez le ministre des affaires étrangèrcs.

J'ai encore manqué ce matin l'heure de la diligence; je vous envoie la lettre qu'elle devait vous porter. Le général Sébastiani ne sait rien des arrestations de M. de Grammont et autres, ni même que des ordres aient été donnés; mais l'affaire des Suisses est vraie. Depruneau est chez Bondi, le préfet; s'il arrive avant une demi-heure je saurai mieux; jusque là, ne parlez que des Suisses, quoique de deux ministres, un avait assuré les premières arrestations.

Nous sommes toujours dans une tranquillité parfaite; elle continuera de même, j'espère, tout le mois.

Agréez mes sentiments empressés,

AUGUSTE BELLIARD.

AU MÊME.

Paris, le 11 juillet 1831.

Je vous ai écrit ce matin par la diligence; depuis j'ai reçu votre rapport du 9, à huit heures du soir, avec tous les détails.

Occupez-vous maintenant de bien connaître l'impression que fera la décision du congrès sur l'esprit des habitants des différentes villes, aussi et surtout des provinces, et des nuances pour chacune ; étudiez bien le pays. On ma assuré que des arrestations ont encore été faites à Metz et à Thionville.

Ce que je vous ai mandé ce matin est pour vous et pour votre gouverne.

Bonjour, je suis pressé par l'heure.

AUGUSTE BELLIARD.

P. S. Tâchez de savoir où en est l'affaire de Becker, et s'il a été renvoyé en France.

Remettez la lettre ci-jointe à M. Deslouvelle, en le priant de la faire passer; assurez-le de mes amitiés.

AU MÊME.

Paris, le 12, à minuit.

J'ai reçu par la diligenee votre rapport du 10, à huit heures du soir; il est intéressant. Continuez vos envois par la diligence, les nouvelles sont plus fraîches.

Allez chez le Régent, dans lequel, pour tout, j'ai toute confiance et que nous aimons. Aussitôt ma lettre reçue, faites-lui lire la note ci-jointe en toute confidence, pressée et marquée A, et priez-le de répondre de suite. Vous m'enverrez ses idées

par la diligence, s'il y a possibilité, ou par le courrier.

Vous annoncerez par une dépêche télégraphique l'arrivée du prince à Bruxelles. Si, sur sa route jusqu'à Bruxelles, il y avait quelque événement remarquable et qui dût être connu, de suite usez de même de la dépêche télégraphique, et même, en outre, d'un courrier par Valenciennes: ces deux derniers moyens doivent être employés ensemble et de suite, si l'arrivée du prince produisait, ce que je ne crois pas, quelque événement majeur, soit à Bruxelles, soit dans toute autre ville.

Le choléra-morbus est à Saint-Pétersbourg, on en a reçu la nouvelle ; Sébastiani nous l'a dit aujourd'hui à dîner chez lui.

La duchesse de Berry a débarqué en Hollande, y a couché, est repartie le lendemain sur un bateau à vapeur pour remonter le Rhin ; elle est passée à Nimègue, Cologne, Mayence, Manhein. On dit qu'elle se rend en Italie.

Le 15, tout le territoire papal sera évacué entièrement par les troupes autrichiennes. On a fait des changements notables dans le système de gouver-

nement .Je ne serais pas surpris, qu'aussitôt le dé-part des Autrichiens, la révolution ne recommence: les nouvelles que j'ai reçues le feraient croire.

Faites mes amitié au brave Régent, remerciez-le de sa bonne lettre. Vous ne laisserez point une note écrite de ma main, on peut en prendre copie ; vous me la renverrez même ou la brûlerez.

Vous pouvez, de votre côté, questionner comme par curiosité les personnes influentes, Van de Weyer, Vilain XIV, Hippolyte, celui qui est allé à Londres, etc., etc., en forme de conversation. Qui croyez-vous que le roi prendra pour son ministère, et pour former sa maison civile et militaire?

J'ai reçu la lettre de M. Lamarche, je vous prie de le remercier.

Rien de nouveau depuis hier, tout est d'une tranquillité parfaite. Répondez-moi bien vite à la note pour être remise au Régent : vous pouvez lui lire tous les articles de ma lettre, qui sont communiquables jusqu'au dernier paragraphe qui vous concerne.

AU MÊME.

Paris, le 14 juillet 1831, à six heures du matin.

Le courrier d'hier vous a porté une lettre de moi, je vous écrirai ce soir par la poste.

Faites, je vous prie, mes amitiés au bon Régent. J'ai reçu la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire ainsi que sa lettre au prince Léopold, que je trouve très bien; remerciez-le pour moi de la nouvelle preuve de confiance qu'il vient de me donner.

Ne pressez rien pour l'hôtel Merci, dont je vous

ai parlé, car il serait possible que j'aie une mission momentanée. Ceci entièrement pour vous. Vous aurez sûrement déjà fait quelques démarches que vous me ferez connaître ; dans le cas contraire, attendez.

Bonjour,

AUGUSTE BELLIARD.

P. S. Je vous envoie un paquet qui a été apporté chez moi.... Les journaux vous feront connaître les effets de la bourse d'hier, qui furent extraordinaires en hausse tout le cours du jour.

A. B.

AU MÊME.

Paris, le 19 juillet 1831.

Je vous envoie quatre cahiers de notes, que vous porterez de suite chez le roi. Vous les remettrez dans la plus grande confidence. Si le roi en désire des copies, vous les ferez faire par le grenadier que j'employais ; je pense qu'il est encore disponible.

J'ai parlé avec le roi des notes que j'avais dans mon voyage de Calais à Dunkerque : il ma prié de les lui communiquer. J'écris au roi pour les lui annoncer. Vous ferez un rouleau des quatre cahiers que vous

remettrez avec ma lettre ; s'il est un peu tard, allez chez le roi et faites demander à quelle heure vous pourrez voir le lendemain sa Majesté, et lui remettre de ma part une lettre et un rouleau de papier.

J'ai reçu, ce matin, en arrivant, deux rapports de vous et deux lettres.

Le roi a dû arriver aujourd'hui, prêter de suite son serment et se saisir du pouvoir constitutionnel. Ce que vous me dites de l'abandon du Régent me fait peine, et pour lui et pour la pauvre innocente.

Bonsoir,

AUGUSTE BELLIARD.

P. S. Si vous êtes reçu par le roi, vous lui direz que je suis à sa disposition pour tous les renseignements qu'il pourra désirer sur la Belgique, et que vous êtes chargé par moi de prendre ses ordres et de me les communiquer. Vous pouvez dire au roi, de même, que j'espère bientôt me rendre auprès de lui.

Accusez-moi réception du paquet. Suivez l'af-

faire de l'hôtel Merci d'Argenteau, sans rien conclure.

Le 20.

Nous sommes en toute tranquillité; je suis assuré que le roi des Belges prendra bien dans le pays, et que tout le monde lui fera la cour pour avoir des places. J'ai fait tout le voyage de Calais à Dunkerque dans la voiture du roi, et seul avec lui; j'en ai été très content, je crois qu'il en a été de même du roi à mon égard. J'ai donné à sa Majesté bien de bons renseignements pour sa gouverne.

A. B.

AU MÊME.

Paris, le 20 juillet, à quatre heures.

Ce matin, je vous ai envoyé par la diligence un gros paquet de notes à communiquer : accusez-m'en réception.

J'ai reçu, depuis, votre rapport du 18 et l'avis du choléra morbus à bord d'un bâtiment venant de Riga et entré dans l'Escaut; c'est bien près de nous.

Nous jouissons d'une tranquillité parfaite. Les pairs et les députés arrivent en foule; déjà les réu-

nions ont lieu, le parti de l'opposition dresse ses batteries pour attaquer et renverser le ministère, mais il ne réussira pas.

Le roi doit être arrivé hier à Bruxelles, nous n'en avons pas encore l'avis, du moins que je sache; peut-être, depuis une heure, est-il arrivé une dépêche par le télégraphe.

Bonjour,

AUGUSTE BELLIARD.

AU MÊME.

Paris, le 21 juillet 1831.

(*Pour vous.*)

La dépêche télégraphique est arrivée hier, annonçant l'entrée du roi à Laken, et sa réception heureuse dans la Belgique partout où il a passé.

Je viens de recevoir l'ordre de me rendre à Bruxelles. Dans la journée je recevrai mes instructions, et ce soir ou dans la nuit, vers trois heures, je serai en route : je ne serai point encore accrédité, parce qu'il y a des formalités à remplir avant

que nous fassions la reconnaissance ; je vous dirai tout cela à mon arrivée.

Faites-moi un logement dans l'hôtel. Je désire autant que possible avoir le même, avec le vôtre à côté, tel que j'étais. Si le même ne pouvait pas m'être donné, faites-en un autre avec le nombre de pièces dont j'ai besoin, et le salon doit être posé de manière à ce que l'on puisse causer sans être entendu.

Vous pouvez annoncer au roi mon arrivée très prochaine, et lui dire, si vous pouvez être reçu, que je partirai sûrement dans la nuit, de trois à quatre heures du matin.

J'aurai besoin d'une voiture et du même domestique, mais j'arrangerai tout cela à mon arrivée : ne vous en occupez pas.

Ne dites qu'au roi l'époque de mon arrivée ; quant aux autres, si on vous en parle, dites que vous m'attendez incessamment.... Il faut toujours que mon logement soit prêt pour le 23 au matin.

Bonjour,

AUGUSTE BELLIARD.

P. S. Mettez-moi aux pieds du roi, si, comme je le pense, vous êtes reçu par sa Majesté, demain après ma lettre reçue, s'il y a encore le temps, ou le 23 au matin.

A. B.

AU MÊME.

Paris, le 22 juillet, à six heures du matin.

Mon départ est retardé de quelques heures, je ne peux partir ce matin qu'à huit heures.

J'ai reçu vos dépêches du 21, à une heure du matin, par le courrier de M. Lehon.

Bonjour,

AUGUSTE BELLIARD.

AU MÊME.

Paris, le 30 juillet, à quatre heures sept minutes.

J'ai fait beaucoup ce matin ; mon voyage était nécessaire, j'ai arrangé beaucoup de choses; je suis content. Je repartirai demain soir ou lundi dans la journée. Il n'est pas le moindrement question de guerre avec qui que ce soit ; au contraire, les nouvelles reçues ce matin et que je viens de lire, de la Prusse, de l'Autriche et de la Bavière, sont tout-à-fait à la continuation de la paix. On désarme.

Bonjour,

AUGUSTE BELLIARD.

AU MÊME.

Paris, le 2 août 1831, à six heures du matin.

(*Pour vous.*)

Ce qui s'est passé hier à la chambre des députés, pour la nomination du président et de deux vice-présidents, retarde mon départ, et changera, je le crains, mes instructions; je le regrette beaucoup dans l'intérêt de tout le monde. Aujourd'hui, à une heure après midi, j'irai prendre des ordres, et j'espère pouvoir partir à deux; j'allais monter en voiture hier à minuit, quand on m'a dit d'attendre. Si mon départ était encore retardé, je vous

écrirais par le courrier d'aujourd'hui. Je crains d'apprendre que le ministère se retire: il a été réuni hier soir chez le ministre des finances; j'ignore encore ce qui a été arrêté. S'il y avait quelque chose de marquant, j'enverrais une dépêche télégraphique. Ce matin, il y a conseil chez le roi.

Si le roi était arrivé avant moi, vous pourriez dire à sa Majesté que je regrette de n'avoir pu partir avec tout ce que j'avais obtenu dans l'intérêt des deux pays. Parlez aussi au Régent, s'il est à Bruxelles.

Bonjour,

AUGUSTE BELLIARD.

Au Roi.

Anvers, le 6 août, à quatre heures du matin.

Sire,

Que je suis heureux d'avoir à vous annoncer que tous les engagements que j'ai pris avec les Belges s'exécutent.

La suite de la dépêche télégraphique que je m'empresse de vous envoyer, donnera du bonheur à votre Majesté. Je pense que nos troupes sont

déjà en mouvement, au nom de l'Europe qui a garanti la neutralité de la Belgique, pour la soutenir et venger les Belges.

Je n'ai point encore de réponse du général Chassé; je lui écris une seconde lettre.

AUGUSTE BELLIARD.

A M. Sol.

Louvain, 9 août 1831, à deux heures après midi.

Je pense que vous avez fait partir une dépêche télégraphique, ce matin, aussitôt l'arrivée de l'officier du génie, envoyé à M. le maréchal Gérard. Le désastre est grand, sans doute; vous savez que depuis longtemps je le croyais, mais il n'est pas aussi allarmant qu'on le disait ce matin. Le général Daine s'est retiré, et a pu se maintenir hier soir à Tongres avec une partie de son corps; mais il a perdu presque toute son artillerie, et les fuyards

arrivent de tous les côtés sur Liège. L'ennemi est toujours à Saint-Trond, mais il n'a pas fait de mouvement en avant. Le roi, avec le corps du général Tiken et huit à dix mille gardes civiques, est en face de Diest couvrant Louvain, occupant Arschot; tous vos soins vont tendre maintenant à couvrir Bruxelles jusqu'à l'arrivée de l'armée française.

J'ai envoyé ce matin un officier au maréchal Gérard, pour le prier de mettre de suite son armée en mouvement; ce soir, à deux heures, j'en ai expédié un autre au nom du roi, pour prier de nouveau M. le maréchal d'entrer en Belgique.

Le roi de Hollande n'a point ratifié la convention que j'ai faite avec le général Chassé; cet officier-général m'a dénoncé l'armistice qui finit ce soir à onze heures.

Faites sur la nouvelle de ce matin et sur ces notes une lettre au ministre des relations extérieures; envoyez une feuille signée, plus une nouvelle dépêche télégraphique : envoyez le tout à Lille par un courrier, et de Lille par estafette.

Bonsoir,

AUGUSTE BELLIARD.

Copiez cette lettre; faites-en une à peu près sur celle du maréchal pour le prince duc d'Orléans, et expédiez par courrier extraordinaire.'

Le roi est parti à une heure, pour forcer l'ennemi dans Tirlemont. Nous n'avons point entendu de canon, ni de fusillade; ce mouvement était fort imprudent et peut avoir les plus funestes résultats.

Bonjour,

AUGUSTE BELLIARD.

Monsieur Sol, avec la lettre du général Gérard, faites-en une pour le duc d'Orléans, et une pour le ministre des relations extérieures; j'ai signé, gardez copie.

La chaleur est excessive et la négligence extrême ; le service se fait horriblement. Je ne vous dis rien ; pour mes chevaux, nous verrons ce soir.

Bonjour,

AUGUSTE BELLIARD.

AU MÊME.

Louvain, le 11 août 1831,

à trois heures sept minutes du soir.

Tirlemont a bien été pris hier soir, l'ennemi l'occupe avec 4,000 hommes.

Mettez dans le paquet du ministre la dépêche pour le ministre des affaires étrangères, et envoyez-le à Valenciennes par le courrier, d'où elle ira à Paris par estafette.

AU MÊME.

Malines, le 14 août 1831.

Tout étant dans une parfaite tranquillité, et les articles de la convention s'exécutant, je quittai Louvain hier soir à 9 heures, pour venir à Malines voir le roi qui m'avait demandé; ce matin je retourne à Louvain, d'où je me rendrai au quartier-général du maréchal et des princes; puis je rentrerai à Bruxelles : j'y serai ce soir j'espère. Si vous avez des dépêches pressées, envoyez-les moi de suite à Louvain, autrement gardez toutes mes lettres.

Préparez un rapport que je signerai, et auquel j'ajouterai tout ce qui s'est passé depuis que je vous ai écrit hier soir. Hier, une querelle entre des hussards français et hollandais, a été sur le point de devenir une affaire malheureuse de part et d'autre: on montait à cheval dans les régiments pour vider la querelle ; j'ai arrangé l'affaire, tout est rentré dans l'ordre ; mon intervention a aussi été utile à Louvain, où la nuit s'est passée très-tranquille.

Le mouvement de retraite de l'armée hollandaise est commencé, Louvain est entièrement évacué, les troupes ont pris les routes de Diest et Tirlemont.

Envoyez-moi, par le retour du courrier, tout ce que vous avez pour moi; je ne rentrerai pas aujourd'hui, je reviendrai coucher à Louvain où le roi va établir son quartier-général.

Bonjour,

AUGUSTE BELLIARD.

P. S. Mettre à la poste les lettres ci-jointes, s'il en est encore temps ; autrement faites un paquet pour Pierre, que vous joindrez au paquet pour le ministre

Prenez dans le rapport ci-joint pour le rapport général à faire au ministre, et coordonnez.

J'ai été très-content du prince d'Orange en traitant avec lui ; il s'est expliqué de suite pour la conservation de la paix avec la France, mais il ne m'a pas caché que notre arrivée le dérangeait beaucoup, car sans nous il allait à Bruxelles, et il a raison : c'en était fait du royaume pour un moment, et la restauration déployait ses étendards, pour peu de temps, à la vérité : nous ne pouvons pas la souffrir.

Le roi des Belges s'est montré d'une bravoure et d'un sang-froid extraordinaire : souvent il a fait le sous-lieut. ; avant-hier plusieurs fois il a été exposé à être tué; on le voyait aux tirailleurs donner les directions aux colonnes, placer l'artillerie et diriger tous les mouvements, sans lui, sans les soins qu'il a pris, l'armée belge était anéantie, et l'autorité des Nassau de nouveau imposée à la Belgique.

Prenez surtout cela et envoyez le rapport au ministre : je l'ai signé. Le commandant de la place a signé; je lui ai dicté comme rapport qu'il me faisait; vous n'en parlerez pas.

J'ai été reçu au camp du prince, on ne peut

mieux; les troupes de service prenaient et présentaient les armes. Je n'ai qu'à me louer de la politesse et des égards des princes et de tous les officiers ; j'ai trouvé là beaucoup de connaissances. Arrangez et coordonnez tout cela.

Le prince d'Orange m'a témoigné grand désir de voir nos jeunes princes et le maréchal; il m'a chargé de lui ménager une entrevue. Pendant la retraite, le prince m'a prié de veiller à Thervuren et à son palais en ville, qu'il considère comme propriété.

A M. le général Belliard, à Louvain, chez Madame veuve Clas, rue Mimars.

Wavres, le 14 août 1831, à midi et demi.

Mon cher général,

M. le maréchal comte Gérard, qui est à cheval en ce moment avec le prince, me charge de vous informer qu'il a reçu vos deux lettres datées de Louvain hier. Il s'attendait, d'après leur contenu, à voir venir près de lui aujourd'hui un général ou

officier supérieur de la part du prince d'Orange, avec mission et pouvoir de traiter avec lui de la partie militaire et essentielle de la convention à intervenir entre les Français et les Hollandais, pour la marche des troupes et l'évacuation du territoire belge. Il n'a pas été peu surpris de voir arriver ce matin un capitaine hollandais, avec une dépêche ou plutôt une note ouverte, sur laquelle cet officier n'avait pas un mot d'explication à donner : je vous envoie copie de la note et de la réponse ou contre-note. M. le maréchal fait marcher l'armée, et rend compte de cet incident au ministre de la guerre. Il est décidé d'agir, si les Hollandais ne s'exécutent sur les conditions positives de la plus prompte évacuation du territoire belge.

Si vous avez quelque chose à nous faire savoir, le quartier-général reste aujourd'hui à Wavres.

Je vous salue avec attachement,

Le chef de l'état-major-général,

ST-CYR NUGUES.

AU MÊME.

Au quartier-général à Wavres, le 14 août 1831.

M. le maréchal comte Gérard, commandant l'armée française, d'après les communications qui ont eu lieu hier, s'attendait à recevoir aujourd'hui un officier de l'armée hollandaise ayant mission et qualité pour traiter avec lui de la marche des troupes et de l'évacuation du territoire belge. Il a pris connaissance de la note signée du chef d'état-major de l'armée hollandaise, qu'a apportée M. le capitaine baron Sistema de Grovestins; il n'y a pas

trouvé ce qui serait nécessaire pour le mettre en état de remplir les ordres de son gouvernement, qui sont ainsi conçus :

« Si l'armée hollandaise n'a pas déjà évacué le « territoire belge, vous marcherez à elle avec vos « forces réunies; vous l'attaquerez et vous la « poursuivrez jusqu'aux limites de son pays. »

M. le maréchal va donc continuer de faire marcher ses troupes vers le nord, qui est la direction naturelle qu'il doit suivre pour s'approcher des frontières hollandaises ; mais, comme il désire aussi de son côté éviter tout point de contact avec les deux armées, il espère que par le retour de l'officier qui accompagne M. le capitaine baron Sistema de Grovestins, on enverra près de lui une personne chargée de régler une convention plus explicite.

Par ordre du maréchal commandant l'armée du Nord,

Le lieutenant-général, chef de l'état-major de l'armée,

Signé : GÉNÉRAL ST-CYR NUGUES.

A M. Sol.

Louvain, le 15 août 1831.

Tâchez que les journaux belges mettent cet ordre du jour de l'armée hollandaise, ayant bien soin de n'y être pour rien absolument. Il faudra ôter de l'ordre tout ce qui est souligné, et mettre avant la signature ce qui a rapport à Louvain.

Les journaux n'étant pas d'accord, il faut remettre dans un journal, comme chose rectifiante, l'article tel qu'il doit être, en commençant bien par la date, etc.

D'après la convention faite entre le général Belliard et le prince d'Orange :

L'armée hollandaise doit commencer, demain matin 14, son mouvement de retraite.

Le prince d'Orange doit envoyer de suite auprès de M. le maréchal Gérard un officier-général, pour régler la marche et tout ce qui a rapport à la partie militaire.

La ville de Louvain n'aura pas de logement militaire; les portes, seulement, seront gardées par des troupes hollandaises, en ayant des piquets sur les places, pour le maintien du bon ordre.

Le corps du prince de Saxe-Weymar, qui est sur les routes de Louvain à Bruxelles, par Casberg et Tervuren, traversera la ville de Louvain, pour se rendre sur la route de Tirlemont, où se trouvent les deux autres divisions de l'armée.

La ville de Louvain doit faire fournir à l'armée hollandaise, bivouaquée en avant de Louvain, sur Tirlemont, des vivres et des fourrages.

Voilà comme il faut faire l'article.

Je rentrerai ce soir à Bruxelles.

Le quartier-général du maréchal Gérard sera

aujourd'hui à *Jodoigne*, près Louvain et Tirlemont. Le maréchal et les princes viennent ce matin à Louvain faire visite à sa Majesté.

Bonjour,

AUGUSTE BELLIARD.

P.S. Le corps du général Daine a rallié l'armée belge ce matin par Jodoigne; il vient de prendre des cantonnements sur la route de Namur.

Le général baron Constant de Rebecque, chef d'état-major-général de l'armée hollandaise, s'est rendu près M. le maréchal Gérard, à Wavres; il a réglé la marche rétrograde de l'armée hollandaise avec M. le général Saint-Cyr Nugues, chef d'état-major de l'armée française.

Préparez une note de ce que vous savez. Ce soir, en arrivant, j'écrirai et enverrai un courrier à Paris.

A. B.

Au même.

Anvers, le 16 septembre 1831, à minuit.

Je vous envoie une lettre pour M. Broucker, ministre de la guerre; portez-lui de suite, et donnez-lui connaissance de notre lettre au roi, je n'ai pas le temps de lui écrire. Nous expédions un courrier à La Haye. Il y a lieu de croire que je ne rentrerai pas demain à Bruxelles, ou ce serait bien tard; en conséquence, aussitôt après l'arrivée du

courrier, envoyez-moi mes lettres et trois ou quatre journaux; donnez-moi des nouvelles de Bruxelles.

Bonsoir,

AUGUSTE BELLIARD.

P.S. Gardez notre lettre au roi; copiez-la sur le registre, s'il est au courant, ce que je ne crois pas; faites-en une copie pour M. Adair.

On est si content à Anvers, que les expressions manquent aux habitants pour témoigner toute leur reconnaissance. Ce soir, la musique de la ville est venue jouer sous mes croisées; elle était escortée d'une nombreuse population.

A. B.

Faites partir la lettre ci-jointe par la poste, et si vous avez des nouvelles certaines de Pologne, autres que celles déjà reçues, ou d'autres importantes, faites une note que vous joindrez à la lettre, en faisant une autre enveloppe sur la première.

A. B.

Le 18 novembre 1831, à onze heures du soir.

Monsieur le ministre,

Nous venons de recevoir le traité de paix et d'amitié signé à Londres dans la nuit du 15 au 16 entre les souverains des grandes puissances d'une part, et sa Majesté le roi des Belges, de l'autre part: c'est la reconnaissance la plus éclatante que la Belgique pût désirer. Le traité sera demain communiqué aux chambres.

Cette nouvelle, si impatiemment attendue, s'est répandue partout avec la rapidité de l'éclair, et produit les plus heureux effets.

Un courrier est parti de suite pour La Haye, la Hollande; l'unanimité de vues et d'intentions qui a régné entre les NN. PP. des cinq cours produira del'effet, j'espère, à La Haye.

Voilà donc, monsieur le ministre, cette grande et difficile affaire terminée, dont la conclusion doit être du bonheur pour la France comme pour la Belgique, et conserver la paix à l'Europe; je m'en réjouis avec vous, monsieur le Comte, et je serai doublement heureux d'avoir pu contribuer pour quelque chose à ce grand acte, si ma conduite est approuvée par le roi et le gouvernement.

J'ai l'honneur, etc.

AUGUSTE **BELLIARD.**

A M. Sol.

Bruxelles, le 17 septembre, à minuit.

Je suis bien surpris de n'avoir pas encore de vos nouvelles; je pense que vous êtes tout occupé de mes affaires.... Ici, je suis tourmenté par la question des places; j'étais bien assuré et je l'avais bien prévu, que cette affaire mal emmanchée amènerait des désagréments. Je vais tâcher d'arranger les affaires pour le mieux, ce qui est fort difficile. Je suis pressé par le courrier que j'expédie, je vous écrirai demain.

Bonjour,

Auguste BELLIARD.

AU MÊME.

Bruxelles, le 18 septembre 1831, à onze heures du soir.

J'ai reçu ce matin vos deux lettres, je vous répondrai demain ; finissez vos affaires et les miennes, ne partez pas avant d'avoir tout réglé.

Voyez le président du conseil, comme je vous en ai déjà prié.

Je suis ici dans la tribulation pour ees maudites places de la Belgique.

Bonsoir et attachement,

AUGUSTE BELLIARD.

A. Monsieur le général comte Belliard.

Bruxelles, le 27 décembre 1831, quatre heures du soir.

M. de Tallenay n'a pas vu hier et ce matin M. de Mulnaëre, mais il a eu aujourd'hui une longue conversation sur la question des places. Il paraît que l'affaire du Luxembourg les fait réfléchir sur la position dans laquelle ils sont mis avec la France. Monsieur Nothomb a dit que le gouvernement belge insisterait pour appuyer la réclamation de la France relativement à Marienbourg et Philippeville ; mais que si, au 15 janvier, ces quatre puissances persis-

tent dans leur première résolution, il ratifierait ce traité; que les ratifications étaient prêtes, mais pas encore envoyées à Londres. Il a ajouté que le général Goblet mande qu'il se conformera aux instructions qui lui seront données, mais qu'il voit dans cette marche la ruine du royaume de Belgique, parce que la Russie, qui n'attend qu'un prétexte, saisira celui-là.

Après des observations de M. de Tallenay sur l'ingratitude du gouvernement belge, s'il se tournait contre la France, et sur l'intérêt de se rallier franchement à elle: — Eh ! lui a dit M. Nothomb, nous allons écrire à M. Lehon de demander franchement au ministère français s'il est déterminé à commencer la guerre pour les deux villes en question; si on nous répond affirmativement,alors nous ne ratifierons pas. — Voilà pour cette affaire.

Tant qu'à celle du Luxembourg, nous n'en savons pas encore plus long que hier. Je vous fais passer l'*Émancipation*, qui donne un article que l'on peut regarder comme officiel; les autres journaux n'en disent pas plus et donnent même moins de détails.

L'*Indépendant* prétend qu'on s'occupe du tracé d'un camp à Cambrai, et que l'armée du Nord va être réorganisée.

M. de Tallenay écrit ce soir à M. de Talleyrand dans le sens de la lettre à M. Sébastiani.

Il a parlé de l'affaire de l'écluse d'Autoing, mais on n'a guères le temps de s'en occuper maintenant.

Plusieurs journaux de France arrivés ce matin répètent un article du *Moniteur* relatif à M. Cordier et au canal de Roubaix, et disent que le gouvernement français n'y donne pas son assentiment.

Le bruit répandu de la sortie des Prussiens de la forteresse de Luxembourg et du refus du commandant d'entrer en pourparlers semble se confirmer.

Je vous fais passer deux lettres reçues ce matin.

M. de Tallenay, qui n'a pas le temps de vous écrire, me charge de vous présenter ses respects.

Je vous prie de recevoir aussi les miens et l'assurance de mon attachement.

A. P....

LETTRES DE M. SOL

AU GÉNÉRAL BELLIARD,

Du 19 avril 1831 au 14 août même année.

Bruxelles, 9 avril 1831, à huit heures du soir.

Mon Général,

M. D***, en me remettant ce matin les deux lettres ci-jointes, m'a chargé de vous faire agréer ses excuses de ce qu'il vous a manqué de parole en ne les apportant pas hier soir, ainsi qu'il l'avait promis. Il a dû partir pour Anvers, à trois

heures. A son retour, il compte pouvoir vous donner des renseignements positifs sur plusieurs objets. Il m'avait promis de me communiquer avant son départ ce qu'il pourrait apprendre d'intéressant. Il faut croire qu'il n'a rien reçu, car il n'est pas revenu.

J'ai remis au ministre les papiers et la carte ; il m'a chargé de vous renouveler ses remerciements. Il m'a dit qu'il m'enverrait le croquis aussitôt qu'il sera prêt. On ne me l'a apporté qu'à six heures. Je le joins ici. Je n'ai point parlé à M. D*** de mon entrevue avec le ministre.

On a répandu ce matin le bruit dans toute la ville qu'à la suite de nouveaux troubles survenus à Paris, M. Casimir Périer et tout le ministère se seraient retirés; que M. de Lafayette aurait eu la mission de former le nouveau cabinet, et que le gouvernement aurait manifesté l'intention de faire la guerre. Le ministre, lorsque je le vis sur les deux heures, me parla aussi de cette nouvelle, et il ne savait pas s'il devait y ajouter foi ou non. Je lui ai dit que je la croyais inexacte; qu'elle était trop importante pour que, si elle était réelle, on ne vous eût

pas expédié un courrier ou au moins un avis de Lille (où l'on disait que la nouvelle était arrivée par le télégraphe), et que rien ne m'était parvenu par vous.

J'ai donné la même assurance à M. Jean de Bien, que j'ai été voir chez lui. Ce qui a contribué à faire croire à la réalié d'événements majeurs à Paris, c'est l'arrivée successive, dans la journée, de deux courriers de cabinet et un de commerce allant à Anvers, qui ont traversé Bruxelles sans s'arrêter. A la Bourse on en parlait aussi. Cependant la hausse de 2 fr. des fonds français, annoncée par les journaux du matin, a produit sur les opérations le meilleur effet, et a donné l'espoir de voir renaître la confiance. Comme on ignorait le motif de cette hausse inattendue, on l'a attribuée ici à la réception par le gouvernement français d'explications très satisfaisantes de la part de l'Autriche, au sujet de son intervention en Italie. Ces explications, disait-on, sont telles, que le maintien de la paix paraît certain. J'ai appris ces on dit de bourse d'un agent de change qui est venu les annoncer à M. le comte Hippolyte Vilain XIV, pendant que j'étais à parler avec lui dans la rue.

Lord Ponsonby est venu vers les trois heures pour vous faire visite. Il a laissé sa carte. Après être sorti, il est revenu sur ses pas, a demandé au domestique mon nom et si je suis resté ici. Il a ensuite remis une carte pour moi. Je lui porterai la mienne demain.

M. Jean de Bien doit m'apporter ce soir une lettre pour vous, mon Général. Il est allé aux informations pour connaître de quelle nature sont les négociations qu'il sait qu'on cherche à ouvrir ici avec la Prusse et la Saxe. M. Jean de Bien m'a dit que le moment est arrivé où le gouvernement français doit se prononcer franchement pour ou contre la Belgique, et il ne met pas en doute que Louis-Philippe sera la première victime d'une politique si contraire aux vœux de la masse de la nation française, si elle devait être continuée par son gouvernement. Cette politique, a-t-il ajouté, tend à amener une restauration ici, et nous n'en voulons à aucun prix. Nous sommes tous résolus à ne reculer devant aucun sacrifice de fortune et d'existence; toutes mes dispositions sont déjà faites pour cela. Si l'on nous place dans une situation déses-

pérée, nous ferons un appel aux passions en France; notre association réclamera, dans l'intérêt même de la liberté en France, l'appui de l'association française pour détruire à jamais les principes de la Sainte-Alliance. Enfin, a-t-il dit, si Louis-Philippe temporise plus longtemps, il tombera dans la même faute que Napoléon pendant les Cent-Jours, lorsque, dans la vue de convaincre les puissances qu'il ne voulait pas l'agrandissement de la France, il repoussa la Belgique qui s'offrait à lui.

Il est onze heures, la lettre annoncée par M. Jean de Bien n'est point arrivée. Probablement qu'il n'aura rien appris de certain. Je ferme donc le paquet et j'y renferme les lettres venues par le courrier de ce matin. J'aime à penser, mon Général, que votre voyage a été heureux.

Je suis avec un respectueux dévouement, mon Général, votre très-humble et obéissant serviteur,

Le secrétaire d'ambassade,

AD. S....

AU MÊME.

Bruxelles, 10 avril 1831.

Mon Général,

D'après votre lettre de mardi, qui m'a été apportée hier à 7 heures et demie, par la diligence, je m'attendais à avoir l'honneur de vous voir arriver aujourd'hui, lorsque j'ai appris sur les midi et demi par un petit billet de M. Repécaud, qu'il venait de descendre de voiture. Je me suis aussitôt em-

pressé de l'aller trouver. Il m'a remis votre lettre renfermant celle que vous m'autorisiez à communiquer comme de mon propre mouvement à M. le Régent. M. le Régent chez lequel nous avons été immédiatement, nous a reçus avec bonté, et nous a dit que l'arrivée de M. Repécaud lui indiquait assez la prolongation de votre séjour à Paris. M. Repécaud lui a dit sommairement toutes les démarches que vous avez faites et que vous continuez auprès du roi, des ministres et des ambassadeurs des puissances étrangères, et la résolution que vous aviez prise de différer votre retour pour presser la solution des questions qui intéressent la Belgique. J'ai confirmé ces détails par ceux contenus dans votre lettre, et j'ai dit à M. le Régent que vous avez offert d'aller à Londres pour bien faire connaître l'état des choses à notre ambassadeur et au congrès de Londres; pour le convaincre davantage, je lui ai demandé la permission de lui donner lecture de plusieurs passages de votre lettre qu'il a écoutés avec attention. Le Régent paraissait fort satisfait d'apprendre que vous vous occupez avec chaleur de la Belgique, et il a ajouté qu'il avait

toute confiance dans vos efforts, et qu'il sait que votre affection pour la Belgique vous fera agir tout à fait en Belge dans cette circonstance. Il a parlé ensuite des triomphes obtenus par les Polonais, de l'insurrection de la Lithuanie, et il pensait que la question belge devait être traitée largement et franchement, par suite de ces événements. Le Régent, lorsque nous l'avons quitté, m'a chargé de le rappeler à votre souvenir. L'avis du départ d'un courrier pour Londres, depuis votre arrivée, m'a paru lui faire présager une heureuse issue aux nouvelles négociations entamées. En sortant de là, nous nous sommes présentés chez M. le ministre des affaires étrangères, il venait de sortir ; nous allons y retourner pour remettre la lettre. Le ministre de la guerre n'a pas pu nous recevoir, mais nous le verrons demain. J'irai ce soir chez M. Jean de Bien; M. Hippolyte Vilain XIV, que j'ai vu ce matin, m'a chargé d'avoir l'honneur de le rappeler à votre souvenir. Le congrès se trouve prorogé. Mais le président pourra le convoquer; votre départ a été considéré de diverses manières. Chaque parti en a tiré des conséquences favorables à ses désirs.

M. L.... m'a dit ce matin que le parti qui pousse à la guerre continue plus que jamais à marcher en avant; ils la veulent à tout prix, parce qu'ils espèrent que la réunion à la France s'ensuivra. M. L.. a des plans qu'il vous communiquera à votre retour.—J'oubliais d'ajouter que le Régent a dit, après avoir parlé des avantages remportés par les Polonais, que, si la politique doit porter les gouvernements à traiter avec justice la Belgique, la reconnaissance de ce pays pour la France ne serait plus aussi grande, parce qu'on considérerait les dispositions plus bienveillantes qu'elle manifesterait, à la force des choses qui en feraient une nécessité pour elle. Le pays continue à être tranquille, on se prépare à la guerre : autrement il n'y a rien de nouveau ; aussi ne suis-je pas dans le cas de vous expédier une estafette. Je vous envoie les lettres particulières. Quant à celles du ministre des affaires étrangères et de la guerre, j'en fais un paquet séparé, qui vous parviendra par le même courrier sous le couvert du ministre. L'heure du courrier me presse et je n'ai que le temps de faire le paquet.

Je suis avec un respectueux dévouement, mon général, votre humble et obéissant serviteur.

A Monsieur le général Belliard, en Belgique.

Mon général,

J'ai visité soigneusement les positions d'Anvers, et me suis formé une opinion fixe sur la manière de s'emparer de la rade, de la citadelle et de la tête de Flandre. Tout est indiqué sur les plans que j'ai remis à M. votre secrétaire, et vous pourrez, d'un coup d'œil, juger de l'ensemble de l'opération.

Le général Beaulieu a pris le commandement d'une main ferme. L'esprit public, protégé par son autorité, se développe sans désordre. Une revue à laquelle j'ai assisté, et où figuraient 5,000 hommes, a présenté les résultats les plus satisfaisants, quant

à l'infanterie surtout. Encore quinze jours, et notre petite armée s'élevera à 40,000 soldats de toute arme, sans parler des volontaires, dont on aura toujours autant qu'on en voudra. Le ministre de la guerre veut que les choses marchent, elles marcheront. Je vous tiendrai au courant de tout ce qui aura été fait pendant votre absence.

Mais je passe à la politique. Plus que jamais le pays veut la guerre. Guerre à la Confédération, guerre à la Hollande, guerre à qui l'on voudra, n'importe, guerre !.. On n'est pas en force, qu'est-ce que cela fait? Guerre! C'est à ce point, que, prononcer le mot de paix, ce serait se perdre, comme si l'on parlait pour Nassau.

L'association a fait partir quatre députés pour se lier aux associations de France. Déjà l'on prétend qu'elle a parole que des régiments viendront en masse soutenir la Belgique. Toujours est-il certain qu'il y a danger qu'un mouvement ne s'opère dans l'armée française sur la frontière, et ne désorganise ces corps. Là aussi est répété ce cri de guerre qui fait vibrer en Europe tous les cœurs que n'a pas empâté je ne sais quelle doctrine qui devrait bien

se contenter de nous avoir valu quinze ans de halte dans la boue, comme parle le général Lamarque.

Certes, personne plus que moi n'est ennemi de la guerre, considérée d'une manière absolue; mais, dans la situation actuelle de l'Europe, c'est un remède héroïque qu'il est indispensable de lui administrer.

Il y a 42 ans qu'en France commença une réforme sociale qui doit faire le tour du monde. Quand tout l'édifice féodal fut abattu, quand tous les rois eurent plié le genou devant notre sainte égalité, qu'arriva-t-il? Le peuple, qui s'était saisi d'une somme immense de biens mis à sa portée, demanda l'ordre pour en jouir. Napoléon lui fit l'ordre; mais, comme les mœurs d'un peuple changent moins vite que ses idées, Napoléon ne vit pas combien les mœurs étaient restées en arrière. Il crut que, de l'ancien régime, quelques abus trop criants étaient seuls à réformer. De là, son alliance avec les rois, sa médiatisation des petits princes de l'Allemagne; de là, la ruine de son empire. Dans le mélange politique qu'il pétrissait de sa main puissante, il avait admis l'aristocratie

et le clergé, deux dissolvants dont il crut vainement avoir bien mesuré les doses; ils firent éclater le vase. Les rois crurent que c'était à leur profit, ramassèrent nos débris d'un air triomphant, et dirent: Ceci va former un édifice indestructible qui s'appellera légitimité. Promesse creuse que MM. les doctrinaires s'occupèrent à remplir de discours amphigouriques. Quinze ans après, en pleine paix, par un beau soleil d'été, le peuple brisa, d'un coup de pavé, l'édifice indestructible. Et voilà que les Restaurateurs viennent pour le rebâtir encore! Ce serait à n'y pas croire, s'il avait plu à Dieu de poser des limites à l'absurde. On engage le roi Louis-Philippe dans la même partie qu'a jouée Charles X. Pour un privilége, on lui fait risquer sa couronne. *La chose vaut par l'homme, non l'homme par la chose :* c'est la règle qui doit gouverner le monde désormais; pour qui l'ignore ou ne le veut pas pratiquer, il n'y a que malheur et chute. Les jours comptent pour des années maintenant; on pourra voir, avant trois mois, si ma prophétie est vaine...

Je terminerai par un fait grave. Le roi des Fran-

çais a non-seulement perdu ici toute popularité, mais il est en butte à un véritable sentiment de haine. L'espoir de compromettre sa personne et sa dynastie, en faisant éclater la guerre, anime ici *tout le monde*. Je dis la chose crûment, en diplomate volontaire, vous priant de vouloir bien vous souvenir que je n'ai pas encore eu le malheur de vous induire en erreur sur l'opinion du pays.

J'ai l'honneur d'être avec respect, général, votre très-humble et très-obéissant serviteur, et fidèle compatriote,

H. D. L....

Bruxelles, 15 avril 1831.

LETTRE DE M. PONST D'HIRUS,

MINISTRE DE LA GUERRE.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une note contenant les renseignements demandés par celle qui accompagnait votre lettre d'hier, et à laquelle, à défaut de notions exactes, je n'ai pu répondre qu'après avoir pris quelques informations.

Recevez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

Le Ministre de la guerre,

PONST D'HIRUS.

La population de la Flandre hollandaise, comprise entre l'Escaut et la limite des Flandres orientale et occidentale, comme en 1790, est de 49,000

La population du Luxembourg, depuis Maëstricht jusqu'à la limite de la Hollande, est de 299,000

La population de la rive droite de la Meuse, depuis Maëstricht jusqu'à la Hollande, est de 83,000

Celle de la rive gauche 85,000

La population du Luxembourg est de 302,654

La population de la ville de Maëstricht, 19,000

837,654

AU MÊME.

Bruxelles, 15 avril 1831.

Mon général,

J'ai dû vous écrire hier avec tant de précipitation, pour profiter du courrier qui allait partir, que j'ai omis d'ajouter que je me proposais de retourner, dans la soirée, auprès de M. le ministre de la guerre, et que, dans le cas où je ne le trouverais pas, je lui laisserais une lettre pour obtenir les

renseignements que vous demandez sur la population de plusieurs provinces. N'ayant pu le joindre, j'ai prié l'aide-de-camp de service de lui remettre ma lettre aussitôt qu'il rentrerait. Ce n'est que vers minuit qu'il m'a fait savoir qu'il me ferait parvenir ces renseignements aussitôt qu'il les aurait réunis. Il est deux heures, et je ne les possède pas encore ; mais comme le ministre me recevra avec M. le colonel Répécaud, à trois heures, il est probable que je les obtiendrai de lui. J'aurai l'honneur de vous les expédier de suite après par estafette.

Je joins ici les journaux. Vous remarquerez, mon général, que le ministre des finances a été interpellé dans la séance d'hier au congrès, par M. Félix Mérode, sur les intentions du gouvernement, relativement à la réclamation de M. de Pradt, tant pour le paiement du semestre de sa pension, échu le 1^er^ janvier dernier, que pour la conservation de cette même pension. Le ministre a répondu que, dans son opinion, le semestre échu ne saurait être contesté à M. de Pradt ; qu'à l'égard de la conservation de la pension, ultérieurement il y aura lieu de prendre une décision lors de la révision

du livre des pensions. Il est probable que le ministre des relations extérieures, auquel vous aviez écrit à ce sujet, par suite de la dépêche de M. le comte Sébastiani, vous répondra incessamment dans ce sens.

Vous remarquerez aussi, mon général, le discours de M. le ministre des relations extérieures dans la même séance, par lequel il a relevé les paroles inconvenantes et offensantes pour le roi Louis-Philippe et son gouvernement, que M. Robault avait prononcées dans la séance du 7. Cette déclaration de M. Lebeau, toute tardive qu'elle est, n'a pas moins été accueillie par des marques unanimes de satisfaction. Je n'ai pas assisté à la séance du congrès, mais M. le comte Hippolyte Vilain XIV me l'a assuré, et les journaux en font d'ailleurs mention.

Le congrès se trouve prorogé; on ne sait pas jusqu'à quel époque. Le greffier du congrès m'a dit ce matin que M. de Gherlache, qu'il avait eu occasion de voir dans la matinée, pense le convoquer dans une quinzaine de jours.

Le choix du souverain n'occupe plus personne.

Tout le monde semble vouloir attendre la résolution des autres questions, et peut-être le résultat des hostilités dans le Luxembourg. Le même greffier du congrès m'a dit savoir d'un Anglais, ordinairement bien informé, que le prince de Saxe-Cobourg a formellement déclaré que, dans le cas où la couronne de la Belgique lui serait offerte, il ne l'acceptera qu'autant qu'on consentirait à quelques modifications de la constitution, notamment à la composition du sénat, dont il voudrait avoir exclusivement le droit de nommer les membres. Du reste, comme j'ai l'honneur de vous le dire, cette question est tout à fait mise de côté en ce moment.

Je suis passé deux fois chez M. G.... sans pouvoir le rencontrer. Dans le dernier et seul entretien que j'ai eu avec lui, et dont j'ai eu l'honneur de vous faire part, j'ai cru comprendre qu'il lui répugnait de s'ouvrir à toute autre personne qu'à vous, mon général; pourtant il avait fini par me parler avec assez d'abandon, comme vous aurez pu en juger par les termes de la conversation que j'ai rapportée; il est possible que la réflexion l'ait porté à ne pas vouloir faire d'autres confidences à l'avenir.

La tranquillité continue à être parfaite à Bruxelles et dans le pays, mais les esprits sont plus que jamais portés vers la guerre ; on la veut absolument, et on continue à la considérer comme le seul moyen honorable et prompt pour sortir de l'état d'incertitude dans lequel se trouve la Belgique. Les volontaires accourent en foule pour s'enrôler ; les hommes mariés, comme les célibataires, se présentent de tous côtés : c'est un entraînement général. Cette tendance est patente par tout ce qui se dit ici et les propos qu'on entend dans les lieux publics. Ils sont impatients de se mesurer non-seulement avec les Hollandais, mais avec les Prussiens et les troupes de la Confédération ; ils savent, et ils n'en font pas mystère, qu'ils ne sont nullement en mesure, qu'ils trouveront un ennemi nombreux, des corps bien organisés, compactes et disposés, de leur côté, à combattre avec ardeur; cette considération ne les arrête nullement. Les triomphes de la Pologne les ont électrisés. Ils disent partout que la Belgique a une population aussi nombreuse que celle de la Pologne, et que ses habitants ne sont pas moins braves ; ils ont une entière confiance dans le succès de leurs armes, et ils ne cachent pas non plus

qu'ils comptent pour beaucoup sur l'appui, non pas du gouvernement français, mais de la nation qu'ils isolent, et qu'ils se représentent comme prête à accourir en armes en Belgique, au premier coup de canon qui sera tiré. Ils proclament de même hautement leurs intentions de compromettre la France, et l'engager, malgré elle-même, dans les hostilités contre la Confédération germanique et les Hollandais. M. L....che..., de qui je tiens tous ces renseignements, et qui est en position de bien savoir ce qui se passe, me disait encore qu'on travaille, dans ce moment, le peuple belge pour lui persuader que les Français sont entièrement opposés au gouvernement de Louis-Philippe, et qu'il faut seulement faire naître une occasion pour que l'explosion de mécontentement renverse le trône. Suivant les personnes qui se livrent à ces manœuvres coupables, les noms de Louis-Philippe, de Sébastiani, de Casimir Périer seraient en France aussi odieux que ceux de Charles X, de Polignac et de Peyronnet. Ils veulent, m'a dit M. L....che, non pas seulement dépopulariser ici le roi Louis-Philippe, mais soulever contre lui toutes les haines et le faire

exécrer. De pareilles manœuvres, assure M. L...che, ont lieu dans ce moment à Gand et dans d'autres villes, de telle sorte que le bas peuple est tout à fait exaspéré contre le gouvernement français, qu'on représente comme ayant fait un pacte avec la Sainte-Alliance pour le triomphe des principes de cette Sainte-Alliance. Les meneurs disent encore que toutes ces machinations ourdies contre la liberté nécessitent de faire un appel aux populations, sans distinction de tous les pays; qu'il faut s'associer pour renverser tous les gouvernements qui, par pusillanimité, craignent de déchirer les honteux traités de 1815; que c'est dans ce but que les vrais patriotes ont formé l'association pour l'indépendance nationale dans tous les pays. M. L....che a enfin terminé sa conversation en me donnant l'assurance positive que l'association belge est en rapport avec diverses sociétés de nos villes frontières, et qu'elle a reçu des promesses et des engagements que des corps armés viendront au secours du Luxembourg, dès que les hostilités seront commencées. On a soin de donner la plus grande publicité à ces promesses, afin d'augmenter le nombre

des partisans de la guerre. Ce fait grave est pleinement confirmé par ce que vient de me dire à l'instant le ministre de la guerre, ainsi qu'à M. Répécaud, de la mise en rapport de l'association belge avec la société de Metz, dont les journaux ont parlé il y a peu de jours. M. L....che m'a parlé de tout ceci ce matin; il m'apporte une lettre pour vous, mon Général; si j'avais su qu'il dût vous écrire, je ne me serais pas étendu autant sur tous ces détails. M. Répécaud et moi nous avons parlé au ministre du danger qu'offrait à la France l'association belge, et de la fermeté du gouvernement français à l'égard de l'association française, dont il est parvenu à arrêter l'extension. Le ministre en est convenu et s'est félicité que le gouvernement belge est entièrement maître de l'armée, et qu'elle n'agira que d'après son impulsion. Il nous a annoncé que le conseil a arrêté hier le principe que les étrangers ne seraient pas admis dans les bataillons de volontaires; les ordres ont été expédiés partout aujourd'hui: ainsi les déserteurs français et prussiens seront repoussés, comme aussi les membres de l'association. Cet arrêté n'a passé qu'après une assez vive discussion.

On a parlé du décret rendu par le congrès, pour confier le commandement en chef à un officier-général étranger. Le ministre a dit que cette latitude est bien nécessaire pour qu'il n'y ait aucun sentiment de jalousie entre les généraux belges; que d'ailleurs, en confiant le commandement à un général dont la réputation est faite, l'armée, qui est toute jeune encore, combattra avec plus de confiance. M. Répécaud fait l'observation que les journaux avaient parlé du général Lamarque.—Le général Lamarque, a repris le ministre, je ne pense pas qu'il puisse nous convenir; il est trop fortement prononcé pour la réunion à la France; qu'il trouverait une autre illustration militaire, qui ne présentera pas la même appréhension; mais qu'il y aura encore une difficulté à vaincre, celle de l'autorisation du gouvernement, dont dépendra l'officier qu'on choisirait.

Le ministre a été fort aimable et nous a dit que, dans le conseil d'hier, il a été beaucoup question de vos officieuses démarches pour hâter la solution des questions qui intéressent la Belgique; que M. le Régent et lui sont bien convaincus que le

pays a en vous un mandataire favorablement disposé pour lui.

On a parlé des divers journaux de Bruxelles qui vous font arriver depuis deux jours à Bruxelles; le ministre nous a dit à ce sujet qu'il paraissait certain que lord Ponsonby va quitter Bruxelles.

Il est sept heures et demie; on me remet à l'instant le paquet du ministre des affaires étrangères, par M. Lehon, et les renseignements donnés par le ministre de la guerre. M. le Régent a fait dire qu'il n'avait rien à expédier. M. L....che m'a dit qu'avec de l'argent répandu avec discernement, on pourrait savoir bien des machinations ourdies par le parti anglais.

M. Jullians, qui s'est présenté hier pour avoir le plaisir de vous voir, mon Général, est resté une demi-heure avec moi; il m'a beaucoup parlé des effets de l'association affiliée avec toutes les sociétés françaises, depuis Dunkerque à Metz. Suivant lui, d'ardents amis de M. de Lafayette et de M. Odilon Barrot feraient beaucoup de mal dans ce pays, en répandant des idées exagérées de liberté. M. Jullians m'a aussi dit qu'il quitte pour quelque temps le

pays, qu'il a été menacé d'être pillé, et que les lettres qui lui parviennent par la poste de Bruxelles sont presque toutes décachetées, et qu'il a acquis la certitude que cinq lettres, qui lui étaient adressées, ont été retenues et ne lui ont jamais été remises. Enfin, M. Jullians pense que la France doit se défier de l'Angleterre qui nous trompe, qu'il en a la certitude.

Je joins l'*Indépendant*, qui parait ce soir. M. le colonel Répécaud vous écrivant de son côté, sa lettre suppléera à ce que j'aurai pu omettre de la convention du ministre de la guerre. M. Palierre, consul d'Anvers, s'est rendu ici, pensant vous trouver, d'après l'avis de votre arrivée par les journaux; il a rencontré avec moi M. le colonel Répécaud, et il lui donne dans ce moment des explications sur les fortifications de la citadelle.

Au moment de fermer le paquet, M. Jullians vient m'annoncer, avant de monter en voiture pour se rendre à Lille, qu'il lui a été rapporté que dans deux estaminets de Bruxelles, on s'est abandonné hier soir à des exclamations extrêmement violentes contre la France; que, par haine pour la France,

on a brûlé, dit-il, le journal l'*Émancipation* et le *Courrier des Pays-Bas*, et qu'on aurait dit : « Il faut assassiner tous les Français qui sont à Bruxelles et commencer par le général Belliard. » Bien que M. Jullians ait grande confiance dans cette nouvelle, elle me paraît invraisemblable. Le journal l'*Émancipation* n'est pas connu pour sa tendance pour la France, et le *Courrier des Pays-Bas* appartient à l'association belge. M. Palierre me charge de vous transmettre l'assurance de ses respects.

Je suis avec un respectueux dévouement, mon Général, votre très-humble et obéissant serviteur.

ADOLPHE S...

P.S. M. de Palierre dit que tout est fort tranquille à Anvers.

AU MÊME.

Bruxelles, le 16 avril 1831.

Général,

Les discours de MM. Casimir Périer et Sébastiani ont causé ici une juste indignation. Comment se peut-il, en effet, que, vous présent, on débite sur la Belgique d'aussi atroces fausseté́s? Vous avez tout vu, tout su, Général; vous pouvez attester que jamais peuple, plus lâchement trahi, ne mît plus de modération dans sa vengeance.

Il est vrai qu'un homme a été maltraité à Gand ; mais un mois auparavant les Orangistes avaient fait une tentative armée contre la population, et si le sang doit couler, il doit retomber sur ceux qui ont donné l'exemple de la violence. N'est-il pas admirable, au contraire, qu'un si vaste complot soutenu de l'or de l'Angleterre, qu'une guerre civile si chaudement couvée, n'aient amené d'autres malheurs que cinq ou six maisons pillées et un homme blessé? Je répète que le peuple belge est le plus patient, le meilleur peuple du monde, et qu'il y a maladresse au moins à vouloir le pousser au désespoir par d'aussi gratuites insultes. Faites donc, mon Général, faites, je vous en supplie, qu'on répare à la tribune une si grave injustice. Je ne vous dirai pas qu'il y va de votre popularité, déjà très-grande en Belgique, et que ceci va détruire : on doit servir sans se soucier de sa position personnelle ; mais je vous dirai qu'il y va pour la France de quatre millions d'amis ou d'ennemis. La position de la Belgique est telle, qu'aux jours du malheur la France aura toujours besoin d'elle ; et vous, qui connaissez les Belges, vous n'ignorez pas qu'ils n'oublient

et ne pardonnent jamais l'insulte ou la dérision. Or, ce qu'on dit contre eux est pire encore, c'est de la calomnie!

M. le Président du Conseil a déclaré que la guerre ne pouvait être amenée par un raisonnement. Il serait facile de faire de cette phrase une bonne épigramme contre toute la politique du cabinet; mais enfin, puisqu'il faut un fait pour baser la guerre, n'en est-ce donc pas un que la conspiration flagrante des Anglais pour ramener les Nassau en Belgique? Est-ce un simple raisonnement que l'entrée des Autrichiens à Bologne? On reste confondu en comparant les événements et les discours qu'ils produisent. La prudence donne donc à présent le vertige?

Je regardais l'autre jour rouler majestueusement le flot de l'Escaut que poussait la marée montante, et je me disais : Si l'on proposait aux Anglais de laisser la Tamise au pouvoir de leurs ennemis, parce que la guerre pourrait nuire à leurs manufactures de toile d'Ecosse, que répondrait John Bull? — Mais pardon, ceci n'est qu'un raisonnement, je rentre dans les faits.

C'est un fait qu'on se prépare ici à une résistance désespérée aux protocoles, et qu'il n'est aucune espèce de chances qu'on ne soit prêt à courir pour amener le renversement du ministère français actuel. Si la diplomatie aime les difficultés, on lui donnera avant peu de quoi s'exercer.

Une vice-royauté en Belgique, la Saxe pour indemnité, à la Prusse, des provinces rhénanes; le Hanôvre enlevé à l'Angleterre, si elle ne veut pas entrer dans la combinaison: voilà ce que la raison ordonne de faire; et, quoi qu'on en puisse dire, on le fera, car la logique est ce qu'il y a de plus inexorable au monde. Le principe meurt, quand il n'enfante pas ses conséquences, et celui de juillet ne doit pas mourir, grâce au ciel.

Tous les Français au service de la Belgique se proposaient de faire une protestation et de l'insérer aux journaux. Je les ai invités à s'en rapporter à votre médiation, et ils ont bien voulu me croire.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Général, votre très-humble et très-obéissant serviteur, et fidèle compatriote,

H. D. L....

AU MÊME.

Bruxelles, le 16 avril 1831.

Mon Général,

Le courrier de ce matin m'a apporté votre lettre de jeudi. Je me suis rendu auprès de M. le Régent, mais il ne m'a pas été possible de l'aborder, il tenait aujourd'hui son audience publique; je me propose de passer chez lui demain après l'arrivée du courrier. J'ai rencontré M. Lebeau; je lui ai dit

que vous m'avez chargé d'avoir l'honneur de le voir, pour lui communiquer les nouvelles satisfaisantes qu'on a reçues à Paris sur l'évacuation des États-Romains par les Autrichiens, nouvelle que M. le président du conseil a annoncée d'une manière positive à la séance de jeudi de la chambre des pairs. M. Lebeau, après avoir pris connaissance de la note que je lui ai donnée à lire, m'a répondu : « Je savais cela... le compte-rendu des séances des chambres me parvient autographié en vingt-quatre heures, avant la réception des journaux à Bruxelles. » Il m'a recommandé de vous exprimer sa reconnaissance. Je lui ai parlé de ce que vous me dites de la parfaite tranquillité qui règne à Paris et dans toute la France, et du désir qu'on a qu'il en soit de même dans ce pays-ci, où les esprits sont si prononcés pour la reprise des hostilités. J'ai ajouté qu'il serait bien à souhaiter que les personnes influentes parvinssent à arrêter ce mouvement qui donne beaucoup d'inquiétude aux États voisins et principalement à la France ; que l'explosion de la fermentation qui a lieu pourrait amener les plus graves conséquences. Il m'a interrompu

brusquement en me disant : « A cela nous ne pouvons rien, absolument rien; cependant, » a-t-il repris, « je me fais fort d'y parvenir encore, pourvu que l'on se décide de suite sur la question du chef de l'État. » Je lui ai répondu que j'ignore complétement ce qui se passe à ce sujet ; que je ne sais que ce que les journaux disent, et depuis quelques jours je n'ai rien vu qui y eût trait; mais que dans mon opinion personnelle, je craignais qu'il fût difficile de s'entendre pour satisfaire tout le monde. « Pas si difficile, a dit le Ministre, la France et l'Angleterre sont d'accord. » *Le Temps*, qui reçoit quelquefois les confidences du gouvernement, paraît avoir été instruit de la combinaison projetée, du moins on peut la deviner d'après ce qu'il en a dit déjà. M. Lebeau a encore ajouté : « Ce journal a été fort injuste dans une suite d'articles contre la Belgique, qu'il a publiés successivement. Il faut croire qu'il a été réprimandé, car il s'est beaucoup adouci. » M. Lehon ne cesse de me répéter tous les soins, tous les efforts de M. le général Belliard pour l'arrangement de nos affaires ; c'est un excellent Belge; il connaît bien le pays, le caractère naturel-

lement pacifique de ses habitants, qui ne demandent qu'à être gouvernés.

Je n'ai pas rencontré M. Van de Weyer, ni M. Vilain XIV ; je les verrai demain matin, et ce soir je tâcherai d'aborder M. Gendebien pour remplir vos intentions.

Pendant que j'étais sorti, M. L..... est venu m'apporter une lettre pour vous, je la joins ici. Je lui ai demandé s'il croit, d'après les dispositions des esprits à la guerre, que la tranquillité pourra être conservée encore une quinzaine de jours. Il m'a dit qu'il ne peut donner aucune assurance à ce sujet, que le moindre prétexte peut faire naître l'incendie, et qu'on essaiera certainement de rompre le *statu quo*.

Je joins ici un projet de lettre à signer par vous, mon Général, pour le Ministre de la justice, au sujet de M. l'adjudant général Chameau.

M. le colonel Répécaud me charge de vous offrir l'assurance de son respect. Il n'a rien à vous annoncer.

Je suis, avec un respectueux dévouement, mon Général, votre très-humble et obéissant serviteur,

A. S.....

AU MÊME.

Bruxelles, le 18 avril 1831.

Mon Général,

M. Jean de Bien est en effet parti du 5 au 6 de ce mois pour la Saxe et la Prusse, avec la mission que vous connaissez. En outre, une autre personne a été envoyé en même temps à Mayence et à Francfort. M. Van de Weyer me disait ce matin à ce sujet que les ouvertures du gouvernement belge seront

probablement sans résultat; il a ajouté: «M. Lebeau est entièrement neuf en affaires, il n'a cru devoir prendre conseil que de lui dans cette circonstance. Bien certainement que je n'aurais jamais pris l'initiative d'une semblable démarche avant d'avoir recueilli l'assentiment de la France. C'est au surplus une tentative qu'il aura voulu faire, qui, si elle est infructueuse, le mettra du moins en mesure de répondre plus tard aux interpellations qui pourront lui être faites à la tribune relativement aux rapports de la Belgique avec la Prusse et les autres Etats. Quoi qu'il arrive, a-t-il encore ajouté, je suis en position de savoir tout ce qui se passe, et, comme membre de l'opposition, je pourrais toujours signaler à la tribune les actes qui me paraîtront contraires aux véritables intérêts de la Belgique. C'est ma qualité de membre de l'opposition qui m'a empêché de relever les paroles inconvenantes de M. Robaulx, et de faire remarquer le silence de M. Lebeau qui a fait un double pas de clerc à cette occasion.» J'ai parlé à M. Van de Weyer de ce que vous me dites: il attend avec confiance le résultat des négociations, et m'a chargé de vous faire agréer l'hommage de son respect.

J'ai eu l'honneur de voir M. le Régent vers les une heure: il a été bien sensible aux témoignages d'amitié que je lui ai offerts de votre part, mon général; il vous en remercie beaucoup et verra avec plaisir votre retour. Je lui ai parlé de ce que vous m'annoncez ; il m'a écouté avec attention et m'a fait répéter ce que je lui disais, tellement il semblait douter de la possibilité de voir finir les affaires de la Belgique d'une manière conforme à ses vœux et à ses intérêts, il m'a paru bien touché de vos bienveillantes dispositions pour le pays. L'avis que je lui ai donné m'a paru le remonter entièrement. Quand je l'ai abordé, il était accablé: il avait devant lui une lettre de M. Lehon du 15, qui ne lui annonçait rien de la conférence de Londres et qui parlait de l'impression fâcheuse que le discours de M. Robaulx avait répandue à Paris, et aussi des scènes de désordre qui ont eu lieu à Bruxelles à la fin du mois passé, notamment le pillage de la maison de M. Mathieu; enfin cette lettre parlait aussi des rapports que M. Méchin, comme préfet du Nord, adresse chaque jour au gouvernement français, et dans lesquels, sur la foi des récits malveil-

lants qui lui sont faits par des Belges émigrés à Lille, il dépeint la Belgique comme étant livrée à l'anarchie, au pillage, par suite de la faiblesse du gouvernement du Régent. La pensée que de semblables idées étaient répandues à Paris et en France, et qu'on y ajoutait foi, m'a semblé affecter péniblement M. le Régent. Il est entré dans le détail de tout ce qui s'est passé, depuis le commencement jusqu'à la fin en rappelant les mesures qu'il a successivement dû prendre pour rétablir le bon ordre.

« Le général Belliard, m'a-t-il dit, était à Bruxelles; il sait parfaitement les faits, il peut dire si le gouvernement a montré de la faiblesse. D'Hoogworst avait différé de prêter serment; par suite la garde civique ne savait pas s'il fallait prendre les armes pour repousser les agitateurs. Etranger à Bruxelles, pouvais-je savoir à l'avance que la 3e section à laquelle on avait confié le soin de veiller à la maison de M. Mathieu fût elle-même mal disposée à son égard? Le général d'Hoogworst devait le savoir ; il ne prit aucune mesure. Je n'avais pas de troupe à Bruxelles: une partie de celle du baron de Bormans s'était jointe aux pillards, et le reste n'inspirait aucune

confiance pour qu'on pût l'utiliser; il a donc fallu s'en remettre aux gardes civiques. J'ai ensuite parlé à M. le Régent de la nouvelle que j'avais lue dans les feuilles publiques de la résolution que paraît avoir prise la Confédération germanique d'ajourner l'invasion du Luxembourg. Il m'a répondu : « Je ne puis pas empêcher que les volontaires s'organisent ; ce sont des gens remuants, turbulents, et beaucoup sont l'écume de la société. Si j'avais voulu me mettre en travers de ce mouvement j'aurais été culbuté; leur ardeur se calmera, il faut l'espérer. L'association nous fait du mal, mais on ne doit pas oublier qu'elle a sauvé récemment la Belgique, car la conspiration était flagrante dans l'armée.» Nous avons causé du chef de l'état. Voici ce que m'a dit M. le Régent : Si Saxe-Cobourg est nécessaire pour terminer les affaires de la Belgique, j'y consens, mais mon cœur le repousse. Comment la France répudie-t-elle la couronne de la Belgique ; car enfin Cobourg ici, ce sont les Anglais? la France peut-elle désirer un pareil voisinage, et ne s'en repentira-t-elle pas un jour? Notre conversation s'est bornée là. En me retirant, M. le Régent

m'a bien recommandé de le rappeler à votre bon souvenir, mon Général; je joins les journaux, et je me hâte de fermer ma lettre pour ne pas manquer l'heure du courrier.

Je suis, avec un respectueux dévouement, votre très-humble et obéissant serviteur.

AD. SOL.

AU MÊME.

Bruxelles, le 20 avril 1831.

Mon Général,

Le courrier de ce jour vous apportera, sous le couvert de M. le ministre des affaires étrangères, le rapport que j'ai l'honneur de vous adresser. Vous verrez que tout est calme, et qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir que les Belges commencent les hostilités dans le Luxembourg, ni ailleurs. Je vous rends compte de l'entretien que j'ai eu avec M. le Régent et avec M. Jean de Bien, avec lequel j'ai passé une heure. J'ai parlé à M. le Régent du

désir qu'ont plusieurs officiers d'artillerie, sujets distingués, de venir en Belgique, notamment le gendre de Mme la maréchale, bon officier, si fort dans sa partie. M. le Régent a paru fort satisfait et flatté de leur détermination. Mais il m'a dit que, provisoirement, le décret du congrès ne sera pas mis à exécution. Les circonstances ne rendent pas nécessaire de mettre à profit leur bonne volonté et leur habileté. L'armée belge voit d'ailleurs avec déplaisir cette mesure. Elle sent qu'elle manque de sujets capables, mais elle ne veut pas en faire l'aveu. Tant qu'elle pourra se passer d'officiers étrangers elle le fera, mais le ministre de la guerre et le Régent sont convaincus qu'il faudra absolument en recevoir pour être en mesure d'entrer en ligne. Je suis passé chez M. le ministre de la guerre, mais je n'ai pas pu le voir, tant il y avait de personnes auxquelles il avait donné rendez-vous. L'entretien avec M. le Régent rendait d'ailleurs moins utile que je lui parlasse de ce dont vous me chargiez pour lui. En sortant, j'ai rencontré M. Lebeau, qui m'a demandé si vous arrivez bientôt; je lui ai répondu que vous n'attendez qu'une solution, afin d'apporter quelque bonne nouvelle

au pays. J'ai aussi prémuni, en votre nom, M. le Régent, contre les demandes qu'il pourra recevoir d'intrigants qui pourraient offrir de prendre du service dans l'artillerie. Il m'a chargé de vous rassurer à ce sujet, il ne prendra personne sans vous consulter. Votre lettre m'est parvenue hier soir à deux heures, mon Général; je la désirais vivement, et elle m'a rassurée sur ce qui s'est passé à Paris. Un courrier de commerce, arrivé sur les deux heures, avait donné des nouvelles qui, passant de bouche, en bouche ont été sans doute altérées. On ne parlait de rien moins que du renversement du gouvernement. J'ai de suite dit la vérité sur les troubles et sur leur répression. Les journaux apportés par la diligence contenaient d'ailleurs des détails étendus. Les gens qui appartiennent au parti du mouvement espèrent beaucoup que le gouvernement, pour se soutenir, sera obligé, par cet avertissement, de changer de système et de marcher avec les opinions qu'ils ont adoptées.

Je suis avec un respectueux dévouement, mon Général, votre très-humble et obéissant serviteur,

AD. SOL.

A monsieur le général comte Belliard.

Bruxelles, le 15 avril 1831.

Mon Général,

M. Sol vient de me remettre la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avant hier, 17, et je m'empresse de vous donner l'assurance que, prévenant votre désir, ou plutôt, me conformant à vos ordres antérieurs, je n'ai fait aucune démarche pour obtenir les renseignements qui m'ont été demandés au nom du maréchal ministre de la

guerre. Je ne m'abuse pas sur ma position : j'ai bien compris que je ne devais rien faire ici sans votre autorisation ou d'après vos ordres, que je ne suis qu'un instrument mis à votre disposition et dont vous ne ferez usage que suivant les circonstances, le besoin que vous en aurez et la confiance que vous voudrez bien m'accorder. Aussi, mon Général, après avoir rempli, près de Monsieur le Régent, la mission dont vous m'avez chargé, et avoir remis à M. le ministre des relations extérieures les dépêches de monsieur l'envoyé belge, je ne me suis présenté devant le ministre de la guerre que parce que vous aviez écrit formellement à M. Sol que c'était votre intention. Je vous ai rendu compte de cette audience, et vous avez pu voir, mon Général, que je m'étais abstenu de faire aucune question, même indirecte, sur les objets de ma mission près de vous. Depuis lors, je n'ai vu personne, pas même le directeur général, inspecteur et ingénieur des ponts et chaussées, pour qui j'ai des lettres, et à qui je devais parler de projets de canaux. Vous pouvez être assuré, mon Général, que je ne m'écarterai de cette réserve que quand vous m'y autoriserez.

J'ai cherché à utiliser quelques promenades autour de cette ville, en recherchant de quelle manière il conviendrait de la fortifier si elle était menacée d'une attaque; du reste, me bornant à suivre la marche des affaires, et ne pouvant recueillir d'autres faits que ceux que M. Sol et les journaux qu'il vous envoie vous font connaître, je n'ai pas cru devoir vous écrire, depuis quelques jours; je n'aurais pu que vous faire part de mes réflexions, et je n'ai pas la présomption de croire que cela puisse être utile. Vous aurais-je parlé de l'irritation des esprits dans toute la Belgique? vous savez, mon Général, qu'elle a été portée au comble par l'exagération des articles de deux journaux et des discours de deux ministres (je voulais dire par l'*injustice* des allégations de ces articles et discours).

Comment les Belges pouraient-ils croire, maintenant, qu'ils sont redevables au ministère français du retard apporté à l'invasion du Luxembourg? Ne pourraient-ils pas ne voir, dans l'annonce de ce retard, qu'un moyen de les prendre au dépourvu, après avoir eu le temps de se préparer à les attaquer? Qu'ils y prennent garde!

Ce qu'a dit le président du conseil, dans la séance du 13 avril, mérite bien aussi d'attirer leur attention : *On a parlé*, a-t-il dit, *de la Pologne, de l'Italie et de la Belgique.*

La Pologne fait admirer son courage, même par ses ennemis. Les événements de l'Italie suivent un cours rapide; elle ne peut rien attendre que de la voie des négociations. La France accomplira tous les devoirs de l'humanité.

C'est la Belgique qui paraît, en ce moment, l'affaire la plus fâcheuse de l'Europe; c'est elle qui tient en suspens tous les esprits, et qui donne l'essor à toutes ces combinaisons politiques où se plaisent les esprits vagues....

Quel sens peut être donné à ces paroles solennelles ?

On admire la Pologne victorieuse, parce qu'elle peut être un rempart contre le *colosse* moscovite; qu'elle éprouve des revers, et son soulèvement ne sera plus qu'un *fâcheux* événement.

L'Italie secouait le joug, voilà ce qui était *fâcheux: elle tenait les esprits en suspens, etc.*; mais elle va reprendre ses fers : le *cours rapide des événements* ne

laisse à la France qu'un devoir à remplir envers elle; quelques insurgés seront enlevés aux échafauds, les bagnes seront leur asile. Qu'importe que des malheureux soient victimes de leur confiance dans les déclarations du ministère français? Pourquoi n'ont-ils pas su mieux les interpréter? pourquoi ne les ont-ils comprises que comme toute la France, l'Europe, et la Prusse en particulier? L'Autriche conservera, augmentera son influence sur la malheureuse Italie, sur ce pays qui voulait l'indépendance, la liberté, sous le patronage de la France, qu'importe encore? ce n'est pas là ce qui est à déplorer! Ce qui est fâcheux, c'est que la Belgique ait résisté aux Hollandais, qu'elle ose braver les Prussiens et toute la Confédération germanique; qu'elle soit décidée à se sacrifier pour que ses forteresses ne tombent pas aux mains des *ennemis* de la France. Les Belges veulent être indépendants ou être Français, voilà ce qui paraît fâcheux à un ministre français. L'Italie est écrasée, et il respire; mais la Belgique se débat encore, et c'est ce qui l'oppresse.

Excusez-moi, mon Général, si je me livre à ces

réflexions, après avoir déclaré que je croyais inutile d'en faire ; je vous les soumets avec la confiance que vous approuverez les sentiments d'honneur qui me les ont dictées, même en condamnant ce qu'elles peuvent avoir de trop absolu. Mon indiscrétion vous présentera cet avantage, que vous me connaîtrez mieux... Mais j'avoue que je n'avais pas besoin de courage pour vous faire ma profession de foi, après la déclaration que vous m'avez chargé de faire au roi, de votre part.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, mon général, votre très-humble et dévoué serviteur,

R.....

AU MÊME.

Bruxelles, le 21 avril 1831.

Mon Général,

On craignait beaucoup hier soir que des désordres eussent lieu, d'après les menaces faites dans la journée par plusieurs groupes réunis auprès du Palais-de-Justice, d'aller à l'approche de la nuit dévaster la maison du beau-père de Boemans. Heureusement que la tranquillité n'a pas été troublée. L'autorité a veillé partout. Plusieurs sections de la garde civique étaient sous les armes, et les

membres de l'association ayant leur signe de ralliement au chapeau, ont parcouru isolément les lieux où l'on supposait que des groupes eussent pu se former. On ne croit pas que le jour du jugement le calme se maintienne.

M. le général Corbineau m'ayant écrit pour me faire part de l'avis qui lui a été donné de la formation à Lierre, près de Malines, d'une légion étrangère, dans laquelle seraient incorporés les déserteurs français, j'ai été voir ce matin M. le ministre de la guerre, et je lui ai dit que vous comptiez toujours sur l'exécution des promesses qu'il vous a faites de n'admettre aucun déserteur français dans les rangs de l'armée régulière, ni dans les corps de volontaires. Il m'a assuré que ces promesses ont été et seront remplies avec ponctualité. Il m'a offert de me représenter la minute des ordres qu'il a donnés dans ce but, et m'a répété qu'il tiendra la main à leur exécution. Je lui ai alors parlé de la légion étrangère qui s'organise à Lierre. Il m'a dit qu'il n'en est rien: que la constitution du pays s'oppose à une pareille création, comme aussi à l'extradition des déserteurs; qu'il est vrai qu'on

organise en un bataillon les nombreux déserteurs hollandais, prussiens, suisses et autres qui se présentent ; qu'il ignore si, dans ce bataillon qui est établi à Ath auprès de Tournay, des Français déserteurs ont été admis ; qu'il donnera des ordres pour leur radiation, s'il devait s'en trouver. Je l'ai beaucoup remercié, et je lui ai dit que le gouvernement français attache beaucoup d'importance à ce que les déserteurs soient repoussés des rangs de l'armée belge; que c'est le moyen le plus efficace pour empêcher la désertion qui s'est multipliée depuis peu sur la frontière de la Belgique. Je n'espérais pas, mon Général, obtenir du ministre une solution aussi favorable, et je m'attendais à ce qu'il m'opposât les motifs qui font admettre en France les déserteurs de toute nation dans la légion étrangère. J'ai fait part de cette réponse à M. le général Corbineau.

Le ministre m'a répété, au sujet du Luxembourg, que vous ne devez avoir aucune inquiétude, que les Belges commencent les hostilités. Les troupes de ligne sont en première ligne uniquement par ce motif. « Je ne puis pas laisser dégarni de

troupes le Luxembourg, m'a-t-il dit, dans un moment où tous les rapports s'accordent pour annoncer que plusieurs des contingents de la Confédération sont en marche. »

A l'instant se présente M. L...., qui me communique une lettre que le général Niellon lui a écrit hier soir à la hâte de Turnhout, pour lui annoncer que les Hollandais viennent d'attaquer et qu'il se porte sur la ligne. Il faut croire que cette alerte n'aura pas donné lieu à des hostilités, car on n'a rien dit dans la journée qui puisse faire supposer qu'on se soit battu; pourtant les voitures publiques n'auraient pas manqué d'en faire mention.

J'ai vu M. Van de Weyer, ce matin; il ne sait rien, il va faire une petite absence d'ici à la fin de la semaine. Les journaux allemands que j'ai lus ne disent rien de nouveau. La *Gazette de Prusse* n'est pas arrivée.

Je joins ici les journaux du matin. J'ai noté plusieurs articles. Le discours que le roi a dû prononcer hier est attendu avec impatience. Je n'ai

que le temps de fermer ma lettre pour ne pas manquer l'heure du courrier.

Je suis avec un respectueux dévouement, mon Général, votre très-humble et obéissant serviteur.

AD. S.

P. S. Je rouvre le paquet pour y joindre la dépêche ci-jointe de M. le ministre des affaires étrangères.

A. S.

AU MÊME.

Bruxelles, le 22 avril 1831.

Mon Général,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 de ce mois m'est parvenue ce matin, avec le discours prononcé par le roi à la séance royale. Suivant vos intentions, je me suis empressé de me rendre auprès de M. le Régent et de le lui communiquer. Il n'en avait pas encore connaissance; il l'a

lu avec avidité. Je compris bien d'après le silence qu'il garda en lisant, et d'après sa physionomie devenue plus soucieuse, que le langage du roi ne répondait pas à ce qu'il eût désiré. Il se borna à dire : Le discours ne contient que des choses vagues. Il quitta brusquement cette conversation, pour me parler des armements du Luxembourg. Ces armements, m'a-t-il dit, ont un double objet : 1° Embataillonner les gens désœuvrés et sans travail, les mauvais sujets, afin de les maintenir par la discipline et empêcher qu'ils ne troublent la tranquillité intérieure du pays. 2° Nécessité de défendre la province de Luxembourg contre l'agression des troupes de la Confédération. Il me parla de l'ardeur guerrière dont est animée toute la Belgique et du besoin qu'elle paraît avoir, et qu'il déplore sincèrement, de faire la guerre. Il s'étendit ensuite sur les dispositions prises pour l'armement des gardes forestiers et des douaniers, et enfin des grands avantages qu'offrent pour la défense de la province les parties boisées qui la couvrent. Comme M. le Régent semblait craindre que je n'eusse pas bien saisi sa pensée lorsqu'il me parla du Luxembourg il y a

quelques jours, conversation que j'ai eu l'honneur de vous rapporter, je lui ai dit que j'ai parfaitement compris le double objet qu'il avait en vue dans les armements du Luxembourg et que c'est dans ce sens que je vous en ai parlé.

M. le Régent m'a dit : « M. Daerschot est arrivé hier de Londres ; on y est effrayé de la résolution que prend la Belgique de défendre ses droits les armes à la main. Je ne vous cacherai pas, a-t-il ajouté, que nous négocions pour la question du chef de l'Etat. Comment la France peut elle renoncer à ce pays ? Nous sommes dans la position d'un homme qui se noie : nous cherchons à nous accrocher à toutes les branches ! La Belgique est tranquille, je fais tous mes efforts, j'emploie toute mon autorité à y tout concilier. Pour n'effaroucher aucune susceptibilité, je me tiens à l'écart, n'agissant que lorsque je ne puis pas m'en dispenser ; mais je vous avoue que je ne saurais admettre que nous devons nous soumettre aux protocoles. Si l'on me pousse à bout, je me démettrai de mes fonctions : qu'arrivera-t-il alors ? On me remplacera par un homme de mouvement, que sais-je ! par la républi-

que peut-être. La population veut marcher en avant, elle se battra avec fanatisme et rien ne l'arrêtera. Les Français ne cessent de manifester leur sympathie pour notre cause, ils ne nous abandonneront pas; aucune puissance ne pourra les arrêter, comme on ne pourrait pas non plus empêcher les Belges de voler au secours de la France, si, ce qui n'est pas supposable, elle devait se trouver engagée dans une guerre sans la Belgique. Le cas arrivant, toutes nos populations accourraient en France, tant elles se croient obligées à concourir à la défense de l'un ou l'autre pays; je le répète, il faut que nous sortions de cet état d'incertitude, et de suite; l'explosion autrement sera terrible; le général Belliard connaît assez le pays, la disposition des esprits pour être à même d'éclairer parfaitement le gouvernement français. Puisse sa voix être écoutée! » Tel est à peu près l'entretien que j'ai eu avec M. le Régent. Le nombre des volontaires est si considérable, que M. le Régent a ordonné l'organisation de deux nouveaux bataillons dans le Luxembourg. M. le gouverneur militaire de la province me disait hier qu'il se présente à la fois des

détachements de 50 hommes tout formés pour faire partie des volontaires, et que l'effectif fixé est atteint dans toutes les provinces.

Ce que j'ai eu l'honneur de vous dire il y a peu de jours, mon général, de l'effet que les succès des Polonais produisent sur les Belges, se confirme chaque jour davantage. *L'Émancipation* de ce matin renferme une lettre singulière et maladroite, que l'association de la Belgique adresse à M. le général Lafayette; cette lettre est une déclaration de principes que l'association s'occupe de soutenir par tous les moyens en son pouvoir. On m'a assuré, et c'est M. L....che, que les deux MM. de Rodenbach, qui jouissent d'une grande popularité, se concertent en ce moment avec leurs amis pour provoquer au plus tôt la réunion du congrès. Leur but est de faire une vigoureuse opposition contre le gouvernement du Régent, contre la France; de déclarer que les deux mois accordés par la Confédération ne sont qu'un leurre pour les user et qu'il faut que la révolution belge attaque sur le champ ses ennemis pour mettre à profit l'ardeur de la population. M. L....che me disait aussi que l'association se

réunira peut-être demain pour délibérer s'il y a utilité de commencer les hostilités. Si, comme on le croit, la société est unanime sur ce point, elle enverra dimanche une députation à M. le Régent pour l'inviter à agir, et aussitôt l'association expédiera de tous côtés des ordres et des émissaires pour que le mouvement s'effectue partout à la fois. M. L....che pense que le discours du roi, lorsqu'il sera connu, la nouvelle victoire des Polonais annoncée par les journaux allemands, arrivés ce matin, et enfin le compte rendu de ce qui s'est passé à la chambre des pairs lors de la discussion de la loi relative à Charles X, ne feront qu'accroître la haine dont le parti du mouvement est animé contre le gouvernement français. M. L....che m'a dit confidentiellement que M. de Rodenbach aurait eu avis que de l'argent aurait été distribué par la France à Ypres, et dans une autre ville dont le nom lui est échappé, dans le but d'y faire opérer un mouvement populaire, et cela uniquement pour justifier le reproche adressé de la tribune française aux Belges, *d'être un tas de brouillons*, et en même temps pour que la population phlegmatique du département

du Nord soit mal disposée envers les Belges, en apprenant que des agitations ont lieu à proximité d'elle. Il paraît que M. de Rodenbach attend d'autres détails pour faire paraître un article dans les journaux.

L'association n'est pas opposée à la combinaison de Saxe-Cobourg; mais, dans son impatience de rompre avec la France n'attendra-t-elle peut-être pas le résultat des démarches faites par la députation du congrès à Londres.

Je n'ai pas le temps de lire la *Gazette de Prusse*, mais je sais de quelqu'un qui l'a lue ce matin qu'elle annonce la victoire que les Polonais ont remportée sur les Russes. Je joins ici les journaux.

J'ai l'honneur, etc.

A. S.

AU MÊME

Bruxelles, le 23 avril 1831.

Mon Général,

J'ai vu hier soir M. Jean de Bien, je lui ai parlé de la lettre de l'association au général Lafayette et qui est signée de lui. Il m'a assuré n'en avoir eu connaissance que par les journaux et ne pas l'avoir signée. Il improuve l'envoi de cette lettre et encore plus son contenu. Il la trouve insignifiante et sans objet. Il m'a dit être dans l'intention de protester

dans les journaux contre la mention faite de sa signature au bas de cette pièce à laquelle il n'a participé en rien. M. Jean de Bien, en me disant cela, a ajouté qu'il a été il y a peu de jours chez M. le Régent, et qu'en sa qualité de vice-président de l'association, il lui a déclaré que la gravité des circonstances portera sans doute le gouvernement à agir avec vigueur pour assurer l'indépendance du pays et l'intégrité du territoire; que si des mesures énergiques ne devaient pas être prises de suite, l'association prendrait d'office toutes celles qu'elle jugera nécessaires dans l'intérêt du pays. Je n'ai rien su de la réunion qui doit avoir lieu ce soir; mais il est certain que c'est lundi qu'aura lieu la réunion générale des membres de l'association. Il est probable qu'on prendra une résolution conforme à la déclaration que M. Jean de Bien a faite à M. le Régent. Les conséquences peuvent être fort graves, et la population est tout à fait disposée à jeter le gant à la Confédération.

Je viens d'apprendre à l'instant que le 2me bataillon du 1er régiment de chasseurs, à Liége, est dans un état complet de dissolution, et voici le mo-

tif. Une fourniture de schakos vient d'être faite à ce corps. Les cocardes ont été reconnues être d'un côté seulement aux couleurs nationales, et de l'autre à celles d'Orange. On a crié à la trahison ; les soldats se sont débandés, déclarant ne plus vouloir servir dans ce corps, qui est le même dont Bonemann est le colonel; tous ces soldats ont été reçus dans le régiment de tirailleurs francs qui s'organise à Liége. Le colonel n'a fait aucune difficulté de les y admettre. Il paraît qu'il n'y a pas eu trahison, et que ce sont d'anciennes cocardes du gouvernement déchu qu'on a voulu utiliser, et qu'on n'a changées que d'un seul côté.

Les nouvelles d'Angleterre arrivées ce matin par voie extraordinaire sont fort importantes, elles annoncent que la motion du général Gascogine relativement au bill de réforme et qui renverse le principe de c ebill, a été adoptée par la chambre des communes, dans sa séance de mardi au mercredi. On s'attendait, ou à la dissolution du parlement, ou à la retraite du ministère actuel. La malle d'Ostende nous apportera demain matin les journaux de jeudi ; j'aurai soin de vous annoncer ce que

j'apprendrai. Je joins ici les journaux. J'ai noté au crayon rouge les passages qui ont fixé mon attention. Les journaux de Bruxelles ne disent rien. Le discours du roi est qualifié ici d'insignifiant, et le silence gardé à l'égard du Luxembourg est diversement interprété.

Je vous envoie, mon Général, la copie de la lettre que vous adresse M. Lebeau, pour vous demander les originaux ou du moins des copies authentiques des titres sur lesquels repose la réclamation de M. de Pradt. Le décret qu'il vous a communiqué est en effet informe et sans caractère d'authenticité.

Je suis avec un respectueux dévouement, mon Général, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

AD. S.

AU MÊME.

Bruxelles, le 31 juillet 1831,
à huit heures et demie du soir.

Mon Général,

J'ai reçu ce soir, par la diligence, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30, confirmant que les fêtes se sont bien passées à Paris.

La démolition des places fortes continue à être le sujet de toutes les conversations. Les journaux

du pays, que j'ai l'honneur de vous adresser, contiennent plusieurs articles exprimant le mécontentement que cette mesure fait naître. M. le Régent, que j'ai eu l'honneur de voir ce matin, m'en a parlé aussi, et il m'a lu sa lettre au roi Louis-Philippe, lettre que vous connaissez.

M. Hippolyte Vilain XIV est rentré ce matin d'Anvers; il m'a dit que le roi n'a pas été mieux accueilli à Anvers qu'à Bruxelles, cela eût été impossible. Mais les Anversois ont fait beaucoup plus de frais pour sa réception; certains quartiers étaient décorés par des tentures de mousseline, ornées de guirlandes de fleurs et de drapeaux aux couleurs nationales.

Si vous jetez les yeux, mon Général, sur le journal l'*Indépendant*, vous remarquerez un extrait du journal de La Haye, qui rend compte du voyage que vient de faire à Bois-le-Duc le prince d'Orange. On rapporte les paroles du prince aux troupes qu'il a passées en revue; il leur a annoncé *que l'époque est peut-être très-prochaine où leur désir de se mesurer avec l'ennemi pourra être réalisé.*

Le journal l'*Indépendant* donne un article pour

prouver la nécessité de confier le portefeuille de la guerre à M. de Brouckère ; cet article est intitulé : *Il faut en finir avec M. de Failly.*

Je joins ici les lettres arrivées par la poste de ce matin ; celles de demain, je les garderai jusqu'à votre retour, ainsi des autres, à moins d'ordres contraires de votre part. Je n'aurai donc plus l'honneur de vous écrire, à moins qu'il y ait quelque nouvelle importante ; dans cette hypothèse, je me conformerai à ce que vous m'avez prescrit pour la prompte transmission de pareilles nouvelles.

Je suis avec un respectueux dévouement, mon Général, votre très-humble et obéissant serviteur,

AD. S...

AU MÊME.

Bruxelles, le 3 août 1831, à 8 heures et demie du soir.

Mon Général,

J'ai eu l'honneur de vous annoncer hier, par estafette et par le télégraphe, la dénonciation faite par le général Chassé, de la rupture de l'armistice pour demain jeudi soir, à neuf heures et demie.

Je pense que cet avis vous sera parvenu avec exactitude.

Le courrier qui apporta cette nouvelle au roi des Belges le trouva à Verviers hier soir. Sa majesté écrivit anssitôt en Angleterre pour demander l'appui d'une escadre. Le courrier se mit en route sur-le-champ. M. White, de qui je tiens ces détails, pense que la lettre arrivera à Londres cette nuit ou demain matin. Le roi est revenu immédiatement après à Bruxelles, où il est arrivé ce matin à quatre heures. Il a envoyé, sur les onze heures, un officier écossais, un aide-de-camp, M. Sceaton, à Anvers, porter des ordres. M. Abercrombie, secrétaire d'ambassade, récemment nommé pour aller à Berlin, et qui n'était ici qu'en amateur, est parti à midi pour Londres.

Le gouvernement belge est dans la plus grande inquiétude. Il est pris au dépourvu et sait qu'il n'a pas un seul général. Cette pénurie est hautement avouée.

Hier soir, les Belges ont tiré deux coups de canon à Anvers sur la flotte dont un bâtiment avait cherché à franchir le passage. Il y a, dit-on, sept à

huit mille hommes à bord de la flotte. Le général Chassé a six mille hommes avec lui dans la citadelle. On craint à la fois une descente et une sortie. On fortifie à Anvers quelques rues qui mènent à la mer, et on a ouvert les écluses du côté de la Porte-Rouge pour inonder ce point à l'extérieur, afin d'intercepter la communication avec la Hollande. A Gand, les hostilités sont commencées, et elles le seront demain sur toute la ligne. On est bien convaincu ici que les Prussiens ont contribué à faire prendre une pareille résolution au roi Guillaume. On est dans la consternation à Anvers et à Malines. C'est dans cette dernière ville où sont réfugiées les familles anversoises. A Bruxelles, on est réellement inquiet, on voit des groupes dans toutes les rues, et l'on s'entretient de la reprise des hostilités. On se battra, mais ce ne sera pas avec cette ardeur qui s'était manifestée il y a trois mois. Il sera indispensable de changer le ministre de la guerre, qui mécontente tout le monde. Un ancien officier français, M. Hulot, domicilié depuis quelque temps à Bruxelles, et qui s'est bien montré pour la cause belge dans les journées de septem-

bre, s'est présenté ce matin chez M. le ministre de la guerre pour lui offrir ses services; il a été fort mal accueilli, et on lui a répondu : *Nous n'avons pas besoin des Français.* C'est M. Hulot lui-même qui me l'a dit. C'est M. de Brouckère qui aspire au portefeuille de la guerre. Il n'est pas mieux disposé pour la France. Il y a si peu de troupes en avant de Bruxelles, qu'il ne serait pas impossible que le surlendemain de la rupture de l'armistice, un corps hollandais se présentât ici sans être arrêté en route. J'ai parlé ce soir au général de Chasteler et à M. le comte Félix de Mérode; j'ai trouvé l'un et l'autre fort abattus, par suite des événements qui se préparent. Ils m'ont dit que le roi est de même fort inquiet.

Je finis ma lettre à la hâte pour ne pas manquer la voiture.

Je suis avec un respectueux dévouement, mon Général, votre très humble et obéissant serviteur,

AD. S.

AU MÊME.

Bruxelles, le 4 août 1831, à neuf heures du soir.

Mon Général,

J'ai l'honneur de vous envoyer le résumé des rapports, dont M. le général d'Hane vous a parlé; j'en ai joint une copie à votre dépêche au ministre des affaires étrangères. Le paquet est parti avec le journal l'*Indépendant* et la proclamation du roi, que je joins ici.

Depuis votre départ, je n'ai rien appris de nouveau; j'ai vu beaucoup de personnes, entre autres MM. le Régent, de Meulenaere, Ch. Vilain XIV, Destouvelle, Jean de Bien, Félix de Mérode, général de Chasteler. Toutes ces personnes sont moins inquiètes sur le sort d'Anvers depuis qu'elles vous y savent; elles espèrent que la ville vous devra de nouveau sa conservation.

Je me suis présenté chez le roi sur les midi et demi; il m'a dit qu'il était entièrement touché des marques de dévouement que vous donniez à la cause belge, qu'il allait quitter Bruxelles pour s'établir à Malines, et qu'il se mettrait en rapport avec vous aussitôt son arrivée. Le roi a ajouté: *Les nouvelles qui arrivent confirment la reprise des hostilités sur toute la ligne. Je n'ai rien de particulier qui puisse intéresser le gouvernement français.* Il m'a dit en partant qu'il avait appris avec peine que notre ministère ait été changé.

Les troupes belges qui sont dans le Luxembourg arrivent en poste; la province se trouvera totalement dégarnie. On a la confiance que la France empêchera l'envahissement par les troupes de la

Confédération, s'il leur prenait fantaisie de venir l'occuper.

Les diverses portions de l'armée belge, qui avaient été divisées en quatre armées, ont été fondues en une seule, dont le commandement en chef serait dévolu au général Daine. M. le général de Failly serait major-général ; M. Tiéker Déterhove, commandant en chef de la cavalerie. Cette dernière désignation paraît mécontenter le général de Chasteler qui regardait ce commandement comme lui appartenant de plein droit. M. le général Duvivier a tellement insisté auprès du roi pour être employé sur la ligne, que le roi lui en a donné la promesse. Le général Duvivier est venu me voir pour que je vous fasse savoir de sa part qu'il s'était prévalu auprès du roi de l'intérêt que vous preniez à lui; il désirerait qu'à l'occasion, vous eussiez la bonté de parler en sa faveur.

N'ayant pas eu de nouvelles, depuis l'envoi de la dépêche télégraphique de ce matin, je n'ai pas été dans le cas d'en expédier une seconde; j'attends des nouvelles d'Anvers pour en faire partir une.

M. le Régent m'a bien recommandé de le rap-

peler à votre souvenir et de vous faire agréer ses amitiés. Il partira ce soir, à dix heures, pour sa campagne. Je lui ai promis de lui communiquer les journaux de Paris qui arriveront ce soir, car M. Ch. Vilain XIV a annoncé partout le changement du ministère français, et le journal l'*Indépendant* en parle aussi comme d'une chose certaine.

Les deux messieurs Nypel, le général Van Halen, M. de Crackemburg se rendent à l'armée comme volontaires.

La nouvelle de la prise de Varsovie a été répandue ce soir. Le journal l'*Indépendant* annonce que l'Autriche et la Prusse seraient intervenues en Pologne pour seconder les Russes.

Je joins le journal le *Temps*, arrivé ce soir par la diligence; il confirme le changement du ministère.

Je suis avec un respectueux dévouement, mon Général, votre très humble et obéissant serviteur,

AD. SOL.

P.S. Le *Moniteur* de ce soir annonce que M. Le-

beau a été nommé ministre d'état, et qu'il accompagne le roi à l'armée avec M. Ch. de Brouckère.

Le *Moniteur* donne aussi la note officielle que, la nuit dernière, M. le ministre des affaires étrangères a adressée au général Chassé.

AU MÊME.

Bruxelles, le 6 août 1831, à huit heures du matin.

Mon Général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir une dépêche du ministre des affaires étrangères; elle m'est remise à l'instant par M. d'Henzel, secrétaire de la légation, qui se rend en courrier à La Haye; il se rend par Aix-la-Chapelle à sa destination, dans la crainte de ne pas trouver de chevaux par Breda. Il

m'a dit confidentiellement que, d'après les ordres dont il est porteur, la légation française quittera sur-le-champ La Haye, si les Hollandais ne cessent pas immédiatement les hostilités et ne rentrent pas dans leurs lignes. M. d'Henzel a quitté Paris après le départ de M. le maréchal Gérard. La nouvelle de l'arrivé de l'armée française en Belgique est répandue dans tout Bruxelles et a été accueillie avec le plus grand plaisir.

J'ai eu l'honneur de vous faire parvenir hier soir à neuf heures, par estafette, la deuxième partie de la dépêche télégraphique qui vous a été adressée, le 4 avril, par le ministre.

J'ai eu connaissance hier encore, avant le départ des estafettes pour Valenciennes et Lille, de la sortie de la garnison de la citadelle d'Anvers et de l'incendie du village de Buerghe, et aussi de la prise de Gheel et de Diest. On m'assure que le prince d'Orange a établi son quartier-général dans cette dernière ville. Bruxelles est encombré par les gardes civiques qui arrivent de tous côtés pour marcher à l'ennemi. Les Belges sont en force à Louvain, à ce qu'on assure, et ils tiendront, si les Hollandais se présentent.

J'ai l'honneur de vous adresser les lettres venues par la poste de ce matin, ainsi que les journaux. Le *Moniteur* ne contient rien; le supplément, envoyé par voie extraordinaire, n'y était pas joint. Le courrier de Lille arrivant plus tard, je vous ferai passer les dépêches qu'il pourra apporter.

Je suis, avec un respectueux dévouement, mon Général, votre très humble et obéissant serviteur,

AD. S...

AU MÊME.

Bruxelles, le 6 août 1831, à une heure après midi.

Mon Général,

M. le général Poret de Morvan, commandant à Maubeuge, vous envoie un courrier pour vous annoncer l'arrivée en cette ville, hier soir à sept heures, de MM. les ducs d'Orléans et de Nemours. M. le maréchal Gérard y est arrivé ce matin, à sept heures.

Je donne avis de cette nouvelle, directement à sa majesté le roi des Belges, dans la conviction que c'est remplir vos intentions. J'ai l'honneur de vous adresser le supplément du *Moniteur*, qui paraît à l'instant.

Le bruit s'est répandu que, par suite d'un mouvement que le général Daine a fait avec son corps, le prince d'Orange avec les trois mille hommes qu'il commande seraient coupés, et dans l'impossibilité de communiquer avec le corps principal.

La nouvelle de l'arrivée de cinquante mille hommes, de France, a électrisé tout le monde, et la confiance générale renaît. Le courrier qui vous est dépêché vous fera connaître, mon Général, que l'entrée en Belgique du corps d'armée français est désormais entièrement subordonnée à l'ordre qu'ils attendent du roi des Belges pour faire le mouvement.

Je suis avec un respectueux dévouement, mon Général, votre très humble et très obéissant serviteur,

AD. S...

AU MÊME.

Bruxelles, le 7 août 1831, à 6 heures du matin.

Mon Général,

J'ai reçu cette nuit, à deux heures, le paquet de dépêches que vous m'avez adressé. A deux heures et demie, l'aide-de-camp de M. le maréchal Gérard s'est remis en route. Il arrivera à Maubeuge, ce matin à neuf heures. Je lui ai donné une collection de tous les journaux du pays.

Je me suis occupé, aussitôt après son départ, de faire les diverses copies, et à quatre heures et de-

mie, j'ai expédié pour Valenciennes vos dépêches pour le ministre.

M. Meslé se rend auprès de vous. Je profite de cette occasion pour vous faire le renvoi des pièces que j'ai copiées.

M. Méchin a envoyé, par la diligenee arrivée hier soir, la dépêche télégraphique complète. Comme vous connaissez les dispositions, j'ai attendu le départ de M. Meslé pour vous la faire parvenir.

Au moment où j'allais fermer ma lettre, arrive M. le général Baudrand. Il m'a fait appeler. Il continue sa route pour Malines ; je lui ai demandé la permission de le charger de mes lettres pour vous.

Le commandant de place de Mons n'a pas reçu d'ordres pour la réception des troupes françaises, qui paraissent être en marche à l'heure qu'il est.

Je n'ai pas envoyé de dépêche télégraphique à Lille aujourd'hui. Vous n'en parlez pas ; j'ai fait une note pour ce qui concerne la suspension des hostilités à Anvers, mais je l'ai gardée par devers moi.

Je suis avec un respectueux dévouement, mon Général, votre très humble et obéissant serviteur,

AD. S.

AU MÊME.

Bruxelles, 8 août 1831.

Mon Général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, par courrier extraordinaire, une lettre de M. le général Baudrand que je reçois à l'instant, et qui a été expédié de Mons, à sept heures, par un gendarme à cheval.

Je vous envoie également deux dépêches du mi-

nistre des affaires étrangères. Je les ai reçues à minuit un quart, par un courrier de cabinet français, porteur de dépêches pour M. Larochefoucauld à La Haye et qui est immédiatement reparti, passant par Aix-la-Chapelle.

Aussitôt que le courrier envoyé à M. le maréchal Gérard sera de retour, je le ferai continuer sur Louvain.

M. Destouvelle, que j'ai rencontré hier soir, m'a dit qu'on est venu lui rapporter que M. Lebeau s'était plaint dans plusieurs maisons de l'arrivée du corps d'armée de M. le maréchal Gérard, disant qu'on n'avait pas besoin de son appui, et que c'était contraire aux désirs du roi des Belges.

Je joins deux journaux.

Je suis avec un respectueux dévouement, mon Général, votre très humble et obéissant serviteur,

AD. S.

AU MÊME.

Bruxelles, le 9 aout 1831, à 10 heures et demie du matin.

Mon Général,

A l'instant est arrivé de Paris M. Firmin Rogier, avec une dépêche très pressée pour vous, du ministre des affaires étrangères. Je m'empresse de vous la faire parvenir; mais, dans la crainte que le courrier ne vienne à se croiser avec vous, je prends le parti d'ouvrir la dépêche et de vous en envoyer une copie. Je garde l'original.

M. Firmin Rogier, à son passage à Mons aujourd'hui, y a vu M. le maréchal Gérard, les ducs d'Orléans et de Nemours, deux régiments de dragons et une division d'infanterie.

On m'a dit que M. de Robaulx arrive de Liège et qu'il s'y est trouvé au moment où les fuyards du corps du général Daine y arrivaient pêle-mêle dans la plus grande confusion, criant qu'ils étaient trahis.

J'ai l'honneur de vous envoyer un petit billet de M. Adair, arrivé ce soir. Je me suis aussitôt présenté chez lui : il a été charmé d'apprendre l'arrivée du maréchal Gérard, et il aurait bien désiré qu'il eût couché avec son corps d'armée à Bruxelles dès aujourd'hui. M. Adair m'a dit qu'il serait bien heureux de vous voir, qu'il se félicite d'avance d'entrer en rapports avec vous, que l'Angleterre est parfaitement d'accord avec la France, et il a ajouté que les autres puissances, et particulièrement la Prusse, de laquelle on s'est méfié, sont de même d'accord.

J'ai expédié ce matin, à 11 heures, votre première dépêche télégraphique ; elle sera arrivée sur

les six heures du soir. J'ai expédié un second courrier sur Lille ce soir, à huit heures, porteur d'une dépêche pour Paris, basée sur celle du maréchal Gérard et sur votre billet, et en outre une dépêche télégraphique.

Le consul d'Anvers, que j'ai vu ce soir, m'a dit que le général Chassé a déclaré qu'il ne tirerait qu'autant qu'il s'y verrait contraint.

M. Adair m'a dit qu'on attend toujours l'escadre anglaise, et, dès qu'on la signalera, elle viendra mouiller dans l'Escaut.

Je suis avec respect et dévouement, mon Général, votre très humble et très obéissant serviteur,

A. S....

AU MÊME.

Bruxelles,. e 11 aout 1831, à 4 heures du soir.

Mon Général ,

J'ai l'honneur de vous envoyer un paquet de dépêches que je reçois pour vous de La Haye, par un courrier de cabinet allant à Paris, et qui est arrivé ici à peu près en même temps que le courrier que vous m'avez expédié à onze heures, de Louvain.

J'ai fait la lettre pour le ministre des affaires

étrangères, et je l'ai remise au courrier de cabinet, auquel j'ai également remis votre dépêche pour M. le maréchal Gérard, ainsi que la lettre pour le roi des Français. Pour ne pas retarder la marche de ce courrier, qui a ordre de marcher avec la plus grande célérité, je l'ai fait partir sans lui donner la lettre qui me restait à faire pour M. le duc d'Orléans. Je la lui adresserai dans une heure d'ici par un de ses piqueurs, arrivé aujourd'hui à Bruxelles, et qui rejoindra, dans la soirée, son altesse royale.

J'ai parlé à M. de Robaulx, qui est venu me voir, ainsi qu'à M. le comte Hippolyte XIV. Ils se sont présentés l'un après l'autre, et m'ont dit qu'on craignait que le roi ne fût attaqué ce soir à Louvain. Ils m'ont aussi parlé de l'arrivée à Bruxelles de quelques blessés de la compagnie de chasseurs éclaireurs dits de Chasteller.

M. le duc d'Orléans est arrivé à onze heures et demie à Hall, avec son avant-garde. La population de Bruxelles, croyant que l'armée française sera ici ce soir, a été en grande partie à la porte d'Anderlecht.

M. White vient de me dire que l'escadre an-

glaise pourra être dans deux marées dans l'Escaut, ayant été signalée aux dunes.

Je suis avec un respectueux dévouement, mon général, votre très humble et très obéissant serviteur,

A. S...

P. S. M. Hippolyte Vilain XIV vient de voir une lettre d'avant-hier, d'Aix-la-Chapelle, dans laquelle il est dit qu'à Aix-le-Chapelle la conduite du roi de Hollande a indigné tout le monde, et qu'on désire ardemment que ses troupes soient promptement expulsées de la Belgique.

A son Excellence Monsieur le prince de Talleyrand, a Londres.

Bruxelles, le 23 décembre 1831.

Prince,

M. le général Belliard est parti pour Paris avant-hier, à neuf heures du soir. Pendant son absence, dont il n'a pas fixé la durée, je me trouve chargé de veiller provisoirement aux intérêts de la légation et de suivre les diverses correspondances relatives

au service du roi. Il est sans doute très flatteur pour moi, Prince, de pouvoir entrer en relation directe avec V. A.; mais je sens aussi combien la tâche est difficile, et combien j'ai besoin de toute son indulgence. Je me hâte de la réclamer avant d'entrer en matière sur un sujet dont vous apprécierez vous-même toute l'importance et toute la gravité.

Aujourd'hui, à une heure après midi, une estafette a apporté une lettre de M. le comte Sébastiani pour M. le général Belliard, dans laquelle le ministre des affaires étrangères, revenant sur le traité des forteresses, le signale comme un acte dangereux, contraire a toute relation de bon voisinage entre la France et la Belgique, et le regarde enfin comme inadmissible, et charge M. le général Belliard de ne rien négliger pour empêcher qu'il ne soit ratifié.

D'après des instructions aussi précises, je crus devoir me rendre immédiatement et directement chez le roi, afin de lui faire connaître les intentions de ma cour. S. M. m'accueillit avec bienveillance, et me répéta tout ce qu'elle avait déjà dit, à ce sujet, au général Belliard. Elle me renouvela ses protes-

tations d'attachement à la France, en m'annonçant qu'elle avait écrit au général Goblet de ne pas se dessaisir de la copie du traité des places, *signée par elle*, et qu'il avait entre les mains ; en un mot, de s'entendre avec vous, Prince, pour toutes les démarches que vous jugeriez convenable de faire, afin de changer les dispositions relatives à Marienbourg et à Philippeville ; mais, quelque insistance que j'y misse, S. M. évita de me promettre formellement de ne pas ratifier la convention.

En sortant du Palais, j'allai directement chez M. de Muelenaere, lui faire la même communication. Ce ministre fut plus explicite : après m'avoir tenu le même langage que le roi, et voyant que je le pressais vivement, il finit par me déclarer que si les quatre puissances l'exigeaient, le gouvernement belge ratifierait certainement le traité des forteresses dans sa teneur actuelle. Après cet aveu, il ne me restait d'autre parti à prendre que de protester purement et simplement contre tout acte de ce genre, et c'est ce que j'ai fait. — M. de Muelenaere, sans revenir sur cette singulière déclaration, se contenta d'ajouter qu'il espérait bien que les

choses n'en viendraient pas à cette extrémité. Il avait la plus grande confiance en vous, Prince, et ne doutait pas que vous ne vinssiez à bout d'arranger tout cela à l'amiable. Indépendamment de la lettre du roi au général Goblet, expédiée il y a deux jours par voie extraordinaire, on lui prescrit officiellement aujourd'hui d'agir dans le même sens, c'est-à-dire de se concerter avec vous. Le roi, disait encore M. de Muelenaere, avait même écrit très confidentiellement à lord Palmerston de tout faire pour ne pas le brouiller avec la France. Sur mon observation que peut-être ces lettres arriveraient trop tard, il me fut répondu qu'on avait tout lieu de croire et d'espérer qu'il n'en serait pas ainsi.

Le courrier de sir R. Adair étant sur le point de partir, je n'ai que le temps de rendre compte à V. Ex. de cet état de choses, et de la prier d'agréer l'hommage, etc., etc.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE

DU TOME DEUXIÈME.

Affaires de Belgique	1
Instructions à M. le comte Belliard	7
Protocole n° 11	15
Protocole n° 24	21
Dépêche télégraphique	75
Protocole n° 20	117
Annexe A au protocole n° 20	118
Annexe B au protocole n° 20	125
Protocole n° 21	139
Protocole n° 22	145
Protocole n° 23	157
Dépêche du prince de Talleyrand	163
CORRESPONDANCE. — Lettres du général Belliard à M. Sol	185
Lettres de M. Sol au général Belliard	313

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.